

Les appellations d'emplois dans les Conventions Collectives

**4 - Cadres - Techniciens - Agents de maîtrise
de la Production des Biens et Services**

Mars 1977

(Exploitation du fichier 1973)

13.4

Les appellations d'emplois dans les Conventions Collectives

4 - Cadres - Techniciens - Agents de maîtrise de la Production des Biens et Services

Mars 1977

(Exploitation du fichier 1973)

Les documents correspondent à une étape intermédiaire dans la réalisation d'une étude et, de ce fait, ne font l'objet que d'une diffusion restreinte.

LES APPELLATIONS D'EMPLOIS DANS LES CONVENTIONS COLLECTIVES

4 - CADRES - TECHNICIENS - AGENTS DE MAITRISE

DE LA PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES

*Ce document a été réalisé dans le cadre
du Département Fonctions professionnelles
par Janine RANNOU et Claude SALIGNON.*

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	3
AVANT-PROPOS	5
I - Fonction Fabrication - Réalisation	9
A - Cadres	11
B - Agents de maîtrise	21
C - Techniciens	57
II - Recherche et développement	77
A - Cadres	79
C - Techniciens	85
III - Dessin technique	101
A - Cadres	103
B - Chefs de groupe de dessinateurs	105
C - Dessinateurs	107
IV - Préparation du travail	125
A - Cadres	127
B - Maîtrise (chef de groupe)	129
C - Techniciens	131
V - Gestion de la production	137
A - Cadres	139
B - Maîtrise (planning, lancement, ordonnancement)	143
C - Techniciens	145
VI - Contrôle de qualité	155
A - Cadres (tous secteurs d'activité)	157
B - Maîtrise	159
C - Techniciens	161
D - Ouvriers	169
VII - Entretien	173
A - Cadres	175
B - Agents de maîtrise	179
C - Techniciens	191
D - Ouvriers	199
VIII - Traitement de l'information	211
A - Cadres	211

AVERTISSEMENT

Dans le domaine des activités professionnelles, l'information, l'orientation, le placement, la définition et l'évaluation des formations exigent une connaissance précise des situations de travail. Le recours à un langage commun pour désigner ces situations de travail d'une manière précise et concrète est une nécessité qui désormais doit être satisfaite.

C'est notamment à cette exigence que répond la refonte des nomenclatures d'emplois recommandée par le VI^e plan et d'ores et déjà entreprise à l'initiative de l'INSEE.

Parallèlement le CEREQ poursuit, selon un schéma approuvé par les divers ministères et organismes nationaux concernés, ainsi que par les organisations syndicales ouvrières et patronales, la réalisation d'un Répertoire français des emplois (1), destiné au repérage et à l'analyse systématique des activités professionnelles de tous niveaux de qualification, rencontrées dans les diverses entreprises.

Les documents disponibles

En l'attente des résultats de ces travaux, il est apparu possible et utile de tirer dès à présent un meilleur parti des outils disponibles, en dépit de leurs imperfections :

- la nomenclature des emplois, utilisée par le Ministère du Travail et l'Institut national de la statistique et des études économiques pour l'enquête annuelle sur la structure des emplois (2).

- les appellations et les définitions d'emplois figurant dans les avenants des conventions collectives consacrés aux classifications professionnelles.

1 - La nomenclature des emplois constitue l'outil de cadrage ou de classement. Constituée d'une liste de 294 rubriques généralement sans définition, toutefois elle ne permet pas toujours de prendre une vue concrète des emplois imputés par les entreprises interrogées sous les intitulés généraux utilisés. Dans les travaux qu'il avait engagés à cet effet avec l'INSEE, le CEREQ s'était efforcé d'enrichir le contenu concret de ces rubriques afin de valoriser l'information statistique qui peut être fournie par l'entreprise sur les emplois qu'elle possède.

2 - Les classifications conventionnelles, par les définitions et les identifications de situations de travail qu'elles contiennent, fournissent une matière relativement riche.

Elaborées par les organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs, elles portent sur des situations concrètes en utilisant un langage compris des professionnels. Un certain nombre de révisions récentes ont permis de les actualiser.

(1) Ce travail consiste à identifier et analyser l'ensemble des situations de travail pour en présenter un dictionnaire documenté et fournir des possibilités de classement multiples répondant aux différents besoins des utilisateurs.

(2) Dossier du CEREQ n° 1 et collections de l'INSEE, série emploi, enquête structure des emplois.

Le fichier des appellations conventionnelles et les fascicules documentaires

Négociées par secteur professionnel, les classifications conventionnelles ont cependant tendance à particulariser abusivement ceux-ci et à adopter des désignations variables de convention à convention. Le rapprochement de leurs contenus ne peut se faire sans le recours à une méthode plus générale de classement. C'est pourquoi le CEREQ, en utilisant la nomenclature des emplois comme grille de référence a entrepris une exploitation comparée des conventions collectives en vigueur (1). Cette exploitation donne lieu à la constitution d'un fichier des appellations conventionnelles qui sera tenu à jour.

Le résultat de ce travail est présenté par fascicules consacrés successivement à une catégorie ou famille d'emplois. Ce travail répond à deux objectifs :

1) **constituer un outil utile pour le placement, l'information et l'orientation professionnelles.** En effet, non seulement les fascicules présentent de manière ordonnée les définitions conventionnelles d'emploi, mais ils soulignent les « mots-clés » de ces définitions et doivent contribuer par là, à la clarification des langages en matière d'emploi.

2) **mettre à la disposition des correspondants du CEREQ une source documentaire jusqu'ici peu utilisée.**

La diffusion systématique de ces documents de travail auprès des organismes professionnels et syndicaux doit permettre d'apporter progressivement les améliorations et corrections souhaitables au document final qui regroupera l'ensemble des fascicules.

Il convient d'insister sur la portée documentaire et non pas normative de ces documents. Il ne s'agit pas en effet de comparer les classements indiciaires des emplois aux différentes appellations conventionnelles, ni de juger de l'utilisation qui en est faite dans les entreprises pour le classement hiérarchique des salaires. Cette prérogative appartient aux organisations syndicales et professionnelles signataires des conventions. Seules les désignations d'emploi et les définitions qui en sont données ont donc été retenues ; la présentation de ces désignations et de ces définitions sous les rubriques de la nomenclature des emplois a été réalisée à l'aide d'une analyse du texte.

L'énumération sous chaque rubrique de ces désignations et définitions a été faite selon une logique précisée pour chaque fascicule et non selon une quelconque norme d'évaluation hiérarchique.

(1) Seules les classifications postérieures à 1954 ont été utilisées et notamment celles qui ont fait l'objet d'avenants au cours des cinq dernières années.

AVANT-PROPOS

Ce document constitue le fascicule n° 4 du document n° 13, «Les appellations d'emplois dans les Conventions Collectives».

Le fascicule n° 3 concernant les métiers du commerce et des services commerciaux, a été publié en décembre 1973. Les éléments de travail du présent fascicule ont été réunis à la même date ; des raisons matérielles ont retardé la mise au point du texte et de la présentation qui aurait permis d'en faire la publication au cours du premier semestre 1974.

Les classifications des Conventions Collectives d'où sont tirées les appellations présentées ici, appartiennent aux textes de Conventions tels qu'ils étaient en 1973.

Dans un certain nombre de Conventions Collectives —par exemple celles du bâtiment, travaux publics, textile— des modifications importantes ont été apportées depuis cette date notamment aux classifications du personnel ouvrier, agents de maîtrise.

Il a paru toutefois intéressant de consigner dans un document ces appellations conventionnelles, même si elles devaient être considérées comme périmées pour certains aspects dans la mesure où elles reflètent un certain langage de la profession à l'égard de métiers spécifiques, avec les activités qu'ils comportent et dans la mesure où les transformations récentes ont davantage porté sur les méthodes de classement des emplois que sur les fonctions ou la répartition des tâches.

Regroupement des appellations

La présentation des appellations conventionnelles, et de leur définition lorsqu'elle existe, qui a été adoptée n'est pas la même que pour les fascicules précédents.

Ceux-ci concernaient des groupes d'emplois ayant un caractère spécifique : manutention, métiers administratifs, métiers commerciaux, et s'étendaient à l'intérieur de cette spécialité, à l'ensemble des catégories professionnelles : cadres, techniciens, maîtrise, personnel d'exécution.

Le contenu de ce fascicule est différent : il veut présenter les appellations d'emplois des cadres, techniciens et agents de maîtrise exerçant des fonctions ou spécialités qui n'ont pas été retenues dans les fascicules précédents. Il s'agit des fonctions se rapportant à l'activité fondamentale d'une entreprise : la production.

L'ordre de présentation adopté est donc celui d'un classement **fonctionnel** :

En premier lieu, la fonction de fabrication ou de réalisation de biens ou services.

Puis les diverses fonctions de l'entreprise qui aident, permettent ou supportent la fonction essentielle de production de biens ou services, à savoir :

- les études et recherches qui conçoivent le produit,
- le dessin des plans et projets,
- la préparation du travail et la gestion de la production,
- le contrôle en cours ou en fin de production,
- l'entretien des moyens (équipements de production).

On y a ajouté le traitement de l'information, qui intervient dans certaines fonctions précédentes (gestion de la production, contrôle), et qui n'avait pas été pris en compte jusqu'à présent.

D'autre part, pour chacune de ces fonctions, les appellations seront présentées suivant les catégories professionnelles concernées, cadres, techniciens, agents de maîtrise, (et dans le cas de la fonction «entretien» et de la fonction «contrôle» : ouvriers).

Un autre type de regroupements à l'intérieur de ces catégories intervient lorsque des rapprochements s'imposent, soit par suite de l'étendue de la compétence (ensemble de la fabrication ou une partie seulement - plusieurs chantiers, un seul, une partie de chantier), soit en vertu de la spécialisation dans un domaine d'activité économique : mécanique, électricité, verre, textile, etc.

Le plan général de présentation et les regroupements propres à chaque fonction sont exposés dans les tableaux ci-après ; y figurent également les rubriques de la Nomenclature des Emplois, qui correspondent aux divers regroupements. En effet, le cadre officiel de la Nomenclature des Emplois avait été adopté pour les fascicules précédents : les regroupements d'appellations conventionnelles avaient été opérés, selon les rubriques de cette Nomenclature, dans un souci d'utilisation pratique.

S'il nous a paru nécessaire, pour les appellations concernant les cadres, techniciens, agents de maîtrise se rapportant à la fonction «production», d'opter pour un classement fonctionnel, la désignation des rubriques de la Nomenclature, correspondant à chaque regroupement permettra les applications pratiques que l'on pourrait souhaiter.

*

*

*

Le présent fascicule a trait aux appellations conventionnelles concernant les :

- cadres,
- techniciens,
- agents de maîtrise

des emplois se rapportant à la fabrication ou réalisation de biens ou services.

Les regroupements d'appellations ont été opérés suivant les différentes «fonctions» concernant la fabrication ou réalisation de biens ou services :

- 1 - fabrication - réalisation
- 2 - recherche et développement
- 3 - dessin technique
- 4 - préparation du travail
- 5 - gestion de la production
- 6 - contrôle de qualité
- 7 - entretien
- 8 - traitement de l'information.

Les rubriques de la Nomenclature des emplois correspondantes sont :

- les sous-groupes 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28
- le sous-groupe 62
- et partiellement les sous-groupes 38 et 39.

Note 1 :

Il est nécessaire de se rappeler que l'affectation d'un emploi déterminé à l'une ou l'autre des catégories professionnelles, cadres - agents de maîtrise - techniciens - ouvriers, résulte uniquement de la place que lui attribue la Convention collective elle-même : l'emploi est classé dans l'un ou l'autre des «Avenants» : —ouvriers - agents de maîtrise - techniciens ou cadres— que contient la Convention collective. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si la même «appellation d'emploi» se trouve classée dans des catégories professionnelles différentes, suivant l'avenant qui la concerne, dans des conventions collectives différentes.

Note 2 :

L'* qui précède la désignation de la Convention Collective, signifie que la définition de l'emploi figure dans cette convention collective.

I - FABRICATION OU REALISATION DE BIENS OU SERVICES

A - Cadres		B - Agents de maîtrise		C - Techniciens (assistance à la fabrication ou réalisation)	
Etendue de la Responsabilité	Rubriques de la Nom. Empl.	Spécialités	Rubriques de la Nom. Empl.	Spécialités	Rubriques de la Nom. Empl.
A1 - Ensemble de la fabrication ou réalisation	20. 21. 22	B1 - Extraction		C1 - Bâtiment, Travaux publics	
		B11 - plusieurs chantiers	275. 277	C11 - géomètres	247
A2 - Une partie de la fabrication ou de la réalisation	20. 21. 22	B12 - un chantier	275. 277	C12 - métreurs	241
		B13 - une partie de chantier	276. 277		
		B2 - Construction		C2 - Mécanique - Electricité	242. 243
		B21 - plusieurs chantiers	273	C3 - Textile - Habillement	248
		B22 - un chantier	273	C4 - Utilisateur d'équipements	248
		B23 - une partie de chantier	273. 274	C5 - Réalisation d'audiovisuel	248
		B3 - Transformation		C6 - Autres spécialités (chimie, presse, édition)	248
		B31 - mécanique-électricité-sidérurgie	271. 272. 277		
		B32 - carrières et matériaux	271. 272. 277		
		B33 - verre	" "		
		B34 - textile	" "		
		B35 - habillement	" "		
B36 - teinturerie, blanchisserie	" "				
B37 - industries alimentaires	" "				
B38 - autres spécialités (carton, pétrole, laboratoires cinématographiques)	" "				
B4 - Conduite d'installations (usines d'incinération, production des fluides, etc,...)					

I - FONCTION FABRICATION – REALISATION

A - CADRES

A1 - RESPONSABILITE DE L'ENSEMBLE DE LA FABRICATION (toutes spécialités)

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	Sous les ordres du chef d'entreprise ou de son représentant, responsabilité : <ul style="list-style-type: none">- de la gestion de l'ensemble de la production- de l'organisation du travail- du personnel de fabrication pour tout ce qui concerne le rendement, la sécurité, la discipline, et aussi souvent la rémunération- des équipements de production, de leur amélioration, de la mise en œuvre de nouvelles techniques- de l'approvisionnement en matières premières
Tâches connexes	<ul style="list-style-type: none">- établissement des prix de revient- embauche et dégageant de personnel
Tâches particulières	<ul style="list-style-type: none">- commercialisation des produits- création artistique

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

* Industries textiles

1 - Directeur d'usine ou Directeur technique sans responsabilité complète

cadre répondant à la définition du «Directeur technique avec responsabilité complète» mais **collaborant de façon constante avec le chef d'entreprise** ou son représentant, tant pour les initiatives et décisions à prendre que pour les responsabilités à assumer.

2 - Directeur technique avec responsabilité complète

cadre généralement ingénieur dirigeant le cycle de fabrication en coordonnant les divers éléments. Il possède l'initiative et la **responsabilité de l'organisation du travail** qui comporte l'utilisation rationnelle :

- **du personnel** dont il fixe les normes de production et établit les tarifs de rémunération dans le cadre des conventions collectives
- **des matières premières** qui lui sont confiées
- **du matériel** dont il fixe la disposition et les réglages appropriés aux matières mises en œuvre et pour lequel il propose et étudie toutes améliorations en vue d'un progrès technique
- **des fournitures industrielles** dont il propose et contrôle les achats.

Il est responsable de la **qualité et du rendement de la production de la discipline et de la sécurité du personnel.**

* Habillement

3 - Directeur technique

cadre généralement ingénieur, dirigeant le cycle de fabrication en coordonnant les divers éléments. Il possède l'initiative et la responsabilité de l'organisation du travail qui comporte l'utilisation rationnelle du personnel dont il fixe les normes de production et établit les tarifs et rémunérations dans le cadre des conventions collectives ; des matières premières qui lui sont confiées ; du matériel dont il fixe la disposition et les réglages appropriés aux matières mises en œuvre et pour lequel il étudie et propose toutes améliorations en vue du progrès technique ; des fournitures industrielles dont il propose et contrôle les achats ; il est responsable de la qualité et du rendement de la production, de la discipline, de la sécurité du personnel. Le cadre occupant ces fonctions participe à la gestion dans le cadre de ses attributions.

* Coiffure

responsable d'un établissement ou d'une partie d'un établissement.

* Habillement

4 - Directeur des productions

généralement sous les ordres directs de la direction générale ; possède les connaissances générales et techniques qui lui permettent d'organiser, gérer, contrôler, diriger l'ensemble des services technique et fabrication, applique ou adapte les programmes de production aux besoins de la clientèle, assumant par là même la charge intégrale de la fourniture des articles vendus par le service commercial.

5 - Directeur des fabrications

dirige le cycle des fabrications en coordonnant les différentes activités, réception, magasin, coupe, assemblage, formage, expédition... participe en qualité de consultant à l'élaboration des plans de charges auprès des services fonctionnels ; fixe les moyens matériels et personnels pour réaliser les programmes ; possède l'initiative de l'organisation du travail pour assurer le bon déroulement des prévisions ; responsable de la qualité du rendement du personnel et matières, de la discipline, de la sécurité ; au courant des faits propres à la vie de l'entreprise et du personnel sous ses ordres.

6 - Chef d'exploitation

* Pompage et distribution d'eau

sous les ordres du chef d'entreprise, a la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement d'un ou plusieurs services de distribution d'eau ou d'assainissement, ne totalisant pas un nombre d'abonnés supérieur à 6 000. Peut avoir sous ses ordres un ou plusieurs agents d'exploitation ainsi que des contremaîtres, chefs de chantiers ou des conducteurs de travaux, possède des attributions étendues.

7 - Chef de production

* Vins, cidres, jus de fruits

cadre placé sous les ordres de la direction ou d'un cadre supérieur dans les entreprises comportant plusieurs ateliers de fabrication. Est responsable du conditionnement quantitatif et qualitatif.

8 - Chef de service de fabrication

* Vitrail

ingénieur ou technicien sous les ordres du chef de département de fabrication ou d'un cadre supérieur. Il veille constamment à l'amélioration de la technique en vue de l'abaissement des prix de revient de la ou des fabrications dont il a la responsabilité.

Laboratoires cinématographiques

9 - Chef de fabrication principal

10 - Chef de fabrication

* Habillement

cadre sous les ordres du chef d'entreprise ou du directeur des fabrications, anime l'ensemble des services coupe, assemblage, formage et éventuellement conditionnement ; informé des plans de charges, formule les besoins en matériel et en personnel, propositions relatives à l'embauche et à la formation ; fixe le programme de ses ateliers en fonction des moyens mis à sa disposition ; contrôle le bon déroulement des prévisions et intervient en cas d'aléas ou de changements ; responsable de l'utilisation rationnelle du personnel, des matières et du matériel ; suit l'évolution du prix de revient et du compte d'exploitation de ses services.

* Papiers, cartons et cellulose

agent de la direction chargé de l'exécution technique des commandes, suivant un programme de fabrication et des consignes générales d'emploi des matières premières qui lui sont fixées par la direction, et qu'il traduit en consignes particulières précises pour les divers services jusqu'au produit fini prêt à l'utilisation.

A la responsabilité, de jour comme de nuit, de la bonne exécution de ces commandes au point de vue du rendement du personnel, des matières premières et du matériel ainsi que de la qualité du service.

11 - Chef de fabrication

* Textiles artificiels et synthétiques

placé directement sous les ordres du directeur, il assure, suivant les instructions de ce dernier et sous sa responsabilité personnelle le service des fabrications. A sous ses ordres un ou plusieurs chefs de service suivant l'importance de l'usine. Peut avoir directement sous ses ordres des contremaîtres chefs.

* Fabrication du verre à la main

assure l'exécution des commandes, est responsable de la qualité de la fabrication (fusion et recuit compris) et du rendement ; veille en particulier à l'économie des matières employées.

Capable d'initiative nécessitant des connaissances techniques et pratiques, entièrement responsable de la fabrication (fusion et recuit compris) ainsi que du rendement ; effectue la mise au point des procédés nouveaux de fabrication (main et mécanique) ; établit en accord avec la direction le programme de fabrication, suivant importance et difficultés du poste.

- * Mode et chapellerie prend la charge de l'exécution complète de la fabrication et peut éventuellement pratiquer l'embauchage et le débauchage .
- * Parapluie et parasol a la charge de l'exécution complète de la fabrication, de l'établissement des prix de revient «atelier». Peut éventuellement pratiquer l'embauchage et le débauchage.
- * Coopératives agricoles de teillage de lin
 - a - ne s'occupant pas de la commercialisation des produits,
 - b - s'occupant de la commercialisation des produits
 - d - s'occupant de la commercialisation des produits, des travaux de récoltes, des rapports avec les coopérateurs.

12 - Première d'atelier

- * Mode et chapellerie personne de bonne présentation ayant, avant d'atteindre la qualification, satisfait à tous les échelons intermédiaires professionnels. Elle doit organiser le travail de l'atelier, diriger les ouvrières. Dirige plus de 12 personnes, participe à la création des modèles (mode).
Participe à la création des modèles ; est responsable des commandes depuis la prise jusqu'à la livraison et vis-à-vis de la direction du bon rendement de son atelier. Ayant habituellement sous ses ordres plus de 12 ouvrières, apprenties non comprises (mode en gros) - Manufacture de Modes.

13 - Chef de fabrication verre creux

- * Fabrication mécanique du verre agent dont l'expérience et les connaissances scientifiques et techniques lui permettent de justifier un niveau assimilable à celui d'un ingénieur. Est responsable de la fabrication dans une grosse usine et ne dépend que du chef d'établissement ou de son adjoint direct.

14 - Chef de fabrication du verre plat

agent responsable de la fabrication. A sous ses ordres le personnel de fabrication de l'établissement.

Laboratoires cinématographiques

15 - Chef de fabrication adjoint

16 - Adjoint au chef de fabrication

- * Fabrication mécanique du verre seconde le chef de fabrication et le remplace en cas d'absence.

17 - Chef de service de fabrication

* Papiers, cartons

agent de la direction, chef de service qui, en dehors d'une large pratique du métier, a une formation d'ingénieur et des connaissances techniques générales. En plus des attributions du chef de fabrication, est susceptible de réaliser des améliorations à la fabrication et au matériel, met au point tout nouveau procédé de fabrication et l'utilisation de tout nouveau matériel.

- Laboratoires cinématographiques** **18 - Ingénieur chef de fabrication principal**
- * Papiers, cartons** **19 - Ingénieur de technicité générale**
technicien ayant une bonne connaissance de la technicité générale de son entreprise et qui, du fait de la faible importance de celle-ci **assume la responsabilité de la partie technique et parfois de la partie commerciale.** De ce fait, il est amené à exercer simultanément plusieurs des fonctions définies dans la position II.
- * Vins, cidres, jus de fruits** **20 - Chef des caves**
selon les régions peut être appelé :
chef des chais
maître de chai qualifié
- * Photographie** **21 - Photographe complet**
dans quelque entreprise que ce soit doit être capable d'assurer seul, le cas échéant, le **fonctionnement** du service photographique, prise de vue, traitement, présentation.
- Cuir et peaux** **22 - Chef d'atelier principal de fabrication**
- * Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie** **23 - Créateur**
créateur de haute valeur technique qui, responsable de la conception et de la réalisation artistique des bijoux, est habilité, par délégation expresse de sa maison, à traiter des affaires avec les clients (devis, prix et délais de livraison).

**A2 - RESPONSABILITE D'UNE PARTIE DE LA FABRICATION
OU DE LA REALISATION
(toutes spécialités)**

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles :	Responsabilité d'un service ou d'une unité spécifique de fabrication - amélioration de procédés de fabrication - mise au point des installations nouvelles d'un service particulier
Tâches connexes :	- établissement de prix de revient - contacts avec la clientèle - autorité sur plusieurs agents de maîtrise
Tâches particulières :	(édition) - établissement de maquettes et devis pour l'impression - relations avec les imprimeurs et autres facteurs des métiers graphiques, et contrôle de leur travail

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Chef de filature

* Textiles artificiels et synthétiques

est responsable de tous les éléments de fabrication de son service, de la qualité, des prix de revient, du personnel. Concourt à l'amélioration des procédés de fabrication et participe à la mise au point des installations nouvelles intéressant son service. A, sous ses ordres en général, un contremaître chef et des contremaîtres.

Cadre responsable de la marche de l'atelier de filature. Placé directement sous les ordres du chef de fabrication.

Il reçoit de ce dernier les directives générales pour l'exécution des programmes de fabrication.

Est responsable de tous les éléments de fabrication de son service, de la qualité, des prix de revient, du personnel.

Concourt à l'amélioration des procédés de fabrication et participe à la mise au point des installations nouvelles intéressant son service. A sous ses ordres en général un contremaître chef et des contremaîtres.

2 - Coupeur patronnier

* Chemiserie sur mesure

en contact avec la clientèle, donne des ordres à un ou plusieurs coupeurs, peut exécuter tous travaux de patronnage et de coupe.

3 - Second coupeur patronnier

exécute sous les ordres du patronnier ou chef de maison-patronnier, tous travaux de patronnage et de coupe .

4 - Première d'atelier modéliste

* Mode et chapellerie

personne de grande valeur technique. Mêmes qualités que pour la première d'atelier, 2ème échelon, créé et réalise seule les modèles.

5 - Chef de fabrication au parachèvement

* Fabrication du verre à la main

capable d'initiative nécessitant des connaissances artistiques et pratiques, entièrement responsable de la marche de tous les ateliers de parachèvement, ainsi que du rendement ; à plusieurs agents de maîtrise sous ses ordres, suivant importance et difficultés du poste.

6 - Chef des ateliers de finissage

* Fabrication du verre à la main

dans les usines où les opérations de finissage sont groupées, est responsable, sous l'autorité de l'ingénieur, de la finition des articles, depuis la sortie de l'arche jusqu'à l'entrée au magasin. A des commis sous ses ordres.

7 - Chef du service technique liquides

* Vins, cidres, jus de fruits

cadre qui exerce un commandement sur les opérations de mélange, de fabrication, juge de leur qualité et remplace habituellement le chef d'entreprise dans le cadre des pouvoirs et responsabilités qui lui sont reconnus.

Laboratoires cinématographiques

8 - Chef d'atelier étalonnage

9 - Chef d'atelier sensito

10 - Chef d'atelier trucage ou titres

11 - Chef de département trucage et titres

12 - Chef d'atelier tirage

13 - Chef d'atelier développement négatif

14 - Chef d'atelier montage négatif

15 - Chef d'atelier montage positif

16 - Chef d'atelier sous-titrage

17 - Chef de département sous-titrage

- 18 - Chef opérateur de prise de vue**
* Photographie - reprographie doit être capable de conseiller, diriger plusieurs opérateurs, doit pouvoir effectuer une prise de vue, connaître toutes opérations de laboratoire.
Dépend directement de la direction.
- 19 - Opérateur de prise de vue**
Travaille seul, à la demande du client ou du chef opérateur ; doit décider du choix de l'éclairage, du matériel, des surfaces sensibles. Doit connaître les opérations de laboratoire.
- 20 - Chef de fabrication**
* Edition assure la mise au point des manuscrits pour l'impression, l'établissement des maquettes et devis, les relations avec les imprimeurs et autres facteurs des métiers graphiques et le contrôle de leur travail.
- 21 - Sous-chef de fabrication**
- 22 - Métreur vérificateur principal**
* Cabinets de métreurs vérificateurs et de vérificateurs a une connaissance complète de tous les problèmes de la profession, tant au point de vue technique qu'en ce qui concerne la réglementation et la législation du bâtiment. A la responsabilité totale des affaires qui lui sont confiées. Peut exercer un commandement.
- 23 - Vérificateur principal**
- 24 - Inspecteur divisionnaire SES (service électrique signalisation)**
S.N.C.F.
- 25 - Inspecteur de 1ère classe SES**
S.N.C.F.
- 26 - Inspecteur de 2ème classe SES**
- 27 - Chef de circonscription principal SES**
- 28 - Chef d'agence dans un cabinet important**
* Maître d'œuvre en bâtiment cadre placé sous les ordres directs du Maître d'œuvre employeur, ayant des fonctions entraînant le commandement sur les cadres.
- 29 - Chef d'agence dans un cabinet à structure simple**
collaborateur direct du Maître d'œuvre. Peut remplir dans un cabinet à structure simple et suivant l'organisation de celui-ci une ou plusieurs des fonctions définies comme cadre administratif, chef du bureau des études, inspecteur principal.

30 - Chef métreur ou chef d'agence

*** Cabinets de métreurs vérificateurs et de vérificateurs**

collaborateur direct de l'employeur ayant les qualités du métreur vérificateur principal. Possède les aptitudes requises pour assumer un commandement;

- exerce ses fonctions dans un cabinet à structure simple
- exerce ses fonctions dans un cabinet important.

B - AGENTS DE MAITRISE

B1 - EXTRACTION

B1.1 - Responsabilité de plusieurs chantiers

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	responsabilité, sous les ordres du chef d'entreprise ou de son représentant, de l'organisation et de la bonne marche d'une ou de plusieurs carrières ou ensemble de chantiers
---------------------	---

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Chef de carrière

* Carrières et Matériaux

assure dans le cadre qui lui est tracé, l'organisation, le fonctionnement et la bonne marche d'une ou plusieurs carrières. A un ou plusieurs commis de carrière ou contremaîtres sous ses ordres.

2 - Chef d'exploitation ou de carrière

centralise, sous les ordres de l'employeur ou de son représentant, la direction d'un ensemble de chantiers, assure la responsabilité d'une exploitation.

3 - Chef d'exploitation de carrière

* Fabrication des ciments

assure, dans le cadre qui lui est tracé par le chef d'entreprise ou son représentant, l'organisation, le fonctionnement et la bonne marche d'une ou plusieurs carrières importantes. A des notions générales de géologie et la connaissance approfondie des différentes techniques d'exploitation.

B1.2 - Responsabilité d'un chantier

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles :	sous les ordres du chef d'entreprise ou de son représentant, surveillance d'un chantier pour tout ce qui concerne le rendement, l'organisation et la discipline du personnel; responsable de la bonne utilisation du matériel.
Tâches connexes	embauche et licenciement des ouvriers.

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Chef de chantier

* **Carrières et matériaux** professionnel exerçant son commandement de façon permanente sur **un chantier de moyenne importance** sous les ordres de l'employeur ou de son représentant, ou des chefs de chantier d'échelon supérieur.

2 - Contremaître de carrière

* **Fabrication des ciments** chargé de faire exécuter dans une carrière les ordres donnés par le chef d'entreprise ou son représentant en vue de l'extraction des matières premières. Est responsable de la **bonne utilisation du matériel** et du bon rendement de son personnel.
Sous les ordres du chef d'entreprise ou de son représentant surveille l'ordre, la bonne marche et la discipline de l'exploitation. A au moins un contremaître de l'échelon précédent sous ses ordres.

3 - Chef de chantier

* **Carrières et matériaux** professionnel sachant tirer des plans, faire des tracés de pièces, connaissant tout ce qui concerne le choix, le sciage, la fabrication et la mise en œuvre des pierres de granits, est chargé de **surveiller le chantier**, de distribuer le travail aux ouvriers. Peut **embaucher et débaucher les ouvriers** si l'employeur lui en laisse l'initiative.

Exploitation forestière de
Loire-Atlantique

4 - Contremaître de scierie

Carrières et matériaux

5 - Conducteur de chantier indépendant

6 - Chef de chantier indépendant

B1.3 - Responsabilité d'une partie de chantier

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	responsabilité de la bonne exécution des ordres de l'employeur ou de son représentant discipline et contrôle du travail effectué
---------------------	---

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Maître-ouvrier

* Exploitation forestière du Bas-Rhin
chef d'équipe qui veille à la **bonne exécution des ordres de l'employeur** ou de son représentant, assure la discipline dans son équipe, participe au contrôle du travail effectué.

2 - Surveillant

* Carrières et Matériaux
exerçant de **façon permanente un commandement sur plusieurs ouvriers**. En général, assure la surveillance du travail de ces ouvriers sous la dépendance d'un chef d'équipe.

Bois

3 - Responsable d'équipe de chantier

B2 - CONSTRUCTION (Bâtiment - Travaux publics)

B2.1 - Responsabilité de plusieurs chantiers

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	responsabilité de l'ensemble ou de plusieurs chantiers de l'entreprise : - bonne exécution des travaux - organisation du travail et discipline - approvisionnement des chantiers
Tâches connexes	embauche et licenciement des ouvriers établissement du budget prévisionnel et des états d'avancement et de financement des chantiers
Tâches particulières	établissement des ordres de travail établissement des devis simples et prix de revient

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Contremaître de chantiers

* Travaux publics - bâtiment employé ayant travaillé comme professionnel dans la corporation, chargé de l'organisation, de la surveillance de l'approvisionnement, de l'établissement des ordres de travail sur l'ensemble des chantiers de l'entreprise. Peut embaucher et débaucher ses ouvriers si l'employeur lui en laisse l'initiative.
Sous les ordres d'un conducteur de travaux, d'un chef d'agence ou de service, organise et assure l'approvisionnement d'un ou de plusieurs chantiers, dirige et surveille l'exécution des travaux conformément aux arrêtés en vigueur et aux règles de l'art. Etablit le contrôle de la main d'œuvre et, éventuellement le prix de revient ou les devis simples. Assure la discipline du personnel ouvrier spécialisé ou non ou de professions différentes, placé sous ses ordres.

2 - Contremaître d'atelier ou gâcheur

* Bâtiment professionnel assurant la bonne exécution des travaux et la discipline du personnel ouvrier. Capable de faire les épreuves et traçés en serrurerie, plans sur règles ou épreuves en menuiserie et charpentes en bois ; a couramment 25 ouvriers sous ses ordres.

professionnel sous les ordres d'un directeur ou de l'employeur, a des chefs d'équipe ou conducteurs sous ses ordres. Il assure la bonne exécution des travaux et la discipline du personnel ouvrier. A au moins et couramment 40 à 60 ouvriers sous ses ordres.

- 3 - Conducteur de travaux**
- * Sidérurgie Moselle et sidérurgie Meurthe et Moselle **dirige ou contrôle des chantiers importants, assure leur surveillance et leur approvisionnement.**
Peut éventuellement, faire fonction de géomètre pour l'implantation sur le terrain de toutes les installations et être chargé de faire les devis et les dessins d'implantation des constructions et installations.
Responsable de chantiers importants ; participe à l'établissement du budget prévisionnel et des états d'avancement et de financement de ces chantiers.
- 4 - Conducteur principal de travaux**
- * Sidérurgie Moselle et sidérurgie Meurthe et Moselle **répond à la définition du conducteur de travaux 3ème échelon, mais responsable de l'ensemble des chantiers de son service.**
- 5 - Conducteur de travaux**
- * Bâtiment **contremaître ayant une très grande expérience sanctionnée par 20 ans de pratique et capable de diriger les constructions, essais et mises en route de toutes les spécialités de son entreprise.**
- 6 - Conducteur de travaux adjoint**
- sous les ordres d'un conducteur de travaux, d'un chef d'agence ou de service, organise et assure l'approvisionnement d'un ou plusieurs chantiers, dirige et surveille l'exécution des travaux conformément aux arrêtés en vigueur et aux règles de l'art.**
Etablit le contrôle de la main d'œuvre et, éventuellement, le prix de revient ou les devis simples. Assure la discipline du personnel ouvrier, spécialisé ou non, ou de professions différentes placé sous ses ordres.
- 7 - Conducteur de travaux**
- * Travaux publics **dirige des chantiers pouvant comporter chacun deux chefs de chantier. Assure leur surveillance et leur approvisionnement, effectue les tracés de tous ordres, relève les attachements, rédige les rapports du chantier et rassemble les éléments permettant l'établissement des prix de revient**

B2.2 - Responsabilité d'un chantier

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	responsabilité de la bonne exécution des travaux d'un chantier - organisation technique et administrative d'un chantier - encadrement du personnel ouvrier de chantier
Tâches connexes	- embauche et licenciement du personnel - responsabilité de la sécurité du chantier
Tâches particulières	- rédaction des rapports de chantier - établissement du prix de revient - coordination avec l'intérieur, les autres corps de métiers et, la clientèle

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Chef de chantier principal travaux publics

* Travaux publics

terrassier, mineur, cimentier, boiseur, poseur des canalisations, poseur de cables batteur, charpentier, maçon, engagé comme tel ou occupant habituellement les fonctions suivantes. Organise et dirige l'ensemble d'un chantier, assure l'implantation sans utiliser les appareils de précision, prévoit les besoins en matériaux, en matériel et en outillage, assure leur réception et leur répartition sur le chantier, a la responsabilité de la bonne exécution des ouvrages et établit les rapports journaliers.

2 - Chef de chantier de voies ferrées

* Travaux publics

organise et dirige l'ensemble d'un chantier comportant des travaux effectués à la main ou au moyen d'engins mécaniques, tout en assurant la surveillance de son chantier dans toutes les spécialités. Assure l'implantation sans utiliser les appareils de précision. Est capable d'assurer la liaison avec les agents de la S.N.C.F. ou toute autre administration pour l'organisation pratique du chantier dont il a la charge. Doit également prévoir les besoins en matériaux, matériel, et outillage nécessaires à la bonne marche des travaux et en assure la réception et l'emploi rationnel. Établit le rapport journalier en ce qui concerne le travail de ses équipes.

3 - Chef d'atelier (couverture - plomberie)

* Bâtiment

professionnel sous les ordres d'un chef de service ou de l'employeur. Peut avoir contremaîtres ou chefs d'équipe sous ses ordres. Il assure la bonne exécution des travaux et la discipline d'un personnel ouvrier dont l'effectif est habituellement de 30, (miroiterie):

1er échelon : plus de 25 personnes sous ses ordres

2ème échelon : un ou plusieurs contremaîtres et plus de 25 personnes sous ses ordres.

professionnel, généralement sous les ordres soit d'un agent de maîtrise des échelons supérieurs, soit de l'employeur ou de son représentant. Il a des contremaîtres de spécialités qui peuvent être différentes sous ses ordres, dont il coordonne les travaux. Il assure le respect des temps et la discipline du personnel placé sous ses ordres. Il prend des initiatives pour l'amélioration du rendement et de la sécurité ou assure une responsabilité équivalente. Dans certaines entreprises le chef d'atelier peut n'avoir sous ses ordres que des ouvriers professionnels ou spécialisés d'une même catégorie.

4 - Aide-conducteur de travaux

* Travaux publics

titulaire d'un diplôme d'école professionnelle ou ayant des connaissances équivalentes. **Seconde un conducteur de travaux** dans certaines attributions de celui-ci, et sous sa direction.

* Bâtiment

titulaire d'un diplôme d'école professionnelle ou ayant des connaissances équivalentes. **Seconde un conducteur de travaux** dans certaines attributions de celui-ci, et sous sa direction.

5 - Aide-compagnon maçon

organise et dirige habituellement l'ensemble d'un chantier de construction courante, recherche la main d'œuvre, assure l'implantation des ouvrages, prévoit ses besoins en matériaux, matériel et outillage, transmet les ordres donnés et en assure l'exécution ; assure la police et la sécurité du chantier, établit la liaison entre les différents corps d'état.

6 - Maître-compagnon maçon

* Travaux publics

organise et dirige habituellement l'ensemble d'un chantier de construction courante ; recherche la main d'œuvre, assure l'implantation des ouvrages ; prévoit ses besoins en matériaux, matériel et outillage ; transmet les ordres donnés et en assure l'exécution ; assure la police et la sécurité du chantier ; établit la liaison entre les différents corps d'état.

Possède les qualités exigées pour la qualification de maître compagnon.

Doit être à même de résoudre personnellement toutes les difficultés d'exécution d'un chantier de construction important.

7 - Contremaître d'exploitation

* Sidérurgie Moselle et
sidérurgie Meurthe et Moselle

autonomie et responsabilité limitées

8 - Conducteur chef des travaux

technicien répondant aux critères généraux des fonctions d'agents supérieurs.

9 - Chef de chantier béton armé

* Travaux publics

1er échelon : assume seul et habituellement dans la spécialité du béton armé, l'organisation et la direction d'un chantier d'ouvrages courants et de moyenne importance, assure l'implantation sans utiliser les appareils de précision, prévoit les besoins en matériaux, en matériel et en outillage, assure leur réception et leur répartition sur le chantier, a la responsabilité de la bonne exécution des ouvrages et établit les rapports journaliers.

2ème échelon : assume seul et habituellement dans la spécialité du béton armé, l'organisation et la direction d'un chantier de construction industrielle ou d'ouvrages d'art d'importance supérieure à celle prévue pour le 1er échelon, quelles qu'en soient les difficultés de réalisation.

10 - Contremaître

* Bâtiment Construction d'usines

capable de diriger un chantier à partir de 50 compagnons dans sa spécialité

Couverture-plomberie

professionnel sous les ordres d'un chef de service ou de l'employeur, chargé de la surveillance, de l'entretien des chantiers, de moyenne et de petite importance de leur approvisionnement, de l'établissement des ordres de travail, assurant la liaison avec la clientèle.

Miroiterie - vitrerie

professionnel assurant sous les ordres d'un agent de maîtrise de la catégorie supérieure ou du chef d'entreprise, un commandement sur un groupe d'ouvriers spécialistes et qualifiés dans sa spécialité. Assure la coordination du travail et le rendement de son équipe suivant des directives bien déterminées et la bonne exécution des travaux qui lui sont confiés.

11 - Conducteur de travaux

* O.R.T.F.

agent hautement qualifié chargé de participer à l'étude de projets de construction ou d'installation et de suivre la réalisation des travaux en précisant les modalités d'exécution.

12 - Commis d'intérieur

* Miroiterie

ayant les connaissances professionnelles lui permettant d'assurer la bonne marche du service commercial et des ateliers de l'entreprise ou de l'établissement. A la responsabilité des approvisionnements et du magasin.

Commis d'extérieur

connaissant bien la technique de la profession. Dirige et surveille les travaux sur chantiers et prend toutes initiatives pour leur réalisation ; assure dans le cadre de l'organisation de l'entreprise la coordination avec l'intérieur, les liaisons avec les autres corps d'état et éventuellement avec la clientèle.

* Sidérurgie de Moselle et
sidérurgie de Meurthe et
Moselle

13 - Surveillant de travaux

surveille et contrôle, sur place, par toutes mesures appropriées, soit par son personnel, soit par celui d'une entreprise, la bonne exécution des travaux de chantier de moyenne importance, conformément aux plans, croquis, dessins et cahiers de charges. Etablit les rapports journaliers de l'avancement des travaux et des difficultés rencontrées au cours de l'exécution.

Meunerie

14 - Chef monteur de moulin

B2.3 - Responsabilité d'une partie de chantier ou d'une équipe spécialisée

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles : responsabilité de la bonne exécution du travail, en ce qui concerne sa spécialité
prévision des besoins en matériaux et petit outillage

Tâches connexes : établissement de rapports journaliers
établissement des prix de revient
liaisons entre les chantiers et les bureaux

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Chef de chantier travaux publics

* Travaux publics

terrassier, mineur, cimentier, boiseur, poseur de canalisations, poseur de câbles, batteur, charpentier, maçon, engagé comme tel ou occupant les fonctions suivantes d'une manière continue depuis plus de six mois. **Organise et dirige dans le chantier une section de sa spécialité**, assure l'implantation sans utiliser des appareils de précision, peut prévoir ses besoins en matériaux et petit outillage.

2 - Contremaître d'atelier de mosaïque

* Bâtiment, Travaux publics

1er échelon : professionnel chargé de **surveiller l'atelier et de distribuer le travail**. Peut établir échantillon suivant maquette.
2ème échelon : doit, en outre, être capable d'embaucher de débaucher les ouvriers si l'employeur lui en laisse l'initiative, doit également être capable d'établir les prix de revient de main d'œuvre.

3 - Conducteur de travaux de l'équipement électrique

* Travaux publics, Bâtiment

sous les ordres d'un chef d'agence, d'un ingénieur ou du chef de l'établissement, **prépare l'organisation technique et administrative des chantiers** dont il assume la responsabilité d'exécution, établit les relations courantes avec le client et les services publics. Peut faire des études et des devis de moyenne importance.

4 - Chef d'équipe traçeur

* Bâtiment (serrurerie, fer)

exécute les épreuves et tracés sur bande de charpente et serrurerie ; il dirige en outre une équipe de 10 ouvriers.

5 - Chef fumiste

* Travaux publics, Bâtiment

capable de **diriger un chantier** de moins de 50 compagnons dans sa spécialité

6 - Chef monteur principal

professionnel ayant au moins 15 ans de pratique, pouvant assurer le montage de tous ouvrages métalliques. A plusieurs chefs monteurs sous ses ordres.

7 - Chef monteur

Charpente métallique

1er échelon : professionnel assurant le montage de tous ouvrages métalliques. Capable de surveiller et de diriger plusieurs petites équipes d'un total de 18 hommes.

2ème échelon : capable de diriger un chantier de moins de 50 compagnons dans sa spécialité.

Construction d'usines

sous les ordres d'un contremaître, d'un conducteur de travaux ou d'un chef de petite entreprise. Dirige et surveille l'exécution d'un chantier conformément aux règlements en vigueur. Assure la discipline du personnel ouvrier et l'approvisionnement en petit matériel au cours des travaux. Peut avoir à faire l'estimation simple des temps de la main d'œuvre de sa spécialité. Peut avoir, sous ses ordres, un ou plusieurs chefs d'équipe : installations, bâtiments et usines, lignes, stations centrales, grands postes, sous-stations, postes de transformation, montage des tableaux, raccordements, signalisations des chemins de fer, raccordements de standards téléphoniques et d'installations automatiques.

8 - Conducteur de travaux en constructions métalliques

professionnel assurant les liaisons entre les chantiers et les bureaux en ce qui concerne notamment les approvisionnements et la comptabilité de la main-d'œuvre. Capable d'exécuter des relevés de côtes. Assure les rapports entre les clients et l'entreprise en ce qui concerne l'exécution des travaux. Coordonne éventuellement le travail des chefs monteurs.

Bâtiment - charpente

9 - Grand chef d'équipe

Salines du midi

10 - Chef d'équipe de chantiers de terrassements ou construction

B3 - TRANSFORMATION

B3.1 - Mécanique, électricité, sidérurgie

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	responsabilité de la bonne exécution des travaux - respect des délais - discipline du personnel placé sous ses ordres - organisation du travail et contrôle de l'activité du personnel
Tâches connexes	travail d'administration : fiches, bons de sortie, bons de travail

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Chef de station

* Automobile - cycle et
motorcycle

professionnel travaillant normalement à la production, pouvant justifier de connaissances professionnelles suffisantes pour assurer la direction, le rendement et la responsabilité du travail effectué par le personnel placé sous ses ordres.

Professionnel travaillant à la production pendant le temps qui n'est pas consacré effectivement à ses fonctions de commandement. Il doit assurer le rendement de son équipe et effectuer un minimum de travail d'administration : fiches - bons de sortie - bons de travail.

Mécanique

2 - Chef de section de fabrication (R.N.U.R)

* Mécanique

3 - Chef d'atelier

Agent de maîtrise professionnel, généralement sous les ordres, soit d'un agent de maîtrise des échelons supérieurs, soit de l'employeur ou de son représentant. Il a des chefs d'équipe ou des contremaîtres de professions différentes sous ses ordres dont il coordonne les travaux. Il assure le respect des temps et la discipline du personnel placé sous ses ordres. Il prend des initiatives pour l'amélioration du rendement et de la sécurité ou assure une responsabilité équivalente. Dans les entreprises importantes, le chef d'atelier peut n'avoir sous ses ordres que des ouvriers professionnels ou spécialisés d'une même catégorie :

* Sidérurgie Moselle et
Meurthe et Moselle

4 - Chef contremaître

supérieur possédant une grande expérience pratique professionnelle. Assure la bonne marche des fabrications ou de l'atelier dont il a la responsabilité, sous les ordres du chef de service, de l'ingénieur et, éventuellement, d'un chef de fabrication.

A sous ses ordres toute la maîtrise des postes. Travaille normalement de jour mais peut être, occasionnellement appelé à travailler le dimanche et de nuit.

5 - Chef de fabrication

supérieur, possédant des connaissances professionnelles, théoriques et pratiques étendues. Assure la bonne marche (qualité - rendement, économie de matières) des fabrications dont il a la responsabilité sous les ordres du chef de service et de l'ingénieur dont il reçoit les directives. A sous ses ordres toute la maîtrise des postes. Travaille normalement de jour, mais peut être, occasionnellement appelé à travailler le dimanche et de nuit.

6 - Contremaître de préparation des charbons à la cokerie

7 - Contremaître d'un casse-fonte isolé

8 - Contremaître de fabrication

9 - Contremaître

* Industries métallurgiques

agent de maîtrise professionnel, généralement sous les ordres soit d'un agent de maîtrise des échelons supérieurs, soit d'un employeur ou de son représentant. Il est chargé de faire exécuter les travaux qui lui sont confiés par des ouvriers, équipe ou groupes d'ouvriers professionnels ou spécialisés de professions différentes. Il assure les respects des temps et la discipline du personnel placé sous ses ordres. Dans les entreprises importantes, le contremaître peut n'avoir sous ses ordres que des ouvriers professionnels ou spécialisés d'une même catégorie :

- a) Des industries, téléphoniques, télégraphiques et radio-électriques, assemblages divers, industries diverses, telles que polissage, nickelage, accessoires de cycles et automobiles, ferblanterie, appareils d'éclairage, petit appareillage électrique, étirage et fabrication de tubes, robinetterie et au surplus, toutes industries comportant dans l'ensemble des fabrications simples ou de grandes séries qui utilisent principalement de la main d'œuvre non professionnelle ou féminine
- b) Travaillant, sauf à l'entretien des bâtiments, dans la mécanique générale et l'électromécanique
- c) Travaillant, sauf à l'entretien des bâtiments, dans la construction automobile, la grosse mécanique et la fonderie lourde

- 10 - Contremaître d'atelier d'entreprises électriques**
- * Travaux publics - Bâtiment sous les ordres d'un chef d'organisation, d'un chef de service, chargé de faire exécuter des travaux d'atelier qui lui sont confiés, assure le respect des temps et la discipline du personnel ouvrier, spécialisé ou non, ou de professions différentes, placé sous ses ordres.
- 11 - Chef d'équipe d'outilleurs**
- * Bijouterie - joaillerie - orfèvrerie ayant sous ses ordres des ouvriers outilleurs; ayant sous ses ordres des ouvriers outilleurs eux-mêmes, en majorité OPS.
- 12 - Chef d'équipe professionnel**
- * Sidérurgie chef d'équipe professionnel ayant exercé, d'une manière courante, depuis au moins 4 ans en qualité de P3, une fonction de commandement et assumant des responsabilités techniques et de personnel sur une équipe d'ouvriers comportant, entre autres, des ouvriers professionnels. Placé sous l'autorité et le contrôle de ses chefs dans la limite de ses attributions et des responsabilités qui en découlent, il est chargé, notamment, de façon permanente, d'organiser et de répartir les tâches à l'intérieur de son équipe, de mettre en place le personnel, de contrôler son activité, la qualité de son travail et de faire respecter les consignes de travail et de sécurité.
- 13 - Chef d'équipe**
- * Industries métallurgiques Agent de maîtrise professionnel exerçant d'une façon permanente un commandement sur plusieurs ouvriers professionnels ou spécialisés dans sa spécialité. Il assure le rendement de son équipe, en général, sous la direction d'un agent de maîtrise d'un échelon supérieur :
- a) Fabrication ou entretien général
 - b) Outillage ou entretien de matériel mécanique et de machines-outils
 - c) Catégories supérieures. Il s'agit principalement d'agents de maîtrise, eux-mêmes professionnels P.3 conduisant une équipe d'ouvriers comportant normalement entre autres plusieurs professionnels P.3
- 14 - Chef d'équipe spécialisé**
- Agent de maîtrise ayant acquis des connaissances suffisantes par une longue expérience de travail dans des entreprises rationalisées (travail en grande série ou à la chaîne) : il assure dans les mêmes fabrications le rendement de son équipe composée d'ouvriers et d'ouvrières qui travaillent à la production à la chaîne ou sur machine ; il exerce sur l'équipe un commandement effectif et permanent et en assure la discipline sous la direction d'un agent de maîtrise d'un échelon supérieur.

15 - Chef d'équipe de non-professionnels

Agent de maîtrise non professionnel exerçant un commandement permanent sur plusieurs ouvriers, manœuvres ou spécialisés dans la conduite des appareils de levage ou de traction occupés normalement à des travaux de manutention ou de nettoyage général sans que l'exécution de ces travaux nécessite de connaissances spéciales

S.N.C.F.

16 - Chef de station électrique principal

S.N.C.F.

17 - Chef de station électrique

S.N.C.F.

18 - Chef de station électrique adjoint

S.N.C.F.

19 - Chef d'équipe électrique

B3.2 - Carrières et matériaux

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	responsabilité de la bonne marche, de l'ordre et de la discipline des ateliers surveillance du bon rendement de son personnel
Tâche connexe	surveillance de l'entretien du matériel
Tâche particulière	interpréter les renseignements donnés par le laboratoire

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Chef de fabrication

* Carrières et matériaux

assure l'utilisation des moyens de production (matériel et main-d'œuvre), coordonne une partie de la fabrication suivant les directives d'un ingénieur, d'un cadre ou d'un chef de fabrication de 2ème échelon et éventuellement les indications particulières du chef de laboratoire. A autorité, par l'intermédiaire des contremaîtres, sur partie du personnel de fabrication. Coordonne tout ce qui concerne la fabrication,

* Fabrication des ciments

assure l'utilisation des moyens de production (matériel et main-d'œuvre) coordonne une partie de la fabrication suivant les directives d'un ingénieur, d'un cadre ou d'un chef de fabrication 2ème échelon et éventuellement les indications particulières du chef de laboratoire. A autorité par l'intermédiaire des contremaîtres sur partie du personnel de fabrication.
Assure l'utilisation des moyens de production (matériel et main d'œuvre) coordonne tout ce qui concerne la fabrication, suivant les directives générales de la direction et les indications particulières du chef de laboratoire. A autorité par l'intermédiaire des contremaîtres sur tout le personnel de fabrication.

2 - Chef modelleur plâtre

* Céramique sanitaire
produits réfractaires

ayant des connaissances étendues du modelage plâtre, exerçant sous les ordres de l'employeur ou de son représentant son commandement sur un ou plusieurs ateliers de modelage ou de fabrication de moules en plâtre ; il a la responsabilité complète et permanente de l'exécution des modèles de matrices ou des moules servant à la fabrication (céramique sanitaire)

3 - Chef d'atelier

* Carrières et matériaux

agent assurant, dans le cadre qui lui est tracé l'organisation, le fonctionnement et la bonne marche d'un atelier ; assure la construction ou la réparation du matériel de l'entreprise ; a sous ses ordres un ou plusieurs contremaîtres

Carrières et matériaux

4 - Contremaître de fabrication (Plâtres et blancs de craie)

5 - Contremaître de fabrication

* (Fabrication des ciments)

1er échelon : contremaître ayant des connaissances pratiques sur la fabrication, sous les ordres du chef d'entreprise ou de son représentant, surveille l'entretien du matériel, veille au bon rendement de son personnel.

2ème échelon : surveille la bonne marche, l'ordre et la discipline des ateliers, veille au bon rendement de son personnel, est capable d'interpréter les indications des appareils de contrôle.

3ème échelon : a des connaissances approfondies sur la marche et le rendement du matériel. A également en matière de fabrication des connaissances lui permettant d'interpréter les renseignements donnés par le laboratoire et de prendre des initiatives en conséquence.

4ème échelon : contremaître confirmé ayant des connaissances approfondies sur la marche et le rendement du matériel. A également, en matière de fabrication, des connaissances lui permettant d'interpréter les renseignements donnés par le laboratoire et de prendre des initiatives en conséquence.

6 - Contremaître de fabrication du cru par voie sèche

assure la préparation du cru (séchage, mouture et homogénéisation) sous les ordres du chef de fabrication ou de son représentant

7 - Contremaître délayeur

* Fabrication des ciments

surveille la marche des délayeurs et broyeurs à pâtes, sous les ordres du chef de fabrication ou de son représentant.

8 - Contremaître délayeur

* Carrières et matériaux

surveille la marche des délayeurs et broyeurs à pâtes sous la responsabilité du chef de fabrication. (Plâtres et blancs de craie)

B3.3 - Verre

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	responsabilité de la bonne marche d'une section de fabrication surveillance et discipline du personnel
Tâches connexes	réglage des machines et dépannage des incidents de marche entretien des machines et des moules
Tâches particulières	économie des matières premières bonne tenue et réapprovisionnement du magasin réfractaire

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Chef d'équipe de fabrication

* Fabrication mécanique du verre

1er degré : professionnel faisant équipe par roulement et placé sous les ordres du chef de fabrication ; assure la surveillance et la discipline du personnel faisant équipe, la répartition du travail et les consignes de fabrication afférentes à son équipe

2ème degré : assure les consignes de recuit, assure sous sa responsabilité, les charges de fabrication et de recuit lorsqu'il est seul à l'usine (équipe de nuit)

Chef d'équipe de fabrication (équipe de nuit)

1er degré : professionnel faisant équipe par roulement et placé sous les ordres d'un chef d'équipe de fabrication 2ème degré ; assure la surveillance et la discipline du personnel sous ses ordres, la répartition du travail et les consignes de fabrication ; a des connaissances suffisantes pour assurer, sous sa responsabilité, les charges de fabrication en cas d'absence du chef d'équipe de fabrication 2ème degré.

2ème degré : professionnel faisant équipe par roulement et placé sous les ordres du chef des fabrications ; assure la surveillance et la discipline du personnel faisant équipe, la répartition du travail et les consignes de fabrication ; a des connaissances suffisantes pour assurer, sous sa responsabilité les charges de fabrication lorsqu'il est seul à l'usine

2 - Chef d'équipe de manœuvres

commande une équipe de quelques manœuvres et participe quelquefois au travail

3 - Chef de section de fabrication

assure, sous les ordres du chef de fabrication, la bonne marche d'un secteur de fabrication et contrôle les chefs d'équipe

4 - Chef de poterie de glacerie

dirige l'atelier de poterie, est responsable de la fabrication, du séchage, de la cuisson et de la qualité des ponts. Participe quelquefois aux réparations de fours (réparations à chaud).

5 - Chef potier de verrerie à vitres

assure l'exécution des pièces réfractaires diverses destinées à la fabrication des verres à vitres.

6 - Chef de découpe (verre brut d'optique)

* Fabrication mécanique du verre

responsable de tous travaux de découpe du verre ; assure la surveillance et la discipline du personnel placé sous ses ordres.

7 - Chef de façonnages

professionnel exerçant d'une façon permanente un commandement sur un groupe d'ouvriers spécialisés ou professionnels, chargé de faire exécuter notamment tous travaux de biseautage, taillerie, argenture, trempe, métallisation, perçage, sablage, sciage ; est capable de régler les machines et de les faire fonctionner.

8 - Chef de fabrication des fibres de verre

9 - Chef de fabrication du tissage et retordage des fibres de verre

10 - Chef de fabrication thermolux

11 - Chef d'équipe de manœuvres

* Fabrication du verre à la main

commande une équipe de quelques manœuvres et participe parfois au travail

12 - Chef de taille

responsable sous les ordres d'un cadre, des fabrications et des productions de la taillerie, crée les nouveaux modèles, dirige le réglage des tours et autres machines

13 - Chef de finissage

dans les usines où les opérations de finissage sont groupées, est responsable de la finition des articles depuis la sortie de l'arche jusqu'à l'entrée du magasin. N'a pas de commis sous ses ordres

14 - Chef de bouchage

responsable des opérations de bouchage, dirige le réglage des tours et autres machines

15 - Chef de poterie

dirige la poterie ; est responsable des réfractaires ; a sous ses ordres les potiers et les briquetiers

16 - Chef d'équipe de fusion

exerce d'une façon permanente un commandement sur des groupes d'ouvriers professionnels travaillant en équipe ; est chargé du fonctionnement des gazogènes, des fours et de tout matériel de fusion

17 - Chef de décor et gravure

responsable, sous les ordres d'un cadre, des fabrications et des productions de gravure et décor, créé les nouveaux modèles, dirige le réglage des machines, la confection des bains de gravure et de polissage, assure le mélange et le dosage des couleurs à utiliser, dirige la cuisson des moufles

18 - Chef d'équipe (tubes à la machine)

connaît entièrement le fonctionnement de la machine à étirer ; est susceptible avec les différents moyens de réglage dont il dispose d'obtenir un tube aux dimensions qui lui sont fixées

19 - Chef de poste de composition et de fusion

* Fabrication mécanique du verre

agent faisant poste, ayant acquis, par une formation appropriée susceptible d'être sanctionnée par une épreuve, une connaissance très étendue de la conduite des fours ; recevant les directives du chef de fusion ou d'un adjoint au chef de fusion 2ème échelon, est responsable pendant son poste, de la conduite de plusieurs fours et de l'atelier de composition ; est capable de sa propre initiative de parer aux incidents de marche pouvant se produire au cours de son poste. A autorité sur le personnel du poste

20 - Chef d'équipe du décor

sous les ordres du chef de la section du décor, organise, surveille et contrôle le travail de son équipe

21 - Chef de fusion

agent professionnel sous les ordres de l'employeur ou de son représentant, ayant des fonctions d'exécution et capable d'initiative nécessitant des connaissances techniques et pratiques ; a les responsabilités directes et complètes de la fusion du verre et de la marche des fours et de leurs appareils, ainsi que du personnel nécessaire à cette marche ; suit la bonne tenue et le réapprovisionnement du magasin réfractaire, la marche de l'atelier de composition et assure la surveillance des réparations de fours de concert avec les responsables qui y sont préposés

22 - Chef de fabrication soufflage, pressage

agent travaillant dans une usine de petite ou moyenne importance ; placé sous les ordres du chef d'entreprise ou de son représentant, fait exécuter, sur les machines, les commandes de fabrication ; est responsable en tout temps de la qualité du produit fini, recuit compris, et du rendement ; assure l'entretien des machines, veille aux économies des matières qu'il utilise, indique aux contremaîtres d'entretien les réparations à effectuer à l'arrêt sur les diverses machines qu'il emploie et propose toute amélioration technique désirable

23 - Chef de section de fabrication verre creux (soufflage, pressage, décor...)

assure, sous les ordres du chef de fabrication, la bonne marche d'un secteur de fabrication ; contrôle les chefs d'équipe

24 - Adjoint au chef de fusion

sous les ordres du chef de fusion, exerce, d'une façon permanente, un commandement sur le personnel de la fusion et de la composition ; est chargé du fonctionnement des fours et, éventuellement, des gazogènes, ainsi que du matériel de fusion et de composition. Le classement dans les échelons dépend de l'importance des fonctions, du degré des responsabilités et des qualifications nécessaires

25 - Contremaître de fabrication de l'atelier de fibrage (fibres de verre)

26 - Contremaître de tissage et retordage de fibres de verre

27 - Commis de four

* Fabrication du verre à la main

surveille le travail des ouvriers de fabrication ; dans certaines usines, surveille le renfournement des pots et en assure le débouchage

28 - Commis de taille

assure l'exécution des commandes et la discipline des groupes d'ouvriers tailleurs sous ses ordres (main ou machine)

29 - Commis de décor et gravure

assure l'exécution des commandes et la discipline des groupes d'ouvriers de gravure et de décor sous ses ordres.

30 - Commis de coupage, biseautage, rebrûlage et 2ème recuisson
responsable des différentes opérations de coupage, biseautage, rebrûlage et 2ème recuisson.

B3.4 - Textile

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	responsabilité de la fabrication - organisation du travail de l'atelier - autorité sur le personnel
Tâche connexe	responsabilité des commandes depuis la prise de commandes jusqu'à la livraison
Tâche particulière	participation à la création des modèles

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

* Industrie textile

1 - Contremaître chef

2 - Contremaître chef de tissage

placé sous les ordres d'un directeur, ayant la responsabilité générale de la fabrication et autorité sur l'ensemble du personnel de tissage

3 - Contremaître de l'ensemble d'une préparation

responsable de l'ensemble des stades de fabrication précédant la filature

4 - Contremaître de section

étant seul à assumer, dans un atelier de faible importance dont le nombre de métiers ne dépasse pas celui d'une section normale pouvant comporter tous les genres de métiers, sous les ordres d'un directeur, d'un chef de fabrication ou d'un chef d'entreprise, la responsabilité de la fabrication, et de la marche de l'atelier et qui a de ce fait les fonctions « personnel », « production », et « matériel »

5 - Contremaître de l'ensemble d'une préparation et des métiers à filer

6 - Contremaître de préparation des chaînes

* Industrie textile

ayant les responsabilités « personnel », du « matériel » et « production »

7 - Contremaître de la préparation du tissage

dévidage - cannetage - moulinage, ourdissage - encollage
dévidage - cannetage - moulinage, rentage - rouage

8 - Contremaître de piquage

9 - Contremaître d'ourdissage

10 - Contremaître de cannetage

11 - Contremaître de dévidage

12 - Contremaître, préparation, carderie et filature

13 - Contremaître technicien de tissage

14 - Adjoint de maîtrise

15 - Contremaître de section de métiers à tisser

16 - Contremaître de préparation partielle

* Industrie textile

responsable de une ou de plusieurs sections de l'ensemble d'une préparation

17 - Contredame de préparation partielle

responsable d'au moins deux sections de l'ensemble de la préparation

18 - Contredame de cannetage

19 - Contremaître de l'ensemble d'une retorderie

20 - Contremaître de retorderie partielle

responsable d'une ou de plusieurs sections de l'ensemble d'une retorderie

21 - Contremaître de continus à filer

22 - Contredame de bobinage

23 - Contremaître de filature

24 - Contremaître d'apprêts

25 - Contremaître de tissage

26 - Contremaître finition complète

27 - Contremaître tissage et finition-tissage

28 - Contremaître de bobinage dévidage

- 29 - Chef d'atelier d'échantillonnage**
* Industrie textile placé à la tête d'un atelier faisant essentiellement de l'échantillonnage d'articles difficiles (haute nouveauté, cravate, ameublement) qui est chargé de mettre au point la fabrication des qualités qui lui sont demandées, si difficiles soient-elles; aura droit à une majoration de salaire à débattre avec le chef de maison
- 30 - Contredame de rentrage nouage**
Industrie textile
- 31 - Contremaître de teillage**
- 32 - Chef d'équipe d'ouvriers aux étoures**
Rouissage - teillage du lin
- 33 - Chef d'équipe d'ouvriers rouisseurs sur prés**
- 34 - Technicien de tissage (Bonneterie)**
* Industrie textile
Bonneterie
- a) De métiers circulaires
 - b) De métiers rectilignes sans diminution et Cotton jusqu'à 28 fin inclus
 - c) De métiers rectilignes à diminutions, de métiers Cotton 30 fin et au-dessus, de métiers circulaires à chaussettes à double cylindre

B3.5 - Habillement

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	responsabilité de la bonne marche d'un atelier spécialisé ou d'une section de fabrication répartition du travail selon les besoins et la qualification du personnel
Tâches particulières	formation et perfectionnement de son personnel recherche des solutions pour les problèmes techniques

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Chef d'atelier

* Confection administrative et militaire

excellent spécialiste ayant acquis (le plus souvent par une expérience personnelle plus ou moins longue) de sérieuses connaissances pratiques qu'il doit mettre en œuvre pour assurer la marche générale de son atelier d'après les directives de son chef de fabrication (ou de son employeur).

Il peut avoir commandement sur un ou plusieurs contremaîtres suivant l'importance de l'établissement. Peut diriger un atelier, dit «intégré». L'atelier sera dit «intégré» quand il comprendra plusieurs équipes (généralement placées chacune sous les ordres d'un contremaître) exécutant des travaux de nature et de classification différentes et dont la marche d'ensemble doit être coordonnée.

* Parapluie - parasol

dirige et contrôle les opérations de fabrication d'après les directives du chef de maison. Il est responsable de la qualité du travail et de la production effectuée

2 - Première d'atelier

* Mode et chapellerie

- personne de bonne présentation ayant, avant d'atteindre la qualification, satisfait à tous les échelons intermédiaires professionnels. Elle doit organiser le travail de l'atelier, diriger les ouvrières. A sous ses ordres moins de 12 ouvrières (Mode).

- Participe à la création des modèles. Est responsable des commandes depuis la prise jusqu'à la livraison et, vis-à-vis de la direction du bon rendement de son atelier. A habituellement, sous ses ordres, jusqu'à 12 ouvrières, apprenties non comprises (Mode en gros (manufacture de mode)).

3 - Seconde d'atelier

1er échelon : personne capable d'aider la responsable de l'atelier ou la 1ère vendeuse, ou la seconde d'atelier 2ème échelon pour distribuer le travail aux ouvrières et veiller à la bonne marche de l'atelier (Mode)

2ème échelon : personne capable de suppléer le responsable de l'atelier pendant son absence, notamment de faire les essayages (Mode)

- personne capable de suppléer à la première d'atelier pendant son absence, distribuer le travail aux ouvrières; veille à ce que les livraisons soient prêtes en temps voulu et participe à la bonne marche de l'atelier. (Mode en gros - Manufacture de mode).

4 - Chef drapier

* Confection administrative
et militaire

a la responsabilité de la réception, de la vérification, de la classification et de la distribution des tissus. Est capable de discuter avec les fournisseurs.

5 - Chef d'atelier retouche

* Habillement

distribue, coordonne et contrôle le travail d'un atelier de retouche occupant cinq personnes au maximum

6 - Chef patronnier

chargé de répartir et d'affecter le travail selon les besoins et la qualification du personnel dont il veille à assurer le plein emploi ; agit pour l'obtention de résultats conformes aux normes établies ; convient de délais, suit l'avancement des produits, veille à la qualité, à la discipline et au perfectionnement.

7 - Chef du service patronage gradation

dirige et coordonne le service patronage et gradation et, éventuellement la recherche des emplois matières, surveille et contrôle la qualité ; assure par des conseils pratiques la formation et le perfectionnement du personnel ; suit l'avancement du travail ; veille à la discipline ; peut participer aux examens critiques de mise au point des modèles.

8 - Chef de coupe

* Parapluie - parasol

doit connaître le dessin, la coupe, les qualités de tissu, fait tous patrons, dirige et assure le rendement.

9 - Chef de coupe

* Confection administrative
et militaire

excellent technicien qui, de plus, dirige et surveille tout le personnel qui concourt à la coupe, au doublage et à la préparation des coupes avant la mise en fabrication. Doit avoir une compétence professionnelle reconnue pour conseiller le personnel placé sous ses ordres et solutionner favorablement les problèmes techniques de coupe délicate.

10 - Chef de presse

excellent opérateur, dirigeant l'atelier de presse et ayant la responsabilité de la quantité et de la qualité de la production et du travail du personnel placé sous ses ordres

11 - Chef de chaîne

surveille les différentes opérations échelonnées dans la chaîne et en règle l'alimentation et la cadence compatible avec une bonne fabrication.

12 - Contremaître

dirige et surveille les opérations de confection

* **Parapluie - Parasol**

Ganterie de peau

13 - Metteur en presse

14 - Distributrice d'ouvrage

B3.6 - Teinturerie - Blanchisserie

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle	commandement des ouvriers
Tâche connexe	participation ou non à leurs travaux

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Chef d'équipe atelier - repassage - apprêts

* Teinturerie, nettoyage à sec, pressings, de Loire-Atlantique
commandant directement à plus de 4 ouvriers et participant ou non à leurs travaux, il doit être capable d'exécuter lui-même, avec le soin et la précision nécessaires, la généralité des travaux qu'il commande

2 - Contremaîtresse - repassage - apprêts

agent d'encadrement qui commande les ouvriers par l'intermédiaire d'au moins deux chefs d'équipe ou qui commande directement à plus de 30 ouvrières spécialisées ou qualifiées ; elle doit être capable d'exécuter elle-même dans de bonnes conditions la généralité des travaux qu'elle commande ; elle ne participe qu'exceptionnellement aux travaux

3 - Contremaître teinturerie

Teinturerie - nettoyage à sec
pressings de Loire Atlantique

4 - Contremaître nettoyage

Blanchisserie et laverie automatique de Loire Atlantique

5 - Chef d'équipe atelier repassage - apprêts

6 - Contremaître nettoyage

Teinturerie - nettoyage à sec
pressings de Loire-Atlantique

B3.7 - Industries alimentaires

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	responsabilité de la bonne marche d'une partie du processus de fabrication ou d'une unité spécialisée commandement sur plusieurs ouvriers
Tâche connexe	contrôle du bon fonctionnement des machines
Tâche particulière	initiative pour l'amélioration du rendement et de la sécurité

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Chef de poste

* Déshydratation de produits agricoles d'Eure & Loir

responsable de la chaîne de fabrication pendant son poste. Responsable de ses équipiers. Capable de faire des réparations, d'assurer l'entretien mécanique courant et des interventions d'urgence

2 - Chef de fabrication

* Industrie de la conserve

chef de fabrication d'une entreprise à structure simple, a des pouvoirs limités et est directement sous les ordres permanents du chef d'entreprise ou de son représentant responsable de la fabrication

3 - Chef de fabrication glace

* Exploitation frigorifique

agent supérieur responsable de la fabrication de la glace sous les ordres d'un cadre ou de l'employeur.

1er cas - ne s'occupant pas de la marche des machines

2ème cas - s'occupant de la marche des machines

Meunerie

4 - Chef de service produits fabriqués

5 - Adjoint au chef de service

* Industrie et commande en gros des viandes

professionnel ayant les capacités pour remplacer le chef de service

6 - Contremaître de fabrication

* Industrie de la conserve

contremaître de fabrication, dirige l'ensemble du personnel masculin et féminin sous les ordres d'un chef de fabrication ou d'un cadre ou du chef d'entreprise

7 - Contremaître de préparation

* Industrie laitière

fait écrouter, tronçonner, broyer, mélanger et fondre les fromages ; veille à la régularité de la teneur en matières grasses, de l'extrait sec et au bon emploi des sels.

- * Coopératives agricoles laitières**
- 8 - Contremaître de station laitière**
chargé d'assurer la bonne exécution des tâches individuelles
- 9 - Contremaître de préparation**
fait écroûter, tronçonner, broyer, mélanger et fondre les fromages ; veille à la régularité de la teneur en matière grasse de l'extrait sec et au bon emploi des sels.
- 10 - Chef de fabrication**
responsable de la fabrication des aliments suivant des formules préétablies, a sous ses ordres l'ensemble du personnel chargé de l'exécution de la dite fabrication
- Meunerie**
- 11 - Contremaître factionnaire à la fabrication**
- Meunerie**
- 12 - Chef de service blés**
- 13 - Contremaître silos**
- 14 - Contremaître factionnaire au magasin à farines et issues**
- Industrie laitière**
- 15 - Chef d'équipe de cave**
- 16 - Distillateur chef**
employé responsable de la bonne marche de l'ensemble de la distillerie et du contrôle de la production entière des vins et sortie des alcools.
- * Caves et distilleries coopératives de la région délimitée de Cognac**
- 17 - Contremaître de façonnage (fromages fondus)**
assure le moulage des différentes présentations et leur bon enrobage. Veille au bon fonctionnement des machines à couler.
- * Coopératives agricoles laitières**
- * Industrie laitière**
- 18 - Surveillant de ligne**
assure la surveillance, l'animation et le contrôle d'une partie du processus de fabrication
- * Coopératives bétail et viandes**
- 19 - Chef d'équipe de cave**
reçoit, soigne et choisit judicieusement les fromages pour les différentes fabrications.
- * Coopératives agricoles laitières**
- 20 - Surveillant de travaux simples**
ne travaille pas manuellement d'une façon habituelle et contrôle la qualité du travail
- * Conserve**
- 21 - Chef de bouverie**
placé à la tête du personnel de bouverie et veillant à la bonne marche de ce service, chargé de fournir les renseignements nécessaires aux services d'exploitation de l'entreprise.
- * Industrie et commerce en gros des viandes**

- 22 - Chef de poste**
* Industrie et commerce en gros des viandes professionnel placé sous les ordres du chef de tuerie veillant à la bonne marche d'une fraction ou de la totalité de la chaîne d'abat-tage.
- 23 - Chef d'atelier de fabrication**
* Biscuits - biscottes - desserts instantanés placé sous les ordres d'un cadre ou du chef d'établissement ayant la responsabilité d'au moins deux équipes. Ayant sous ses ordres plusieurs agents de maîtrise, dont au moins un contremaître.
- 24 - Contremaître de fabrication**
chargé de la responsabilité pendant la durée d'un poste, d'un atelier comportant plusieurs unités de production d'articles de technologies différents (pâtisserie - biscuiterie) (son chef direct ne lui apporte pas une assistance permanente).
- 25 - Adjoint au maître de chai**
Vins - Cidres - jus de fruits
- 26 - Maître de chai**
- 27 - Contremaître de chai**
- 28 - Contremaître de fabrication**
- 29 - Maître (ou chef) de distillation**
- 30 - Maître (ou chef) de fabrication**
- 31 - Responsable des degrés et de la régie vin ou eaux de vie**
- 32 - Chef d'équipe aux alcools**
* Vins - Cidres - Jus de fruits agent possédant une compétence professionnelle qui lui permet d'exercer en plus de son travail, d'une façon permanente, un commandement sur plusieurs ouvriers professionnels ou spécialisés. Il en assure le rendement généralement sous les ordres d'un supérieur.
- 33 - Contremaître de production**
agent supérieur occupant une fonction qui nécessite des connaissances approfondies et étendues. Il est responsable de la discipline des ouvriers et équipes ou groupes d'ouvriers dont il coordonne les travaux. Il peut prendre des initiatives pour l'amélioration du rendement et de la sécurité et assure ainsi la bonne marche de son secteur et de son atelier d'après les indications qui lui sont données.

B3.8 - Conduite d'installations

(incinération, production de fluides, etc.)

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles :	responsabilité du fonctionnement de l'usine ou d'un secteur de l'usine commandement et affectation du personnel sous ses ordres
Tâche particulière :	distribution de la paie du personnel

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Contremaître d'usine

* Ordures ménagères

placé directement sous l'autorité du chef d'établissement ou de son représentant, a sous sa responsabilité, l'ensemble du fonctionnement de l'usine : brûlage, production et éventuellement entretien.

A sous ses ordres le personnel d'exécution des quarts et éventuellement de l'entretien. Doit être en mesure de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer le fonctionnement courant de l'usine, notamment en l'absence du chef d'établissement ou de son représentant. Il lui incombe de procéder aux mises en route et arrêts totaux ou partiels de l'installation.

2 - Chef de quart

1er échelon : est chargé de l'exécution du brûlage, dans un secteur déterminé de l'usine d'incinération. Il peut avoir sous ses ordres, suivant l'importance de celle-ci, un ou plusieurs chauffeurs de four, ainsi que des dégrasseurs en nombre variable.

2ème échelon : chargé de l'exécution du brûlage, et de la production de vapeur, a sous ses ordres, l'ensemble du personnel d'un quart : manutention, incinération, production, entretien immédiat.

3 - Surveillant

1er degré : il assure la surveillance d'ouvriers chargés d'un travail spécialisé.

2ème degré : idem et en plus dans les PME la charge d'assurer l'affectation du personnel, le pointage des ouvriers.

3ème degré : il est chargé d'assurer le contrôle des services du ou des surveillants subordonnés. Il peut être chargé d'effectuer la paie du personnel.

B3.9 - Autres spécialités

(carton, pétrole, laboratoire cinématographique)

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	responsabilité d'un ou plusieurs services autorité sur un petit nombre d'ouvriers, et responsabilité du rendement distribution du travail
Tâche connexe	opérations de réglage, vérification ou démonstration
Tâche particulière	petits travaux d'écriture (bons, fiches, relevés de production)

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

Carton	1 - Contremaître de trace 2 - Contremaître, cartonnages de finition 3 - Chef d'équipe
* Caoutchouc	<u>1er échelon</u> : ayant une autorité effective et permanente sur un petit nombre d'ouvriers (responsabilités limitées et commandement restreint). Ne participe pas manuellement de façon continue à la production. <u>2ème échelon</u> : exerce d'une façon permanente un commandement sur plusieurs ouvriers. Il distribue le travail mais n'y participe pas couramment. Il assure le rendement de son équipe, généralement sous la direction d'un agent de maîtrise d'un échelon supérieur ou de l'employeur. Il peut faire des petits travaux d'écritures (bons - fiches - relevés de production...). Fait, si besoin est, des opérations de réglage, de vérification ou de démonstration.
Industrie du pétrole	4 - Chef de salle 5 - Agent d'exploitation
* Pompage et distribution d'eau	a la responsabilité d'un ou plusieurs services de distribution d'eau ou d'assainissement de petite importance.
Laboratoires cinématographiques	6 - Chef d'équipe montage positif 7 - Chef d'équipe vérification projection 8 - Chef d'équipe sensito 9 - Chef d'équipe stock négatif

- 10 - Chef d'équipe montage 1er positif
- 11 - Chef d'équipe développement positif
- 12 - Chef d'équipe tirage
- 13 - Chef d'équipe montage négatif
- 14 - Chef d'équipe photogravure, clichage
- 15 - Chef d'équipe repérage et montage
- 16 - Chef d'équipe essuyage

C - TECHNICIENS

(Assistance à la fabrication ou réalisation et/ou utilisation d'équipements spécialisés)

C1 - CONSTRUCTION (Bâtiment, travaux publics)

C1.1 - Géomètres

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle : exécution de tous les travaux relevant de sa profession

Tâches particulières : commandement de personnel et organisation et direction des
travaux
expertises administratives

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

* Géomètres, topographes

1 - Géomètre principal

2 - Chef de mission

technicien ayant acquis, par une longue expérience personnelle une formation technique appuyée sur des connaissances générales qui lui permettent de se mettre au courant de tous les problèmes se rapportant à la profession et d'en assurer une exécution parfaite. Il organise et dirige les travaux qui lui sont confiés et exerce habituellement le commandement du personnel de plusieurs brigades

3 - Opérateur géomètre

agent technique capable d'exécuter correctement et seul, mais sous contrôle, les opérations simples du cabinet. Il manie les instruments courants en usage dans la profession avec précision et rapidité et effectue les contrôles utiles. Il exécute correctement les calculs, reports, croquis et les dessins courants.

* Sidérurgie Moselle et
Meurthe et Moselle

Chargé de faire, sur le terrain ou au bureau les opérations élémentaires de levé et nivellement.

Peut, après une certaine expérience, exécuter sous contrôle, les relevés, les calculs, reports, croquis et dessins courants de la profession.

4 - Géomètre

effectue tous levés de plans, nivellement, alignement... et assure leur élaboration complète.

Ayant une connaissance et une pratique approfondies lui permettant d'exécuter tous les travaux de sa profession dans leurs multiples applications, notamment levés cartographiques et cadastraux.

Susceptible d'effectuer des expertises administratives.

5 - Chef de brigade géomètre

capable d'effectuer tous les levés et les nivellements de précision, bornages, reports, expéditions et calculs

6 - Calculateur

* Géomètres - Topographes

spécialiste de tous les calculs professionnels d'un cabinet de géomètre ou de topographe

7 - Rédacteur

* Géomètres - Topographes

employé spécialisé capable de fournir les minutes cotées, dessinées à l'encre, avec interpolation des courbes de niveaux des plans topographiques ou plans géométriques.

8 - Topographe (haute et très haute tension)

* Bâtiment

capable d'effectuer des levés de plans de précisions à l'aide de tachéomètres, théodolites, alignements, profils, plans parcellaires. Capable d'effectuer sur le chantier le réglage des pylônes et des conducteurs.

Topographe (haute et très haute tension)

* Travaux publics

capable d'effectuer des levés de plans de précision à l'aide de tachéomètres, théodolites..(alignements, profils, plans parcellaires). Capable d'effectuer sur le chantier le réglage des pylônes et des conducteurs.

Géomètres - Topographes

9 - Opérateur topographe

* Géomètres - Topographes

10 - Chef de brigade topographe

effectue triangulation, polygonation avec rattachement, observations et calculs, discute du point ou relèvement, reports et calculs.

11 - Restituteur principal

technicien ayant acquis par une longue expérience personnelle une formation technique lui permettant d'assurer l'exécution parfaite de tous les travaux. Il assure les réglages fondamentaux des appareils et est capable de diriger un groupe d'appareils. Diplômé du certificat de photogrammétrie (Conservatoire des Arts et Métiers) ou de tout autre diplôme officiel qui est institué dans la photogrammétrie.

12 - Piqueteur

* Bâtiment

capable d'après les données élémentaires d'étudier et de vérifier un tracé de lignes, de relever en plan et en profils les points particuliers conformément aux arrêtés en vigueur, de reporter ses carnets de levés, de poursuivre, suivant un tracé appliqué sur le terrain, les tractations avec les propriétaires intéressés et également de se procurer les renseignements nécessaires sur l'emplacement des canalisations existantes (démarches et sondages, électricité, eau, gaz, relevés et nature des canalisations existantes, PTT, HT, BT) et également d'établir la nomenclature du matériel à l'aide de tableaux techniques. Selon son échelon est chargé, en outre, ou non de l'établissement des devis

13 - Aide-Piqueteur

technicien capable de seconder un piqueteur, capable de reporter seul un piquetage sur le terrain d'après un plan de piquetage, et d'en opérer la vérification. Peut avoir à remplir les fonctions de démarcheur d'autorisations.

14 - Restituteur ou redresseur

* Géomètres - topographes

assure l'entretien, la manipulation, l'exploitation des appareils.

C1.2 - Métreurs

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	établissement des attachements écrits ou figurés, mémoires et devis de travaux contrôle de conformité des travaux exécutés
Tâches connexes	contrôle des règlements (de factures) établissement des demandes d'acompte et du mémoire définitif
Tâche particulière	responsabilité de la conduite d'un chantier

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Métreur

* Bâtiment

1er échelon : technicien chargé d'établir les attachements écrits ou figurés, mémoires et devis de travaux courants (neuf et entretien). Assiste à la vérification, débat les règlements ; possédant le brevet d'aptitude professionnelle ou des connaissances équivalentes

2ème échelon : technicien chargé d'établir les attachements écrits ou figurés, mémoires de toute nature dans les spécialités précitées et devis de grande importance à la série et au déboursé, ayant des connaissances précises quant au prix de revient et sur l'entreprise en général, assiste à la vérification, débat les règlements.

2 - Métreur sur bordereau

mêtreur établissant uniquement les métrés sur bordereaux de prix, vérifie les relevés de travaux provenant des chantiers ou contrôle les interprétations, ajoute les omissions. Etablit les demandes d'acomptes et mémoires définitifs.

3 - Métreur

* Travaux publics

1er échelon : technicien chargé d'établir les attachements écrits ou figurés, mémoires et devis de travaux courants (neuf et entretien). Assiste à la vérification, débat des règlements ; possédant le brevet d'aptitude professionnelle ou des connaissances équivalentes.

2ème échelon : technicien chargé d'établir les attachements écrits ou figurés, mémoires de toute nature dans les spécialités et devis de grande importance à la série et au déboursé, ayant des connaissances précises quant au prix de revient et sur l'entreprise en général, assiste à la vérification, débat les règlements.

- * **Carrières et matériaux** Technicien chargé d'établir les attachements écrits ou figurés, les devis et mémoires de fournitures, pièces et marbres suivant les bordereaux de prix de l'établissement qui l'emploie. Peut assister à la vérification et débattre les règlements.
idem ci-dessus et en plus est capable d'établir les devis et mémoires d'après les diverses séries en usage (ville de Paris, Société Centrale...) et d'en discuter les règlements.
- * **Sidérurgie Moselle et
Mourthe et Moselle** chargé d'exécuter les métrés pour le gros œuvre et les différentes spécialités du bâtiment.
- 4 - Métreur qualifié**
- * **Bâtiment** 1er échelon : capable d'établir les attachements écrits ou figurés, mémoires, devis de travaux courants, neufs et d'entretien, dans sa spécialité fait des relevés sur plan de ses travaux, participe à la vérification si cela lui est demandé.
2ème échelon : capable d'établir à la série et au déboursé, devis et mémoires, métrés, attachements, écrits ou figurés de toute importance et de toute nature suivant plans, dessins et relevés sur plan de ces travaux. Assiste à la vérification et débat les règlements. Peut coordonner certaines fois les travaux de métrés.
- 5 - Métreur-évaluateur**
- * **Maîtres d'œuvre en bâtiment** 1er échelon : peut établir un quantitatif d'ouvrage courant tous corps d'état sur plan, en les chiffrant, soit interpréter les circulaires administratives.
2ème échelon : possède une instruction générale d'un niveau équivalent au brevet élémentaire, les diplômes professionnels ou des connaissances équivalentes. Est chargé d'établir sur un des plans dressés au bureau du Maître d'œuvre, les devis quantitatifs tous corps d'état quelles qu'en soient les difficultés. Il établit les sous-détails de prix. Il évalue la dépense à envisager.
- 6 - Aide-Métreur-évaluateur**
peut établir un quantitatif d'ouvrage simple tous corps d'état sur plan en le chiffrant sur bordereau ou aide le métreur.
- 7 - Aide-Métreur**
- * **Travaux publics** possède les mêmes aptitudes professionnelles ou connaissances équivalentes que le métreur débutant et a, au moins, deux ans de pratique.
- * **Carrières et matériaux** A des connaissances élémentaires de métré lui permettant d'exécuter des métrés simples ou de seconder le métreur dans son travail.
- * **Bâtiment** Possédant les mêmes aptitudes professionnelles ou connaissances équivalentes que le métreur débutant et a au moins deux ans de pratique.
- Bâtiment** Aide-métreur

8 - Mètreur sur bordereau

* Pompage et distribution
d'eau

employé établissant les métrés sur bordereaux de prix ou séries de prix, vérifie les relevés provenant des chantiers, ou contrôle les interprétations, ajoute les omissions, établit les demandes d'acomptes et mémoires définitifs.

* Travaux publics

Mètreur établissant uniquement les métrés sur bordereaux de prix, vérifie les relevés de travaux provenant des chantiers, ou contrôle les interprétations, ajoute les omissions. Etablit les demandes d'acomptes et mémoires définitifs.

9 - Agent technique bâtiments

* O.R.T.F.

agent chargé d'une surveillance élémentaire des divers travaux sur un chantier, de l'établissement des métrés et de la vérification des relevés de travaux.

10 - Mètreur-Vérificateur

* Pompage et distribution
d'eau

technicien employé à l'établissement des métrés sur bordereaux ou prix de série, ayant des connaissances précises quant au prix de revient, capable d'établir un bordereau de prix selon données particulières, vérifie les relevés de travaux provenant des chantiers, en contrôle les interprétations, ajoute les omissions, établit les demandes d'acomptes et mémoires ou factures définitifs, assiste à la vérification, débat les règlements.

* Sidérurgie Moselle et
Meurthe et Moselle

1er échelon : établit le métré de tous travaux du Génie Civil et du Bâtiment. Peut être chargé de vérifier les mémoires des entrepreneurs par application des séries de prix.

2ème échelon : procède à la critique des offres. Peut être chargé de la conduite de chantiers.

11 - Vérificateur-Mètreur

* O.R.T.F.

agent chargé d'établir tous devis et décomptes de travaux de bâtiments et de contrôler la conformité des travaux présentés au règlement avec les travaux effectués.

12 - Vérificateur

* Maître d'œuvre en bâtiment

1er échelon : peut assurer la vérification de tous mémoires et l'établissement de tous devis et décomptes de travaux sur les directives du Maître d'œuvre ou de l'inspecteur de travaux.

Peut suivre l'avancement des travaux, sans les commander ni les conduire.

2ème échelon : Peut remplacer exceptionnellement l'inspecteur de travaux.

C1.3 - Technicien d'exécution

Appellation se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	Etablissement des calculs et des plans d'exécution Commande de matériel et marchandises pour l'approvisionnement des chantiers
Tâche particulière	Dans la petite entreprise, assure la conduite des travaux et la liaison avec l'architecte ou le client

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

13 - Technicien d'exécution

* Bâtiment
(couverture - plomberie)

1er échelon : Etablit les calculs et les plans d'exécution. S'occupe des commandes de matériel et de marchandise pour l'approvisionnement des chantiers. N'assure pas la conduite des travaux ni la liaison avec l'architecte ou le client. Dans la petite entreprise, assure la conduite des travaux et la liaison avec l'architecte ou le client.

2ème échelon : Possède des notions de physique générale. Etablit plans et calculs de tous travaux d'étude et d'exécution et la dirige. Est susceptible de donner les directives aux techniciens projeteurs et aux techniciens d'exécution.

C2 - MECANIQUE - ELECTRICITE

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle assistance et surveillance de la réalisation technique

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Technicien supérieur**
* O.R.T.F. agent chargé de la direction d'une équipe de techniciens ou responsables de tâches d'étude, installation, exploitation, surveillance ou maintenance des moyens techniques nécessitant une qualification élevée dans la spécialité exercée.
- 2 - Technicien de maîtrise mécanique de précision**
agent chargé de l'encadrement d'un groupe de mécaniciens de précision
- 3 - Technicien d'exploitation radio-électricité**
agent chargé de tâches usuelles d'étude, d'installation, exploitation, surveillance ou maintenance des moyens techniques.
- S.N.C.F.
- 4 - Contrôleur principal SE (service électrique)**
- 5 - Contrôleur SE**
- 6 - Contrôleur adjoint SE**
- 7 - Contrôleur principal C (caténaire)**
- 8 - Contrôleur C**
- 9 - Contrôleur adjoint C**
- 10 - Contrôleur principal SM (signalisation mécanique)**
- 11 - Contrôleur SM**
- 12 - Contrôleur adjoint SM**
- 13 - Contrôleur principal LT (lignes. Télécommunications)**
- 14 - Contrôleur LT**
- 15 - Contrôleur adjoint LT**
- 16 - Contrôleur principal SES (service électrique signalisation)**

17 - Chef de circonscription de 1ère classe SES

18 - Chef de circonscription de 2ème classe SES

Air France

19 - Agent spécialiste qualifié équipement électrique et électronique

C3 - TEXTILE - HABILLEMENT

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle	responsabilité technique et surveillance de la fabrication et de la mise au point
Tâches particulières	paie des passementiers exécution de toiles et de patronages

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Premier technicien

* Fabrication de rubans, tissus élastiques et soieries de la région stéphanoise agent chargé plus particulièrement de la fabrication, n'ayant pas les qualités artistiques du 1er dessinateur, mais une formation technique et une responsabilité équivalente.

2 - Commis de barre

agent possédant parfaitement la technique de la fabrication, s'occupant de la recherche des métiers libres pour les articles à mettre en travail ; surveille la fabrication, aide à la mise au point et est responsable de la bonne fabrication ; peut être chargé de la paie des passementiers ; peut être employé à l'échantillonnage.

3 - Employé de rayon technique

agent chargé de seconder le technicien chargé du service de fabrication dans toutes les parties matérielles de son travail, s'occupe en particulier de la répartition de la matière au tissage.

Accords de l'industrie textile dans la région de Roubaix, Tourcoing, Vallée de Lys

4 - Technicien régleur de métiers à tisser

5 - Patronnier gradueur

* Habillement

1er échelon : effectue d'après des modèles simples variant peu d'une année sur l'autre ou selon des consignes très précises du bureau d'études (dessin technique) la mise au point des patronages de base servant à la gradation ; établit la gamme des patronages et gabarits.

2ème échelon : réalise d'après un modèle ou une toile en tenant compte des caractéristiques esthétiques et des directives techniques d'industrialisation du produit, la mise au point complète des patronages de base servant à la gradation ; établit la gamme des patronages et gabarits.

6 - Toiliste

Reçoit des idées précises de la direction ou d'un modeliste ou d'un styliste (croquis, matières...) ; exécute une toile ou un patronage (sans interprétation)

7 - Modéliste série

applique les évolutions de la mode à des modèles simples variant peu d'une année sur l'autre (ou d'une collection sur l'autre), a la connaissance des contraintes techniques.

C4 - UTILISATION D'EQUIPEMENTS (Radio, etc.)

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle	Utilisation des équipements ou appareils de télécommunications ou de simulation se rapportant à la navigation aérienne ou navale
-------------------	--

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

Air France

1 - Radio

2 - Opérateur sur Link Trainer

3 - Opérateur principal sur simulateur

Marine marchande

4 - Radio - Chef de poste

5 - Radio

6 - Chef de poste radio-électricien

C5 - REALISATION D'AUDIO-VISUEL

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	préparation et réalisation technique et artistique des diverses phases de la production cinématographique ou radio-télévisée, selon sa spécialisation et sa qualification
Tâches connexes	entretien électrique et mécanique courant encadrement d'une équipe de techniciens

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Opérateur de prise de vue

* O.R.T.F.

professionnel chargé de la **préparation et de la réalisation des cadrages** et mouvements d'appareils d'après les indications du réalisateur.

Il peut être appelé dans des conditions particulières à **coordonner et à mettre en œuvre** tous les moyens nécessaires à l'éclairage et à la prise de vue.

Il peut être chargé de travaux sur pièces ou documents et de travaux de trucage et d'animation.

Il peut également être chargé des **prises de vues photographiques** et des travaux de laboratoires photographiques.

2 - Opérateur de banc-titre

* Entreprises de service pour la TV

caméraman spécialisé, chargé de préparer et de réaliser les cadrages et mouvements d'appareils de **prises de vues de banc-titre, des travaux de trucage et d'animation**, sur pièces ou documents d'après les indications du responsable de la réalisation pour donner aux images la qualité et le caractère artistique désirés

3 - Chef opérateur du son

professionnel chargé d'**assurer la responsabilité technique et artistique de la prise du son** et de son synchronisme avec l'image. Il assure l'enregistrement du son en studio comme en extérieur, de la musique, des play-backs, des bruits, des effets sonores et du texte synchro ou non.

Il est chargé de l'établissement des rapports son et il met **en œuvre** tous les moyens nécessaires au travail qui lui est confié. Dans les cas de tournage sans assistant, que des dispositions ultérieures tendront à limiter, il remplit les fonctions de ce dernier.

4 - Technicien d'exploitation et de maintenance

* O.R.T.F.

agent chargé :

- soit de la **mise en œuvre et de l'entretien courant des lecteurs de films et magnétophones des laboratoires films, studio de mixage, son et télécinéma**

- soit de **mesures et contrôles** portant sur le développement des films
- soit de **travaux usuels d'étalonnage** et de **trucage** des films
- soit de **travaux de développement** et de **tirage photo** nécessitant une qualification particulière.
- soit de la **vérification** et de la **préparation** de films en vue d'édition de copies ou de diffusion par télévision
- soit de **diriger** une équipe d'agents techniques film ou d'**assister** un technicien de maîtrise film dans l'exercice de ses fonctions. En région il peut être appelé à exercer plusieurs activités définies ci-dessus.

5 - Technicien de maîtrise film

* O.R.T.F.

agent chargé, dans une cellule film importante :

- soit de la **responsabilité de travaux de contrôle chimique** et **sensitométrie**;
- soit de **travaux d'étalonnage** et de **trucage** des films nécessitant une qualification particulière;
- soit d'une **tâche d'encadrement** comportant en règle générale la direction d'agents techniques films et de techniciens d'exploitation et de maintenance film.

6 - Agent technique film

agent chargé :

- soit de la **mise en œuvre** et de l'**entretien courant des matériels de développement, tirage ou projection** en salle des films
- soit de **travaux usuels de développement** et de **tirage photo**
- soit de la **synchronisation** et du **montage** des films

7 - Technicien du son actualités

agent dont la qualification a été reconnue à la suite d'épreuves de sélection, chargé, sous sa responsabilité, de **réaliser en radiodiffusion ou en télévision la prise de son et l'enregistrement des modulations** sur les lieux de reportage pour les émissions en direct, les éditions quotidiennes ou les magazines d'actualités, et, en région, les diverses émissions en direct ou enregistrées en studio et en extérieur

8 - Agent technique d'exploitation

* Auditoria cinématographiques

titulaire du brevet de technicien de la cinématographie. Seconde le chef opérateur dans son travail et assure le fonctionnement de la **machine d'enregistrement**.

Il est responsable du bon fonctionnement de cette machine, de son **entretien**, de son **branchement**, de son **réglage** et de la **qualité technique** de l'inscription. Il signale au chef opérateur toutes les **anomalies** constatées pendant l'enregistrement. Il est responsable vis-à-vis de la Direction de l'Etablissement du **stock de pellicule** mis à sa disposition.

O.R.T.F.

9 - Technicien exploitation film chimiste

10 - Chef monteur

* Entreprises de service pour la TV

professionnel chargé sous les directives du responsable de la réalisation, de l'assemblage artistique et technique des images et des sons. A ce titre, il collabore à la réalisation dans la mesure où il propose des solutions particulières à certains problèmes de montage. Il donne son avis sur les moyens nécessaires au travail qui lui est confié. Responsable de l'exécution technique du montage :

- il participe, avec le responsable de la réalisation au choix des prises
- il prépare les montages successifs et organise les projections de travail
- il indique les trucages et les effets spéciaux au laboratoire et prépare les éléments nécessaires à leur exécution
- il dresse la liste des sons nécessaires à la finition du film et en opère le choix en collaboration avec le responsable de la réalisation
- il collabore à la conduite du mixage

11 - Monteur

* Post-synchronisation

aide le chef-monteur dans son travail en général, il **dédoublé et numérote les scènes**. Dans le doublage à la bande, prépare les boucles images et la bande rythme. Démonte et remonte l'image, monte les copies propres et fait les maquillages.

* O.R.T.F.

Professionnel chargé du montage d'éléments filmiques, de films cinématographiques ou de tout autre support d'images animées

12 - Chef monteur

* Post synchronisation

technicien chargé de **préparer le film pour les nécessités du doublage** (suppression de scènes...), il assiste aux enregistrements, monte et synchronise les bandes son, paroles, musique, effets sonores, importés avec le film ou refaits à l'enregistrement. Il assiste et surveille le mélange. Dans les cas de films doublés sans détection, le monteur fait le découpage

13 - Assistant monteur

* Entreprises de services pour la TV

professionnel chargé :

- d'effectuer le **dédoublage, la synchronisation, le numérotage**, la mise en ordre des plans en vue du montage conformément au **découpage** technique ou aux **indications** soit du responsable de la réalisation, soit du chef monteur, et de suivre les mouvements de la pellicule à l'extérieur de la salle de montage;
- sous la responsabilité du chef monteur :
 - . d'exécuter les travaux préparatoires et consécutifs au montage des images et du son
 - . d'assurer le rangement et l'inventaire des images et du son et du matériel qui lui est confié

- . de préparer, s'il y a lieu, les boucles et les éléments nécessaires aux travaux de doublage et d'enregistrement divers et d'en assurer ou contrôler le montage et l'assemblage
- de terminer le montage des bandes, bruits, musique, commentaires nécessaires ou mixage de façon à assurer la synchronisation déterminée par le chef monteur

14 - Projectionniste

* Entreprises de service pour
la télévision

technicien chargé d'exploiter les appareils de projection de films ou concourant à la projection de films.

Il contrôle dans la mesure du possible l'état mécanique des copies qui lui sont remises, règle le passage des copies dans le projecteur et en surveille la projection.

Il signale au visionnage les défauts de la pellicule image et son. Il assure l'entretien mécanique et électrique courant de son matériel. Il est responsable de tous les films qui lui sont confiés pour la projection jusqu'à ce qu'il en ait obtenu la décharge.

15 - Caméraman (ou cadreur)

professionnel chargé dans le cadre des prises de vues de la **préparation et de la réalisation des cadrages et mouvements d'appareils**. Il exécute ces missions sur les indications du responsable de la réalisation en collaboration avec le directeur de la photographie. Il peut être appelé dans certains cas et dans des conditions arrêtées avant le tournage à coordonner et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'éclairage et à la prise de vues pour donner aux images la qualité et le caractère artistique désirés. Dans les tournages sans assistant, que des dispositions ultérieures tendront à limiter, il remplit les fonctions de ce dernier.

16 - Assistant caméraman

professionnel chargé, avant et pendant le tournage, de préparer le matériel de prises de vues, **de veiller à son bon fonctionnement et d'en assurer l'entretien** courant y compris les batteries.

Il est chargé pendant le tournage de la responsabilité de la **mise au point de l'objectif** en fonction des déplacements des personnages et de l'appareil de prises de vues.

Il est chargé du changement du diaphragme en cours de tournage, en fonction des indications données par le directeur de la photographie ou le caméraman, et à leur demande il procède au développement des bouts d'essais. Il assure le changement de la pellicule vierge dans les magasins, le déchargement de la pellicule impressionnée, son emballage, son étiquetage, et son expédition au laboratoire de développement. Il surveille les conditions de transport et de conservation de la pellicule qu'il a prise en compte.

17 - Assistant du son

* Auditoria cinématographique

1er échelon assure :

soit la **projection image et son magnétique** ou optique en longueur, en boucles ou en multibandes;

soit le passage sur machine d'enregistrement magnétique de bandes ou de boucles servant au mixage ou à la postsynchronisation. Dans les deux cas il **veille au bon fonctionnement et à l'entretien courant** des appareils de reproduction ou d'enregistrement qu'il utilise.

2ème échelon : assure le **passage des bandes** images et son (magnétique ou optique) en double bande, interlock et mixages, doublages, ainsi que le fonctionnement normal et le petit entretien des appareils de reproduction visuels et sonores qu'il utilise.

18 - Assistant du son ou perchman

* Entreprises de service pour la télévision

professionnel chargé des branchements nécessaires à l'enregistrement du son et à la liaison, si elle existe, avec la caméra de prises de vues.

Il est chargé de la **préparation, du fonctionnement et de l'entretien courant** du matériel de prise de son et de la conservation de la bande magnétique qu'il a pris en compte, ainsi que de son emballage, étiquetage et expédition au laboratoire de recopie. Il assure également le travail de perche et le déplacement des microphones suivant les indications du chef opérateur du son. Il peut être appelé à assurer le repiquage synchrone ou non des sons enregistrés par le chef opérateur du son.

19 - Détecteur

* Techniciens de synchronisation

spécialisé de façon absolue pour le travail de la bande.

C6 - DIVERS (Chimie, imprimerie, presse, photographie etc.)

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	Surveillance des opérations de fabrication ou Exécution de travaux impliquant des connaissances générales et pratiques se rapportant à leur spécialisation
Tâches connexes	Capacité de prendre certaines initiatives Observations sur la marche et le déroulement des travaux qui leur sont confiés

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Agent technique d'exécution

* Industrie du pétrole assiste un agent technique et est chargé d'effectuer divers travaux suivant des directives précises

2 - Technicien céramiste

* Poterie 1er degré : doit posséder des connaissances générales et pratiques lui permettant d'assimiler assez rapidement les méthodes de préparation, de fabrication, de cuisson, de triage-choisissage de produits céramiques. Chargé sous les ordres, soit d'un agent de maîtrise, soit de l'employeur ou d'un cadre de surveiller les opérations de fabrication et certains appareils de contrôle, de faire des observations sur la marche et le déroulement des travaux qui lui sont confiés. Doit pouvoir rédiger un rapport sommaire.

2ème degré : sous les ordres de l'employeur ou d'un cadre, il assume des responsabilités plus importantes et doit savoir prendre certaines initiatives ; il doit être capable d'exercer un commandement sur une ou plusieurs équipes ou sur un atelier.

3 - Aide-technicien

* Coopératives et SICA bétail et viandes aide le technicien du groupement pour des réalisations simples. Doit pouvoir assurer seul le tatouage et la mise en place des animaux ainsi que le contrôle des stocks et effectifs.

4 - Adaptateur (verres de contact)

* Optique - Lunetterie de détail a les connaissances du réfractionniste ; connaît parfaitement l'adaptation des verres de contact et des lentilles cornéennes.

Prothésistes dentaires

5 - Premier prothésiste

6 - Second prothésiste

Nouvelles galeries

7 - Responsable technique

8 - Préparateur de fabrication

* Industries pharmaceutiques

1er échelon : personnel ayant des connaissances techniques et pratiques étendues lui permettant de **mettre au point une formule donnée, de l'exécuter sans aide**, ni conseil ou d'effectuer des travaux nécessitant des tours de main et une habileté particulière.

2ème échelon : personnel capable de **conduire de bout en bout des fabrications qui exigent une habileté particulière**, une expérience avertie, de la précision, beaucoup de soin dans les manipulations et les connaissances théoriques et pratiques exigées du préparateur de fabrication 1er échelon. Il doit pouvoir mener des opérations dans un appareillage industriel, et, s'il y a lieu effectuer des travaux de purification ou de contrôle avec l'appareillage et les méthodes de laboratoire (exemples : insuline, folliculine...)

9 - Chef teinturier

* Chimie

technicien assurant la **responsabilité du contrôle des mélanges de colorants par teintures** ou autres applications. Il a une connaissance suffisante des différentes propriétés tinctoriales des colorants et pigments, de leur réactions et de leurs comportements réciproques. Il est chargé d'établir la composition de formules, d'en assurer et d'en contrôler la fabrication et d'opérer les corrections nécessaires. Il est également chargé de tous les essais concernant ces mélanges (solidité - applications d'usage).

10 - Chef coloriste

technicien chargé d'**assurer la fabrication des teintes et la composition** des formules de teintes. Il contrôle les teintes obtenues par les coloristes et leur indique les corrections nécessaires. Il est chargé de modifier et d'améliorer les teintes et d'apprécier les qualités de celles-ci au point de vue, d'une part de leur composition et d'autre part de leurs caractéristiques d'emploi (caractéristiques physiques, applications et usages). Il assure le bon rendement de son atelier.

Presse hebdo parisienne

11 - Premier maquettiste

12 - Maquettiste unique

13 - Chef de studio

S.N.C.F.

14 - Contrôleur d'imprimerie

15 - Contrôleur principal d'imprimerie

* S.N.C.F.

16 - Contrôleur adjoint d'imprimerie

agent possédant une expérience professionnelle étendue, utilisé aux travaux les plus délicats et les plus difficiles ; **peut coordonner le travail** de quelques agents d'imprimerie ; exerce son activité dans les spécialités suivantes :

- composition typographe (travaux spéciaux)
- conducteur ayant la responsabilité de plusieurs machines (connait la machine plate et l'offset)
- reporteur (travaux spéciaux couleur)
- photocopiste (photographe trait et simili et retoucheur)
- papetier (travaux spéciaux)
- responsable du magasin aux papiers
- écrivain-autographe apte à tous travaux y compris éléments de gravure sur pièce
- surveillance de la fabrication des billets, plombage et brochage
- surveillance de l'attachage (imprimerie des billets)
- responsable d'un groupe de 8 machines carton (imprimerie des billets)

17 - Technicien sérigraphie

*** Maisons de la culture**

assure toutes opérations de sérigraphie

18 - Photographe

*** Industries métallurgiques**

spécialiste connaissant toute la technique de son art (agrandissements, retouches,...) ; possède, en outre, les qualités artistiques pour la présentation des photographies destinées à la publicité

19 - Aide-photographe

spécialiste connaissant la technique de la photographie, chargé des travaux courants

2 - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

A - Cadres		C - Techniciens	
Type d'activité	Rubriques de la Nomenclature Emplois	Type d'activité	Rubriques de la Nomenclature Emplois
A1 - Recherches - Travaux de laboratoire	208 - 218 - 228	C1 - Travaux de laboratoire C11 - Chimie - Biologie C12 - Métallurgie C13 - Electricité - Electronique	245 - 246' 242 243 - 244
A2 - Etudes et développement	201 - 211 - 221 204 - 214 - 224 208 - 218 - 228	C2 - Etudes et développement	241 242 248

II - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

A - CADRES

A1 - RECHERCHES ET TRAVAUX DE LABORATOIRE

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- Travaux de recherches, d'études ou d'essais concernant les produits nouveaux et/ou les causes ignorées ou peu connues de phénomènes existants et/ou les procédés nouveaux de fabrication et/ou les nouvelles méthodes de contrôle ou d'analyse
Tâches connexes	- responsabilité du fonctionnement d'un laboratoire et du personnel qui y est attaché - coordination des travaux - étude des moyens à mettre en œuvre pour améliorer la productivité de l'entreprise - suivi de la mise en application dans les services de fabrication
Tâches particulières	- rédaction de rapports - recherche de bibliographie

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Chef de laboratoire

* Fabrication du verre à la main chargé de préparer un produit chimique nécessitant plusieurs réactions, de le purifier, de l'analyser et de l'identifier, de faire une analyse élémentaire en chimie organique, d'établir un bilan et de rédiger sur la conduite de l'opération un rapport où il doit pouvoir indiquer les moyens qu'il juge utiles pour les améliorations de diverses phases. Peut faire un peu de bibliographie dans les périodiques courants, conduit les travaux d'aides-chimistes et de chimistes.

2 - Ingénieur de recherche

* Fabrication mécanique du verre

ingénieur ou technicien dont le rôle consiste à effectuer des produits nouveaux, découvrir des méthodes originales de fabrication, rechercher les causes ignorées ou pas connues de phénomènes existants, des procédés nouveaux de fabrication de produits existants ou de nouvelles méthodes de contrôle, d'analyse ou d'essais.

Il peut suivre, dans les services de fabrication, la mise en application des recherches sans qu'il soit nécessairement dans ses attributions d'exercer un commandement dans ces services. Il détermine les moyens à mettre en œuvre pour améliorer les fabrications ou augmenter la productivité de l'entreprise sans que cela ait nécessairement une répercussion immédiate sur la technique et sur la production de celle-ci.

* Industries textiles

3 - Ingénieur chef de laboratoire d'études et de recherches

ingénieur diplômé répondant à la définition de «l'ingénieur de laboratoire d'études et de recherches», mais ayant plusieurs ingénieurs sous ses ordres.

4 - Ingénieur de laboratoire d'études et de recherches

ingénieur diplômé ou possédant les connaissances scientifiques équivalentes, chargé de plusieurs fonctions, parmi lesquelles doivent figurer notamment certaines des suivantes :

- **Analyse des matières premières**, contrôle des matières aux divers stades de fabrication, détection des défauts et de leurs origines.
- **Etudes techniques et statistiques**, et conclusions destinées à l'orientation de la marche de l'entreprise.
- **Mise en application des recherches** dans les services de fabrication.
- **Responsabilité du fonctionnement** d'un laboratoire et du personnel qui y est attaché.

* Papiers - cartons et cellulose

5 - Ingénieur chef de laboratoire de recherches

ingénieur ayant la direction du laboratoire, coordonne les travaux d'essai, de contrôle et de recherche des ingénieurs et techniciens placés sous ses ordres. Spécialisé dans ces recherches, il est chargé de l'étude des moyens à mettre en œuvre pour augmenter le potentiel technique de l'entreprise.

6 - Ingénieur spécialisé dans les recherches

ingénieur ou technicien, généralement sous les ordres du chef de département des recherches techniques ou d'un cadre supérieur qui suit et conseille ses études ; son travail principal consiste à effectuer les recherches de produits nouveaux ou la détermination des causes ignorées ou peu connues de phénomènes existants, en vue soit de la fabrication de produits anciens, soit de découvrir de nouvelles méthodes de contrôle, d'analyse ou d'essai. Il peut suivre dans les services de fabrication la mise en application des recherches sans qu'il soit nécessairement dans ses attributions d'exercer un commandement dans ces services. Il détermine les moyens à mettre en œuvre pour améliorer les fabrications ou augmenter la productivité de l'entreprise, sans que cela ait nécessairement une répercussion immédiate sur la technique et sur la production de celle-ci.

7 - Ingénieur d'études

ingénieur ou technicien, généralement sous les ordres d'un chef de service, il a à effectuer :

- soit des recherches en vue de la fabrication de produits nouveaux ou de nouveaux procédés de fabrication de produits anciens.
- soit des recherches de méthodes nouvelles de contrôle, d'analyses ou d'essais.

- soit de suivre dans les services de fabrication la mise en application des recherches sans qu'il soit normalement dans ses attributions d'exercer un commandement dans ces services.
- soit à procéder à des études relatives à un matériel nouveau et à des installations nouvelles.

8 - Ingénieur de laboratoire

ingénieur ou technicien généralement sous les ordres d'un chef de laboratoire ou d'un cadre supérieur. Il est chargé de l'exécution des essais de contrôle et de recherches ordinaires sur les fabrications et les produits résultant de leur traitement.

9 - Chef de laboratoire de recherches

* Bijouterie - joaillerie -
orfèvrerie

les cadres de cette catégorie ont pouvoir d'embaucher et de débaucher le personnel, d'en fixer les salaires et d'en contrôler les conditions de travail.

10 - Chef de «laboratoire ingénieur diplômé».

11 - Chef de laboratoire

* Habillement

cadre, généralement ingénieur diplômé, possédant des connaissances scientifiques ou équivalentes, chargé de l'analyse des matières premières, du contrôle des défauts aux différents stades de fabrication avec détection de leurs origines, des études statistiques, de la responsabilité du fonctionnement d'un laboratoire et du personnel qui y est attaché.

* Vins - cidres - jus de fruits

cadre qui dirige les travaux effectués dans son laboratoire et en assure l'entière responsabilité même s'ils sont l'œuvre des aides qu'il a sous ses ordres ; ces travaux concernent l'analyse œnologique, la comptabilité des matières de son ressort.

12 - Chef de laboratoire œnologue

idem chef de laboratoire, mais il est en plus titulaire du diplôme d'œnologue.

13 - Ingénieur spécialisé dans les recherches

* Coopératives et SICA (bétail
et viandes)

chargé d'effectuer les recherches de produits nouveaux ou la dénomination des causes ignorées ou pas connues de phénomènes existants en vue, soit de la fabrication de produits nouveaux et de procédés nouveaux de fabrication de produits anciens, soit de découvrir de nouvelles méthodes d'analyse ou d'essai.

A 2 - ETUDES ET DEVELOPPEMENT

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle	- responsabilité de la conduite des études, en rapport avec les demandes de la clientèle
Tâche connexe	- suivi de l'exécution des travaux consécutifs aux études
Tâches particulières	- établissement des devis descriptifs - établissement des programmes et plans de masse - organisation des chantiers importants - fonctionnement du service «documentation»

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

* **Maîtres d'œuvre en bâtiment**

1 - Ingénieur coordinateur

possède des connaissances générales, techniques, juridiques et administratives très développées. Il est capable d'assurer une organisation stricte sur des chantiers importants, en vue de l'application de méthodes évoluées.

2 - Chef de bureau des études

groupe sous son autorité l'ensemble du personnel du bureau des études. Conduit les études et en discute la réalisation avec la clientèle.

3 - Ingénieur d'études

1er échelon : est capable d'effectuer dans sa spécialité les calculs et les plans d'exécution des ouvrages déterminés.

2ème échelon : dirige le secteur de l'agent chargé de sa spécialité. Possède des connaissances pratiques très étendues.

4 - Inspecteur principal

technicien hautement qualifié, ayant une connaissance complète de tous problèmes du bâtiment.

Coordonne le travail des services techniques d'une agence sous son autorité. Peut représenter le Maître d'Oeuvre en toutes circonstances.

5 - Adjoint des études d'urbanisme

ce collaborateur du Maître d'Oeuvre doit posséder une formation technique, administrative et juridique, ses fonctions impliquant une compétence certaine à propos :

- des problèmes urbanistiques et administratifs liés aux opérations de la construction
- des études d'urbanisme.

Etablit les programmations et les plans de masse de lotissement ou de groupes de construction.

Il assure le fonctionnement du service documentation (urbanisme - législation du bâtiment - programmes et techniques de construction).

6 - Chef des études d'urbanisme

dirige le secteur de l'Agence traitant des problèmes de l'urbanisme.

7 - Commis principal d'agence

doit pouvoir faire l'esquisse d'un projet ainsi qu'une première mise au point pouvant permettre la discussion avec le client avant l'étude définitive.

- peut rédiger les devis descriptifs pour tous corps d'état
- doit pouvoir assurer la réalisation complète de l'étude d'une affaire.
Il suit l'exécution des travaux (études simples).

8 - Chef du bureau des études

* Cabinets d'architectes

groupe sous son autorité l'ensemble du personnel du bureau des études. Conduit les études et en discute la réalisation avec la clientèle.

9 - Ingénieur de calculs

* Ports autonomes et Chambres de commerce

idem chef de service

10 - Ingénieur de bureau d'études

idem chef de service

11 - Chef d'élaboration

* Vins, cidres, jus de fruits

cadre chargé suivant les ordres de la direction technique des élaborations et de toutes les études concernant les produits de l'entrepot ; exécute et fixe le programme de ces élaborations et le calendrier de la production. Est responsable vis-à-vis de la Direction technique.

Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie

12 - Chef de service de «bureau d'études»

13 - Chef du service des études

* Habillement

dirige et coordonne les activités des techniciens du service études et éventuellement du service patronage-gradation (discipline-qualité du travail-formation-perfectionnement-avancement des programmes...)

responsable des examens critiques d'industrialisation des produits et du chiffrage du prix de revient théorique ; procède après accord des services (styliste -modéliste) à la passation au service méthode des prescriptions (fiche technique) relatives à la conception technique des produits ; fait réaliser et contrôle la fabrication des préséries

Cuirs et peaux

14 - Chef du service d'études

Communication électronique, radio, télévision et équipement ménager

15 - Agent technique du bureau d'études

* Import - export

16 - Chef de section technique

C - TECHNICIENS

C1 - TRAVAUX DE LABORATOIRE

C1.1 Chimie - Biologie

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	Exécution –sous le contrôle d'un ingénieur chimiste, ou d'un chef de laboratoire, ou de l'employeur– de tous travaux de laboratoire : (recherches, analyses, essais, mesures), ou de travaux simples tels que montage des appareils, pesées, lectures d'appareils de mesure, dans les domaines de la physique, de la chimie ou de la biologie, de la physiologie.
Tâches connexes	- encadrement de un ou plusieurs techniciens - rédaction de rapports - suivi en fabrication des méthodes ou procédés élaborés en laboratoire.

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

Prothésistes dentaires

*Fabrication des ciments

1 - Chef de laboratoire

1er échelon : dirige sous les ordres d'un ingénieur chimiste, le laboratoire de l'usine. Il a un ou plusieurs chimistes sous ses ordres.

2ème échelon : dirige sans le concours d'un ingénieur chimiste le laboratoire de l'usine. Il a un ou plusieurs chimistes sous ordres.

* Carrières et matériaux

1er échelon : dirige sous les ordres d'un ingénieur chimiste, le laboratoire de l'usine. Il a un ou plusieurs chimistes sous ses ordres.

2ème échelon : dirige, sans le concours d'un ingénieur chimiste le laboratoire de l'usine. Il a un ou plusieurs chimistes sous ses ordres.

* Industrie pharmaceutique

2 - Chimiste

agent technique possédant des connaissances générales et pratiques plus étendues que l'aide-chimiste lui permettant d'assimiler rapidement les méthodes d'analyse ou d'essais même compliquées, d'exécuter les calculs suivant les formules et les équations chimiques. Est chargé, soit d'exécuter d'après les indications qui lui sont données, des essais de contrôle de fabrication, soit de contrôler par des analyses et mesures appropriées les matières premières ou les produits fabriqués, soit de collaborer à des recherches sous la direction d'un chef de laboratoire ou de l'employeur.

3 - Bactériologiste

agent technique possédant des connaissances générales et pratiques plus étendues que l'aide bactériologiste et exécutant, sous le contrôle d'un chef de laboratoire ou assimilé, ou de l'employeur, tous travaux bactériologiques de fabrication ou de recherches courantes et ayant la responsabilité des travaux qui lui sont confiés.

4 - Physiologiste

agent technique chargé d'effectuer sous le contrôle d'un chef de laboratoire ou de l'employeur les différentes opérations exigées pour les essais ou recherches physiologiques telles que : l'étude et l'enregistrement graphique des principales fonctions sur les animaux de laboratoire (pression artérielle, respiration, fonctions digestives, sécrétion rénale), l'étude des organes isolés, la préparation des coupes histologiques, les soins d'un élevage d'animaux, les prélèvements d'organes.

Etablissements médicaux
pour enfants

5 - Laborantine diplômée

* Industrie pharmaceutique

6 - Laborantin qualifié

idem aide-bactériologiste qualifié

* Industrie pharmaceutique

7 - Laborantin spécialiste

idem aide-bactériologiste spécialiste

* Laboratoires cinématographiques

8 - Technicien chimiste

possédant un diplôme de chimiste «reconnu par l'Etat» et dont le poste comporte des responsabilités de commandement.

* Fabrication des ciments

9 - Chimiste

1er échelon : technicien placé sous les ordres du chef d'entreprise ou de son représentant, de l'ingénieur chimiste ou du chef de laboratoire. Capable de faire des analyses complètes de produits finis et de matières premières.

2ème échelon : technicien placé sous les ordres du chef d'entreprise ou de son représentant, de l'ingénieur chimiste ou du chef de laboratoire. Capable de faire des analyses complètes de produits finis et de matières premières. Il doit pouvoir, en outre, assimiler des méthodes nouvelles d'analyses ou d'essais, en discuter les résultats et les consigner dans un rapport. Lorsqu'il procède à des essais de contrôle de fabrication, il doit pouvoir interpréter les résultats obtenus et proposer les mesures à prendre.

* Céramique - sanitaire

1er échelon : technicien qui doit posséder des connaissances générales et pratiques lui permettant d'assimiler assez rapidement les méthodes d'analyses et d'essais assez complexes, de faire des calculs suivant les formules et les équations chimiques, de s'exprimer en langage chimique et de comprendre ainsi les instructions d'un ingénieur chimiste. Il doit savoir travailler le verre ; il est chargé

d'exécuter d'après les instructions de son chef le montage d'un appareillage et préparer les produits chimiques et abonnage des appareils de contrôle, de faire les analyses déjà un peu compliquées, de faire les observations sur la marche et le déroulement des opérations qui lui sont confiés ; il doit pouvoir rédiger un rapport sommaire ; peut collaborer à des recherches sous la direction de l'ingénieur-chimiste ou de son chef.

2ème échelon : idem 1er échelon plus : collabore plus intimement avec l'ingénieur chimiste avec moins de surveillance de la part de ce dernier ; peut préparer les produits chimiques et les purifier, les analyser et les identifier ; est en mesure de monter lui-même un appareillage sans qu'on ait à lui fournir un schéma précis et de faire les observations sur la conduite d'une opération en vue de l'amélioration des rendements ; au point de vue analytique est chargé de rechercher plusieurs éléments et les doser en chimie minérale, de rédiger un rapport sur les travaux qui lui sont confiés en y faisant figurer les résultats d'analyses, les rendements qu'il a calculés, éventuellement d'y apporter quelques observations personnelles ; il reçoit toujours les instructions de son chef.

* Fabrication des ciments

1er échelon : technicien placé sous les ordres du chef d'entreprise ou de son représentant, de l'ingénieur chimiste ou du chef de laboratoire. Capable de faire des analyses complètes de produits fixés et de matières premières.

2ème échelon : idem 1er échelon plus il doit, en outre, assimiler des méthodes nouvelles d'analyses ou d'essais, en discuter les résultats et les consigner dans un rapport. Lorsqu'il procède à des essais de contrôle de fabrication, il doit pouvoir interpréter les résultats obtenus et proposer les mesures à prendre.

* Pompage et distribution d'eau

1er échelon : doit posséder des connaissances générales et pratiques lui permettant d'assimiler assez rapidement les méthodes d'analyses ou d'essais déjà un peu compliquées, de faire des calculs suivant les formules et les équations chimiques, de s'exprimer en langage chimique et de comprendre les instructions de son chef. Est chargé d'exécuter d'après les instructions et sous la responsabilité de son chef, le montage d'appareillage, de préparer les produits chimiques, l'étalonnage des appareils de contrôle, de faire des analyses déjà un peu compliquées, de faire des observations sur le déroulement des essais ou analyses effectués.

2ème échelon : Peut préparer les produits chimiques, les purifier, les analyser et les identifier. Est capable de monter un appareillage sans schéma précis et faire des observations pouvant améliorer les méthodes d'analyse. Est chargé de faire des analyses comportant des recherches d'éléments et des dosages. Doit pouvoir présenter un rapport précis sur les opérations qu'il a effectuées.

* Industrie du pétrole

1er échelon : peut assimiler des méthodes d'analyses ou d'essais nouvelles, en discuter les résultats et les consigner dans un rapport. Lorsqu'il procède à des essais de contrôle de fabrication, il peut relier les résultats obtenus à la marche de l'unité correspondante.

2ème échelon A : capable d'utiliser des techniques d'essais nouvelles d'après les textes figurant dans les publications scientifiques courantes. Il sait localiser les pannes de tous les appareils en cours de fonctionnement. Il doit avoir des connaissances suffisantes des différents procédés de fabrication afin de pouvoir relier à l'unité correspondante les résultats obtenus au cours des essais de contrôle de fabrication.

2ème échelon B : sur instructions générales de l'ingénieur, est chargé de conduire des essais complexes, d'isoler les constituants, de tirer des conclusions de ces essais et de faire des propositions.

3ème échelon : chimiste chargé de travaux particulièrement complexes dont l'exécution exige une habileté consommée et une expérience très étendue des techniques de son métier, une très large initiative et des connaissances générales supérieures à celles des échelons précédents.

10 - Technicien de laboratoire

* Meunerie

technicien pouvant assimiler rapidement les méthodes d'analyses, même compliquées, exécute les calculs nécessaires suivant les formules et les équations chimiques. Il est chargé d'effectuer des essais et contrôles de fabrication, de contrôler toutes les matières premières, les produits fabriqués et, éventuellement de participer à des recherches sous la direction d'un ingénieur chimiste ou assimilé.

11 - Aide-technicien laboratoire

* Instruments à écrire et industries connexes

1er degré : employé possédant soit un diplôme d'aide-chimiste, soit des connaissances équivalentes qui seront reconnues au cours d'une période d'essai ne pouvant excéder trois mois ; est chargé de monter les appareillages, de surveiller les essais, d'effectuer des contrôles courants de faire des analyses simples, sous la direction et le contrôle d'un ingénieur chimiste ou d'un chimiste qui lui donnera toutes les instructions nécessaires. L'aide-technicien du 1er degré consignera simplement les résultats trouvés.

2ème degré : employé ayant les connaissances de l'aide-technicien laborantin du 1er degré, mais à qui on laisse déjà une certaine initiative pour le montage des appareillages ; fait des observations sur le déroulement des essais qu'il est chargé non seulement de surveiller mais d'exécuter, fait des analyses un peu plus complexes. Toutes les instructions lui sont données d'une façon précise par l'ingénieur chimiste ou un chimiste. Ce technicien consigne les résultats avec quelques observations personnelles.

12 - Aide-bactériologiste qualifié

* Industrie pharmaceutique

personnel ayant acquis des connaissances lui permettant d'effectuer les travaux des deux disciplines nettement distinctes pratiquées par la laborantine spécialiste.

13 - Aide-bactériologiste spécialiste

personnel effectuant, sous le contrôle d'un pharmacien ou d'un chimiste, toutes manipulations, dosages, recherches, analyses dans un laboratoire d'études, de contrôle ou de recherches soit chimique, soit biologique, soit physiologique, soit physique, soit bactériologique et faisant preuve d'une certaine initiative.

14 - Aide-chimiste qualifié

idem aide-bactériologiste qualifié

15 - Aide-chimiste spécialiste

idem aide-bactériologiste spécialiste

16 - Préparateur de recherches

laborantin, aide-chimiste, aide-bactériologiste ou assimilé de technicité éprouvée, familiarisé avec la manipulation, le contrôle d'appareils de précision et secondant directement le chef de laboratoire de recherches ou de fabrication.

17 - Aide de laboratoire

* Produits réfractaires
carreau céramique

agent dont l'emploi n'exige pas de connaissances techniques spéciales, mais capable de procéder à des travaux simples de laboratoire nécessitant une certaine habileté et une certaine pratique tels que pesée simple, lecture d'appareils de mesure (thermomètres, manomètres...) détermination de constante physique sur appareils simples (ex : densimètres, viscosimètres) montage et entretien d'appareils simples .

* Industrie du pétrole

chargé de procéder à des travaux simples de laboratoire nécessitant une certaine habileté et une certaine pratique tels que : pesées simples, lecture d'appareils de mesure (thermomètres, manomètres...) détermination de constantes physiques sur appareils simples (densimètres, viscosimètres) montage et entretien d'appareils simples (appareil de Kiff par exemple). Fait des calculs élémentaires à partir de formules arithmétiques qui lui sont données.

18 - Préparateur

* Chimie - parfumerie

agent chargé d'établir les formules, produits de base utilisés en parfumerie, tels que fards, poudres, rouges à lèvres... et d'en assurer la fabrication.

19 - Aide-technicien

* Matières plastiques

1er degré : aide-technicien possédant soit un diplôme d'aide-chimiste délivré par une école professionnelle, soit le CAP d'aide-chimiste, soit des connaissances équivalentes qui seront reconnues au cours d'une période d'essai ne pouvant excéder trois mois. Est chargé de monter les appareillages, de surveiller les essais, d'effectuer des contrôles courants, de faire des analyses simples, sous la direction et le contrôle d'un ingénieur chimiste ou d'un chimiste qui lui donnera toutes les instructions nécessaires.

2ème degré : idem 1er degré mais à qui on laisse déjà une certaine initiative pour le montage des appareillages. Commence à travailler utilement le verre. **Fait des observations sur le déroulement des essais** qu'il est chargé non seulement de surveiller, mais d'exécuter. **Fait des analyses un peu plus complexes.** Toutes les instructions lui sont données d'une façon précise par l'ingénieur chimiste ou un chimiste. Ce technicien consigne les résultats trouvés avec quelques observations personnelles.

20 - Aide-chimiste

* **Pompage et distribution d'eau** technicien chargé de **monter les appareillages, de surveiller les essais, d'effectuer des contrôles courants, de faire des analyses simples,** sous la direction d'un ingénieur ou d'un chimiste qui lui donnera toutes les instructions nécessaires.

* **Chimie - mécanique** technicien chargé de tâches comportant une certaine initiative pour le montage des appareillages, commence à travailler utilement le verre, **fait des observations sur le déroulement des essais,** qu'il est chargé non seulement de surveiller mais d'exécuter. **Fait des analyses un peu plus complexes.** Toutes les instructions lui sont données d'une façon précise par l'ingénieur chimiste. Doit consigner les résultats transmis avec quelques observations personnelles.

* **Industrie du pétrole** 1er degré : chargé de **monter des appareillages, de surveiller les essais, d'effectuer des contrôles courants,** de faire des analyses simples sous la direction et le contrôle d'un ingénieur chimiste ou d'un chimiste qui lui donne toutes les instructions nécessaires. L'aide-chimiste consigne simplement les résultats trouvés.

2ème degré : même connaissance que le 1er échelon, mais on lui laisse déjà une certaine initiative pour le montage des appareillages. **Fait des observations sur le déroulement des essais** qu'il est chargé non seulement de surveiller mais d'exécuter, **effectue tous les essais normalisés de pratique courante** sur produits pétroliers. **Fait des analyses un peu plus complexes** que le 1er échelon. Toutes les instructions lui sont données d'une façon précise par l'ingénieur chimiste ou un chimiste. Le technicien **consigne** les résultats trouvés avec quelques observations personnelles.

* **Sucrierie - raffinerie** possédant soit un diplôme d'aide-chimiste délivré par une école professionnelle, soit des connaissances équivalentes acquises notamment par l'exercice pratique de la fonction d'aide de laboratoire. Est chargé en principe **d'exécuter des essais, ou d'effectuer des contrôles** n'entrant pas dans le cadre des contrôles courants de fabrication, suivant des directives ou des instructions précises. Est capable d'en rendre compte.

* **Produits réfractaires carreau céramique** 1er degré : technicien chargé **d'exécuter des essais ou d'effectuer des contrôles courants** de fabrication suivant des directives ou des instructions précises, suivant des méthodes homologuées au laboratoire et capable d'en rendre compte dans la limite de ses connaissances.

2ème degré : chargé d'exécuter, sur de simples directives d'un chimiste, des contrôles de fabrication, suivant les méthodes en usage au laboratoire sans qu'il soit besoin de leur fournir un mode opératoire détaillé pour chaque opération élémentaire de son travail; idem pour «carreau céramique».

21 Employé de laboratoire

employé ayant acquis au cours de son travail un bagage de connaissances pratiques qui lui permettent d'effectuer avec précision, sous la surveillance d'un chef, des mesures ou des travaux variés, concernant des essais de laboratoire, tels que : échantillonnage de matières premières, détermination de constantes diverses, étalonnage d'appareils de mesures diverses, surveillance d'appareils de laboratoire; l'employé n'a besoin que de connaissances pratiques et il n'a jamais à appliquer que des méthodes ou des consignes détaillées.

idem pour carreau céramique.

Coopératives agricoles laitières

22 - Concentreur

.....
Par assimilation :

Industrie laitière

23 - Agent de maîtrise de laboratoire

C1.2 - Métallurgie

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle	sous la responsabilité d'un ingénieur, utilisation de divers procédés : - analyse chimique, analyse spectrale, radiographie pour l'étude de la composition des produits métallurgiques.
Tâche connexe	- interprétation et présentation des résultats de l'analyse
Tâche particulière	- responsabilité d'un laboratoire ou d'une section spécialisée

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

* Sidérurgie Moselle et
Meurthe et Moselle

1 - Agent supérieur de laboratoire

chargé d'assurer la bonne marche d'un laboratoire important.

2 - Chimiste principal

technicien ayant des connaissances scientifiques générales et des connaissances théoriques et techniques approfondies dans sa spécialité. Peut être chargé de coordonner et de surveiller le travail d'une section d'analyse dans un grand laboratoire ou d'un laboratoire complet moins important.

3 - Chimiste

1er et 2ème échelon : technicien chargé d'effectuer seul les analyses chimiques de l'industrie sidérurgique et minière, capable de préparer les solutions titrées nécessaires à ces analyses.

3ème échelon : technicien capable d'effectuer seul les analyses nécessitant l'application de techniques délicates pouvant mettre en œuvre des appareils d'analyses physico-chimiques et exiger la mise au point d'un plan de travail.

4ème échelon : technicien ayant des connaissances de chimie analytique étendues lui permettant d'effectuer seul l'analyse de produits peu courants en sidérurgie.

5ème échelon : technicien capable d'effectuer seul la mise au point d'une méthode nouvelle d'analyse, respectivement par voie chimique ou par voie spectrale.

Mécanique Indre et Loire

4 - Chimiste métallurgiste

* Sidérurgie Moselle et
Meurthe et Moselle

5 - Spectrographiste principal

technicien ayant des connaissances scientifiques générales et des connaissances théoriques et techniques approfondies dans sa spécialité. Peut être chargé de coordonner et de surveiller le travail d'une section d'analyse dans un grand laboratoire, ou d'un laboratoire complet moins important.

6 - Spectrographiste

1er échelon : technicien chargé d'effectuer seul toutes les manœuvres et les mesures de l'analyse spectrale courante.

2ème échelon : technicien pouvant être chargé d'effectuer seul toutes les analyses spectrales exécutées habituellement dans son laboratoire.

3ème échelon : idem 2ème échelon et capable en outre d'interpréter les résultats de ses mesures dans le cadre d'études métallurgiques simples qui lui sont confiées.

4ème échelon : capable d'effectuer la mise au point de dosages spéciaux nouveaux.

* Mécanique

7 - Agent technique métallurgiste de laboratoire

possède les connaissances théoriques et pratiques suffisantes pour exécuter, suivant directives d'un ingénieur ou d'un agent de la catégorie supérieure, un programme simple d'essais, comportant des essais physiques et mécaniques, des examens mécanographiques et micrographiques de produits métallurgiques, d'en effectuer les calculs et d'en présenter les résultats.

* Fabrication mécanique du verre

8 - Agent technique de laboratoire

possède les connaissances théoriques et pratiques suffisantes pour exécuter, suivant les directives d'un ingénieur ou d'un agent technique de l'échelon supérieur, un programme simple d'essais comportant des essais physiques et mécaniques, des examens optiques micrographiques et macrographiques de produits verriers, d'en effectuer les calculs et d'en présenter les résultats.

* Mécanique

9 - Agent technique radiographe

possède la formation de l'agent technique de laboratoire, est spécialement chargé de procéder aux examens radiographiques de pièces diverses en mécanique, ou fonderie, et en soudure. Il interprète les résultats de ces examens et en tire toutes conclusions utiles à la fabrication.

* Sidérurgie Moselle et Meurthe et Moselle

10 - Aide chimiste

1) en analyse chimique

technicien chargé d'effectuer certaines analyses et mesures simples de l'industrie sidérurgique et minière.

2) en analyse spectrale

technicien chargé d'effectuer certaines manœuvres et mesures simples nécessitées par l'analyse spectrale.

* Mécanique

11 - Aide-chimiste métallurgiste

technicien possédant soit un diplôme d'aide-chimiste, délivré par une école professionnelle, soit des connaissances équivalentes acquises notamment par l'exercice de la fonction d'aide de laboratoire dans la limite de celles nécessaires dans le cadre de l'entreprise, chargé d'exécuter les essais analytiques ou les contrôles de fabrication suivant les directives précises et d'en rendre compte.

* Mécanique (polyvalent)

12 - Agent technique 3ème catégorie

Agent technique expérimenté, possédant au moins les connaissances d'un agent technique de plateforme ou de laboratoire 2ème échelon. Est capable, en outre, suivant les directives d'un ingénieur responsable, ou, le cas échéant, de l'employeur, **d'effectuer seul, à la plate-forme, ou laboratoire ou dans un service technico-commercial, des études d'ensemble d'installations spéciales, de conduire des essais de recherches ou d'études de plate-forme sur ces installations, de procéder seul à la mise en service de ces installations et de rédiger les rapports techniques correspondant à ces travaux.**

C1.3 - Electricité - Electronique

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	sous la responsabilité d'un ingénieur ou d'un agent qualifié : - réalisation en laboratoire d'ensembles électriques ou électroniques, —ou de dispositifs de contrôle— ou de bancs d'essai pour des équipements électriques ou électroniques - exécution d'essais, de mises au point, de réglages - calculs correspondants et interprétation des résultats
Tâches connexes	- rédaction de rapports et proposition de suggestions
Tâches particulières	- organisation d'un chantier pour l'installation et la mise en route d'un équipement électrique ou électronique - encadrement du personnel et gestion administrative

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

* Sidérurgie Moselle et
Meurthe et Moselle

1 - Technicien électronique

sur des éléments d'automatismes, des appareils de mesures industrielles et de télécommunication utilisant des dispositifs électroniques, peut être appelé avec l'aide d'un technicien des échelons supérieurs à :

étudier et interpréter les schémas

procéder à des essais et au réglage de certains appareils. Est capable de rédiger des rapports clairs et précis relatifs à ces travaux. . . .

* Mécanique (Marne)

2 - Agent technique électricien (Plateforme ou essais, téléphone)

peut conduire seul un essai, suivant schéma établi par le bureau d'études ou suivant règlements techniques bien définis et chiffrer les résultats par application des formules qui lui ont été données.

3 - Agent technique électricien laboratoire

capable d'effectuer seul une étude de détail en laboratoire suivant les directives d'un ingénieur et d'effectuer les calculs simples correspondants.

4 - Agent technique électronique principal

technicien expérimenté capable de remplir avec aisance le rôle de l'agent technique électronique 3ème catégorie, mais faisant preuve en outre de qualités complémentaires qui, suivant son affectation, lui permettent en laboratoire, d'organiser et de réaliser la mise au point d'ensembles complets ; à la plateforme, et sous les directives d'un ingénieur, d'organiser les bancs d'essai sur les plans technique et administratif ; sur le chantier, d'organiser ce chantier au point de vue administratif, de conduire l'installation, d'assurer l'encadrement du personnel sous ses ordres, et d'une façon générale de conduire l'expérimentation jusqu'à la présentation en recette exclusivement ; de faire face aux problèmes courants d'organisation ou

d'encadrement ou de techniques connexes se rapportant à la gestion de l'unité dont il a la charge ; **de rédiger des rapports clairs et précis** sur le déroulement de ces travaux, d'en tirer les conclusions et de présenter des suggestions.

* Mécanique (Creuse, Haute-Vienne)

chargé, en laboratoire, d'organiser et de réaliser la mise au point d'ensembles complets ;

A la plateforme, et sous les directives d'un ingénieur d'organiser les bancs d'essais sur les plans technique et administratif sur le chantier, d'organiser ce chantier au point de vue administratif, de conduire l'installation, d'assurer l'encadrement du personnel sous ses ordres et d'une façon générale de conduire l'expérimentation jusqu'à la présentation en recette inclusivement, de faire face aux problèmes courants d'organisation ou d'encadrement, ou de techniques connexes se rapportant à la gestion de l'unité dont il a la charge.

De rédiger des rapports clairs et précis sur le déroulement de ces travaux, d'en tirer les conclusions et de présenter des suggestions.

5 - Agent technique électronicien

chargé de réaliser des montages de matériel professionnel électronique à partir d'un schéma fonctionnel expliqué, d'expérimenter ou de contrôler des dispositifs ou sous-ensembles avec des appareils de mesure usuels suivant un processus détaillé ; **de chiffrer les résultats par application** de formules simples qui lui ont été données et de consigner ces mesures de façon claire et précise.

1er échelon : technicien d'exécution qui, sous le contrôle technique d'un agent d'un échelon supérieur est capable et a pour rôle : **de réaliser des montages de matériel professionnel** électronique à partir d'un schéma fonctionnel expliqué, d'expérimenter ou de contrôler des dispositifs ou sous-ensembles élémentaires avec des appareils de mesure usuels suivant un processus détaillé, **de chiffrer les résultats par application de formules simples** qui lui ont été données et de consigner des mesures de façon claire et précise.

2ème échelon : technicien qui est capable et a pour rôle de **réaliser des dispositifs de sous-ensembles élémentaires de matériel professionnel** électronique dont les éléments essentiels lui ont été spécifiés ; de contribuer sous la responsabilité d'un agent d'échelon supérieur à l'étude et à la mise au point de ces dispositifs et sous-ensembles, **d'effectuer des calculs simples** qui s'y rapportent, de conduire les essais d'un matériel de série s'il travaille en plateforme ; **de rédiger un rapport clair et précis** sur les résultats de son expérimentation.

6 - Agent technique radio-électricien

Laboratoire

Est capable d'interpréter un schéma établi par un ingénieur et de réaliser les montages et réglages correspondants.

Plateforme ou essais

peut conduire seul un essai suivant un schéma établi par le bureau d'études et suivant règlements techniques bien définis, et chiffrer les résultats. Est capable de déterminer les pannes et défauts de fabrication.

7 - Agent technique électronicien débutant

agent répondant à la définition de base de l'agent technique électricien ou radio-électricien et se trouvant en période de formation ou d'adaptation aux techniques de l'électronique.

C2 - ETUDES ET DEVELOPPEMENT

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	sous la responsabilité d'un ingénieur ou d'un agent qualifié : - réalisation d'études d'organes ou d'appareils - exécution de calculs d'organes ou d'appareils - mise au point de modèles
Tâches connexes	- conduite d'essais - établissement de devis ou calcul de prix de revient
Tâches particulières	- mise en service des installations ou direction des travaux consécutifs aux études - établissement de nomenclatures ou des listes de matériel nécessaire

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

* Sidérurgie Moselle et
Meurthe et Moselle

1 - Agent supérieur de bureau d'études

répondant aux critères généraux des fonctions d'agents supérieurs définis au paragraphe 3 des observations générales concernant les techniciens normalement chargés de la coordination de plusieurs groupes d'études.

2 - Agent d'études

1er échelon : capable par observation directe ou par recherche dans une documentation d'analyser et de présenter les données concrètes d'une étude simple qui lui ont été demandées.

2ème échelon : idem 1er échelon plus, propose des modifications, présente leurs justifications et suit leur application.

3ème échelon : capable suivant le plan de travail qui lui est donné de faire des études simples mais variées nécessitant certaines initiatives de liaisons avec des personnes sortant de son cadre habituel. Au cours de l'application, doit pouvoir proposer les ajustements nécessaires.

4ème échelon : idem 3ème échelon mais études variées et complexes avec participation importante dans l'application. Capable d'adapter de sa propre initiative le plan de travail aux circonstances.

5ème échelon : agent capable d'une grande autonomie dans l'exécution des études. Participe largement à la préparation du plan de travail. Dirige et contrôle l'activité des agents qui lui sont adjoints.

3 - Agent technique de bureau d'études

* Mécanique

sous les ordres d'un agent expérimenté effectue des calculs simples d'organes ou d'appareils d'après les indications précises des références aux règlements techniques standards (graphiques, barèmes, courbes, tableaux) des exemples mis à sa disposition et ne nécessitant pas la connaissance du fonctionnement de ces organes ou de ces appareils.

* Installations de matériels
frigorifiques

1er échelon : sous les ordres d'un agent expérimenté, effectue des **calculs simples d'organes ou d'appareils** d'après des indications précises, des références aux règlements techniques standards (graphiques, barèmes, courbes, tableaux) des exemples mis à sa disposition et ne nécessitant pas la connaissance du fonctionnement de ces organes ou de ces appareils.

2ème échelon : travaille sous les ordres d'un ingénieur ou assimilé. A acquis dans la fonction précédente une expérience qui lui permet d'**interpréter lui-même les documents** mis à sa disposition. **Etablit des propositions** et, éventuellement les **prix qu'elles comportent** en partant des barèmes et des documents mis à sa disposition.

* Installations de matériels
frigorifiques

4 - Agent technique d'intervention

agent technique de bureau d'études plus, capable en outre, suivant les directives d'un ingénieur responsable ou, le cas échéant, de l'employeur d'**effectuer seul des études d'ensemble d'installations spéciales, de conduire des essais de recherches** ou d'études sur ces installations, de procéder seul à la mise en service de ces installations et de rédiger les rapports techniques correspondant à ces travaux.

* Habillement

5 - Agent d'étude des produits

technicien sous les ordres du chef de service des études ou du directeur technique, **analyse le produit** en fonction des objectifs commerciaux (qualité, coût, esthétique), recherche l'optimisation en **fixant les normes de produit** et les critères des matières employées, **établit la nomenclature** après consultation éventuelle du styliste ou du modéliste.

6 - Chef d'atelier du service d'études

ayant des connaissances techniques et professionnelles très étendues assure, sous la direction du chef d'entreprise, du chef d'établissement, du chef de service d'études, la **préparation, la mise au point et la confection des modèles.**

* Fabrication des rubans, tissus
élastiques et soieries de la
région stéphanoise

7 - Technicien échantillonneur

agent chargé de l'exécution et de l'étude de **tous échantillons**, les décompose, étudie les matières, tisse les échantillons et en indique la contexture.

8 - Deuxième technicien

agent ayant les mêmes qualités techniques et pratiques que le 1er technicien, mais de qui l'emploi n'exige pas la même somme de **responsabilités** ou dont les articles à mettre sur pied, ne demandent pas une aussi grande variété de recherches.

* Bâtiment

9 - Technicien projeteur

établit toute étude ou projet complet même de grande importance, y compris les **calculs, les tracés et les listes de matériel** permettant l'établissement des **prix de revient**. Prépare les pièces techniques des propositions et en compose correctement la présentation.

* Produits réfractaires, carreau
céramique

10 - Agent technique de bureau d'études

1er degré : sous les ordres d'un agent expérimenté, effectue des **calculs simples d'organes ou d'appareils** d'après des indications précises, des références aux règlements techniques standard (graphiques, barèmes, courbes, tableaux), des exemples mis à sa disposition et ne nécessitant pas la connaissance du fonctionnement de ces organes ou de ces appareils.

2ème degré : travaille sous les ordres d'un ingénieur ou assimilé, a acquis dans la fonction d'agent technique de bureau d'études 1er degré, une expérience qui lui permet **d'interpréter lui-même les documents mis à sa disposition**, établit des propositions et, éventuellement les prix qu'elles comportent en partant des barèmes et des documents mis à sa disposition.

* Carrières et matériaux

11 - Aide-appareilleur

a des connaissances élémentaires de stéréotomie lui permettant de **seconder l'appareilleur dans son travail.**

12 - Aide-calepineur

a des connaissances élémentaires de calepinage lui permettant **d'exécuter des calepins simples** ou de seconder le calepineur dans son travail.

13 - Calepineur

1er échelon : établit d'après les directives bien définies les **calepins d'exécution ou de projets** en utilisant au besoin des relevés ou des documents d'archives. Peut faire sur plan des relevés simples.

2ème échelon : établit sur les données de l'employeur, de l'architecte, du client, un **projet (tout ou partie), une étude ou un calepin.** Peut faire tous relevés sur place.

14 - Appareilleur

a des connaissances professionnelles étendues, **interprète les calepins d'appareils** et en mesure l'exécution ; relève les gabarits ou panneaux, **trace les épreuves, dirige le débit** et la taille de la pierre.

* Travaux publics

15 - Piqueteur basse et moyenne tension

1er échelon : capable d'après les données élémentaires, **d'étudier et de vérifier un tracé de lignes**, de relever en plan et profil les points particuliers conformément aux arrêtés en vigueur, de reporter ses carnets de levés, de poursuivre suivant un tracé appliqué sur le terrain, les **tractations avec les propriétaires** intéressés et également de se procurer les renseignements nécessaires sur l'emplacement des canalisations existantes (démarches et sondages) électricité, eau, gaz, relevés et nature des canalisations existantes (ITT, HT, BT) et également **établir la nomenclature du matériel** à l'aide de tableaux techniques. Ne fait pas de devis.

2ème échelon : capable, en outre, **d'établir devis estimatifs** suivant barèmes ou bordereaux.

3 - DESSIN TECHNIQUE

A - Cadres		B - Agents de maîtrise Chefs de groupe de dessinateurs		C - Techniciens - Dessinateurs		
Etendue de la responsabilité	Rubriques de la nomenclature des emplois	Etendue de la responsabilité	Rubriques de la nomenclature des emplois	Type d'activité	Rubriques de la nomenclature des emplois	
A1 - Sans responsabilité hiérarchique «Dessinateur projeteur»	201	B - Responsabilité hiérarchique et participation au travail «Dessinateur chef de groupe»	280	C1 - Projets (diverses spécialités)	280 - 281	
	211		281		282 - 283	
	221		282	C2 - Maquettes	283 - 287	
	850		283		C3 - Catalogues	d°
A2 - Avec responsabilité hiérarchique «Chef d'étude»	205 206			C4 - Cartographe	d°	
	215 216				C5 - Préparation des projets, études ou plans	
	225 226					C51 - Dessinateur d'études
				C52 - Dessinateur petites études	d°	
				C53 - Dessinateur d'exécution	288	
				C54 - Dessinateur détaillant	288	

III - DESSIN TECHNIQUE

A - CADRES

A1 - SANS RESPONSABILITE HIERARCHIQUE

(Dessinateur projeteur)

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- esquisse d'un projet sur simples indications - réalisation complète de l'étude
Tâches connexes	- éventuellement suivi de l'exécution des travaux - rédaction des pièces contractuelles

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Dessinateur projeteur**
* Maître d'œuvre en bâtiment doit pouvoir faire sur l'esquisse d'un projet la mise au point, établir les plans et détails d'exécution complets. Doit pouvoir assurer la coordination technique des plans des Maîtres d'œuvre avec ceux des ingénieurs-conseils, doit connaître les méthodes de mise en œuvre actuelles des matériaux.
Peut fournir les éléments en vue de la rédaction des devis descriptifs relatifs à tous les corps d'état, peut éventuellement suivre l'exécution des travaux.
- 2 - Dessinateur projeteur composition**
* Maîtres d'œuvre en bâtiment doit pouvoir faire sur simples indications l'esquisse d'un projet ainsi qu'une mise au point pour permettre la discussion avec le client avant l'étude définitive.
Doit pouvoir assurer la réalisation complète de l'étude d'une affaire et éventuellement suivre l'exécution des travaux.
idem 1er échelon et en plus rédige les pièces contractuelles.
- 3 - Dessinateur projeteur compositeur**
* Cabinets d'architectes doit avoir exercé en principe pendant deux ans l'emploi de dessinateur-projeteur ou avoir des titres ou capacités équivalents ; doit pouvoir faire, sur simples indications, l'esquisse d'un projet, ainsi qu'une première mise au point, pour permettre la discussion avec le client avant l'étude définitive ; doit pouvoir assurer la réalisation complète de l'étude d'une affaire, et, éventuellement ouvrir l'exécution des travaux 1er échelon et en plus rédige les pièces contractuelles.
- 4 - Chef «Dessinateur-créateur»**
Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie

A2 - AVEC RESPONSABILITE HIERARCHIQUE
(Chef d'études)

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle	- direction d'un bureau d'études ou d'une fraction d'un bureau d'études très important
-------------------	--

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Chef d'études principal
* S.N.C.F. agent chargé de diriger un bureau d'études important ou une fraction d'un bureau d'études très important.

2 - Chef d'études
* S.N.C.F. agent chargé de diriger un bureau d'études ou une fraction d'un bureau d'études important.

B - CHEFS DE GROUPE DE DESSINATEURS

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :	
Tâche essentielle	coordination des travaux de plusieurs dessinateurs
Tâche connexe	responsabilité du rendement, de la conformité et de la qualité du travail

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Dessinateur chef de groupe**
mécanique :
* Mécanique - bâtiment dessinateur projeteur ou dessinateur principal qui est en outre, chargé de **coordonner les travaux de plusieurs autres dessinateurs** de différentes positions dont il assure l'encadrement. Exceptionnellement cette fonction peut être remplie par un dessinateur d'études (1er ou 2ème échelon) lorsque le bureau ne comporte pas de dessinateur projeteur ou dessinateur principal.
bâtiment :
(équipement électrique) : sous les ordres d'un chef de bureau, ayant dans un bureau de dessin **plusieurs dessinateurs sous ses ordres.**
Dessine effectivement.
- * Fabrication des ciments dessinateur projeteur qui est, en outre chargé de **coordonner les travaux de plusieurs autres dessinateurs** de différentes positions dont il assure l'encadrement.
- * Bureau d'études techniques, cabinet d'ingénieurs-conseils, conseils dessinateur qui, outre les activités techniques proposées à échelon, exerce, par position hiérarchique, **un commandement permanent sur un effectif déterminé** en vue de la **distribution du travail, du rendement, de la conformité et de la qualité.**
- * Sucrierie et sucrierie-distillerie 10 % au-dessus de l'emploi de dessinateur auquel il appartient, normalement. Chargé de **coordonner les travaux de plusieurs autres dessinateurs** de différentes positions dont il assure l'encadrement. Cette fonction peut être remplie par un dessinateur d'études, lorsque le bureau ne comporte pas de dessinateur projeteur ou dessinateur principal.
- 2 - Chef dessinateur**
* Bâtiment dirige et aide à la direction du bureau d'études, assure l'exécution de tous travaux dans l'exercice de sa profession, est titulaire de l'emploi du fait qu'il a quatre dessinateurs sous ses ordres.
- Air France **3 - Chef de bureau dessin et principal**

4 - Chef de bureau de dessin

*** Bâtiment (équipement électrique)**

sous les ordres d'un chef de service d'études dans les entreprises comportant un service d'études ou un ou plusieurs bureaux de dessin. Technicien averti, ayant une pratique approfondie dans un bureau de dessin ; **définit, distribue, surveille et contrôle le travail des dessinateurs** placés sous ses ordres. Doit être capable de discuter techniquement tous les cas qui peuvent se présenter dans son bureau de dessin.

*** Travaux publics**

sous les ordres d'un chef de service d'études dans les entreprises comportant un service d'études ou un ou plusieurs bureaux de dessin. Technicien averti, ayant une pratique approfondie dans un bureau de dessin, **définit, distribue, surveille et contrôle le travail des dessinateurs** placés sous ses ordres. Doit être capable de discuter techniquement tous les cas qui peuvent se présenter dans son bureau de dessin.

C - DESSINATEURS

C1 - PROJETS (diverses spécialités)

(Dessinateur projeteur)

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :	
Tâche essentielle	- étude d'un projet complet qui doit répondre au cahier des charges ou atteindre un but commercial donné
Tâches connexes	- encadrement de dessinateurs techniques - établissement de calculs (résistance de matériaux), de devis, de prix de revient
Tâches particulières	- élaboration de dossiers comprenant les plans, les calculs, les notes diverses - exécution de dessins d'ornementation - commande de matières - relations courantes avec les clients

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Dessinateur principal

* Sidérurgie Moselle et sidérurgie Meurthe et Moselle assure l'étude complète de tous projets d'ensembles importants dans une discipline déterminée: construction mécanique, construction électrique, avec calculs complexes s'y rapportant et en suit la réalisation. A, normalement, sous ses ordres, plusieurs dessinateurs d'études.

* Bâtiment

(charpente métallique) : possède toutes les capacités du projeteur calculateur. A moins de dix années de pratique dans sa spécialité. Dirige plusieurs dessinateurs-projeteurs.

(feronnerie d'art) : possède toutes les qualités des dessinateurs placés sous ses ordres. A dix ans de pratique dans sa spécialité. Dirige plusieurs dessinateurs 2ème échelon.

NB. Les dessinateurs en feronnerie d'art, sachant faire maquettes, gouaches, aquarelles, lamis, décorations d'intérieurs, perspective, modelage... bénéficieront d'une majoration de leurs appointements de 10 %.

(serrurerie) : possède toutes les qualités du précédent. A dix ans de pratique dans sa spécialité. Dirige plusieurs dessinateurs-projeteurs.

2 - Dessinateur-projeteur ou dessinateur principal

* Sucrierie - sucrierie-distillerie

capable d'étudier seul un projet complet qui doit répondre à un cahier des charges ou atteindre un but commercial donné. Le dessinateur projeteur ou dessinateur principal dessine effectivement.

* Mécanique

1er échelon : a les connaissances d'un dessinateur d'études du 1er échelon. Est, en outre, capable d'étudier seul un projet complet qui doit répondre à un cahier des charges ou atteindre un but commercial donné. Le dessinateur projeteur ou principal dessine effectivement.

2ème échelon : a les connaissances d'un dessinateur d'études du 2ème échelon, mais est, en outre capable d'étudier seul un projet complet qui doit répondre à un cahier des charges ou atteindre un but commercial donné.

Le dessinateur projeteur ou principal dessine effectivement.

3 - Dessinateur projeteur

* Bâtiment

(gros œuvre) : a les connaissances d'un dessinateur de 2ème échelon. Est, en outre, capable d'étudier (sous la direction de l'employeur, d'un ingénieur ou d'un technicien d'un échelon supérieur, pour ce qui concerne les calculs) tous les projets courants dans leur ensemble suivant les prescriptions des cahiers des charges. Peut être appelé à assister aux rendez-vous.

(charpente métallique) : mêmes connaissances que le dessinateur d'exécution. Capable d'établir des dessins d'études, de détail et d'ensemble d'après croquis et notes de calculs, ainsi que les commandes de matières et relevés sur plan

(équipement électrique) : a les connaissances d'un dessinateur d'études 2ème échelon dans la spécialité qui le concerne. Capable d'établir seul sur indications remises par un ingénieur un projet complet qui doit répondre à un cahier des charges et d'en donner une solution rationnelle. Capable de discuter techniquement son projet et d'en faire l'avant-mètre quantitatif ; dessine effectivement. Ne fait pas de devis.

(serrurerie) : mêmes connaissances que le dessinateur d'exécution. Possède en outre, des connaissances de calculs courants de résistance de matériaux pour établir des projets et construire des ouvrages de petite charpente et de grosse serrurerie. Fait l'étude et exécute les dessins de charpentes courantes de bâtiment.

* Bureau d'études techniques,
cabinet ingénieurs conseils

chargé à partir d'un avant-projet, d'un cahier des charges ou de tout autre document définissant le but à atteindre et les lignes directrices. Et sur des données concrètes élaborées:

a) De réaliser les dessins d'études non détaillés faisant apparaître les principes de «formes, implantations, fonctionnement, prédimensionnement» qui répondent aux conditions du problème posé.

b) D'agir en qualité de gérant d'études pour la distribution et le contrôle des dessins d'ensemble et de détail en se réservant en général l'étude des pièces maîtresses.

c) D'élaborer les dossiers comprenant les plans, les calculs, les descriptifs, les notes diverses.

- * **Travaux publics** a. les connaissances d'un dessinateur de 2ème échelon. Est, en outre, capable d'étudier (sous la direction de l'employeur, d'un ingénieur ou d'un technicien d'un échelon supérieur, pour tout ce qui concerne les calculs), tous les projets courants dans leur ensemble suivant les prescriptions des cahiers des charges. Peut être appelé à assister aux rendez-vous.
- * **Sidérurgie Moselle et sidérurgie Meurthe et Moselle** a les connaissances d'un dessinateur d'études, mais est capable, en outre, d'étudier seul un projet complet d'une installation mécanique électrique ou sidérurgique importante.
- * **O.R.T.F.** agent chargé d'élaborer des esquisses et premières mises au point des projets industriels ou d'architecture et de fournir tous éléments en vue de la rédaction des devis descriptifs, ou des notices techniques ; peut être appelé à établir des plans de détail d'exécution ou à encadrer des dessinateurs techniques.
- 4 - Dessinateur surveillant de travaux (*)**
agent ayant une formation professionnelle comparable à celle des dessinateurs et chargé de la surveillance des chantiers, tient les carnets d'attachement, prend des initiatives en signalant les imperfections ou les difficultés qui se révèlent dans l'exécution des travaux, représente en permanence les ingénieurs sur les chantiers. **Dessinateur surveillant de travaux principal ;** capable d'étudier seul des projets concernant tant le génie civil que la mécanique.
- * **Ports autonomes et chambres de commerce**
- 5 - Dessinateur technique**
agent chargé d'établir des plans de construction ou d'installation et de préciser les détails d'exécution conformément aux indications qui lui sont fournies.
- * **O.R.T.F.**
- 6 - Dessinateur-projeteur compositeur**
après un stage d'au moins cinq ans dans l'emploi de dessinateur 2ème échelon, doit avoir acquis des connaissances générales sur la construction, les lois, les règlements et coutumes en vigueur dans le bâtiment. Doit pouvoir faire, sur simples indications, l'esquisse d'un projet ainsi qu'une première mise au point, pour en permettre la discussion avec le client avant l'étude définitive. Dresse les plans et détails d'exécution complets relatifs à tous les corps d'état. Doit par ses connaissances et ses capacités, assurer la réalisation complète d'une affaire.
- * **Menuiseries charpentes bâtiments industrialisés**
- 7 - Dessinateur projeteur calculateur (gros œuvre) :**
établit seul les projets pouvant comporter des calculs courants de résistance des matériaux, à l'exclusion de la continuité, de l'hyperstatique et des ouvrages d'art.
- * **Bâtiment**

(*) Cf. également 1 - Fabrication ou réalisations de biens ou services
B2.1 - Agents de maîtrise. Construction

(charpente métallique) :

capable de dresser un **projet complet**, d'établir les notes de calculs et les épures statiques suivant données de l'employeur ou de son représentant.

* **Carrières et matériaux**

établit seul des **projets** pouvant comporter des calculs courants de résistance des matériaux.

* **Travaux publics**

établit seul les **projets** pouvant comporter des calculs courants de résistance des matériaux à l'exclusion de la continuité, de l'hyperstatique et des ouvrages d'art.

8 - Dessinateur projeteur décorateur

* **Bâtiment**

ayant au moins dix ans de pratique dans la décoration, capable, par ses connaissances techniques et artistiques, de **créer des projets réalisables, d'en faire des dessins à l'échelle, perspectives, maquettes aquarellées, etc...** peut donner aux commis aux plans des indications en ce qui concerne l'esthétique.

O.R.T.F.

9 - Dessinateur projeteur architecture

10 - Dessinateur projeteur automobile

* **Mécanique**

est capable de mener à bien et seul l'étude d'un organe important de la voiture (tel que : moteur, boîte de vitesse...). Il dessine effectivement. Cette catégorie de projeteur est étendue à toutes industries de construction de moteurs rapides ou engins automobiles comportant notamment une boîte de vitesse et tels que tracteurs, chars, automotrices sur rail...

O.R.T.F.

11 - Dessinateur architecture

Air France

12 - Dessinateur bâtiment

13 - Commis enquêteur dessinateur urbaniste

* **Maîtres d'œuvre en bâtiment**

ce collaborateur est un dessinateur du service architecture spécialisé dans l'urbanisme. Doit avoir des connaissances générales des problèmes d'urbanisme et peut particulièrement, à la phase enquête se livrer à des travaux d'analyse, soit sur plan, soit à partir de documents. Doit trouver une expression graphique aux phénomènes étudiés. Doit assurer le classement et le répertoriage des dessins et documents.

14 - Projeteur de lignes

* **Bâtiment**

doit avoir les connaissances du piqueteur, capable d'étudier seul un projet de ligne devant répondre à un cahier de charges. Doit pouvoir en donner une solution économique rationnelle et pratique. Doit avoir des connaissances du travail de chantier lui permettant d'établir devis et précisions de prix de revient. Assure les relations courantes avec les clients et les services publics. N'a pas qualité pour engager l'employeur.

- * **Travaux publics** doit avoir les connaissances du piqueteur, capable d'étudier seul un projet de ligne devant répondre à un cahier des charges. Doit pouvoir en donner une solution économique rationnelle et pratique. Doit avoir des connaissances du travail de chantier lui permettant d'établir devis et précisions de prix de revient. Assure les relations courantes avec les clients et les services publics. N'a pas qualité pour engager l'employeur.
- 15 - Appareilleur**
* **Travaux publics** technicien ayant des connaissances professionnelles étendues, chargé d'interpréter les calepins d'appareils et d'en assurer la réalisation, relève les gabarits ou panneaux, trace les épreuves, dirige la taille et la pose de la pierre.
- 16 - Commis principal d'agence**
* **Architectes** après deux ans de dessinateur-projeteur, doit pouvoir faire l'esquisse d'un projet ainsi qu'une première mise au point.
- 17 - Dessinateur d'outillage**
* **Mécanique** il est convenu que toute la hiérarchie des emplois de dessinateurs s'applique aux dessinateurs d'outillage de la même façon qu'à ceux de la fabrication.
- 18 - Technicien projeteur**
* **Fluides thermiques**
1er échelon : établit des projets d'importance moyenne, des plans commandes de la spécialité ; peut participer à l'élaboration des projets de toute importance.
2ème échelon : prépare ou établit des études ou projets complets y compris les calculs permettant l'établissement des prix de revient, participe à l'élaboration et à la constitution des dossiers de soumission.
- 19 - Dessinateur, metteur au plan**
* **Ameublement** agent ayant des connaissances techniques de fabrication, n'étant pas tenu aux dessins d'ornementation, mais devant pouvoir établir des feuilles de débit (1er et 2ème échelons)
3ème échelon : tenu à l'exécution de dessins d'ornementation
- 20 - Premier dessinateur**
* **Fabrication de rubans, tissus élastiques et soieries de la région stéphanoise** possédant parfaitement son métier, chargé de la mise au point des qualités, d'établir les prix de revient ou d'en fournir les éléments à la comptabilité, de diriger les seconds dessinateurs et les échantillonneurs (il faut entendre par les mots «la mise au point des qualités» la recherche, l'étude et la réalisation de tout article, qui, bien qu'il puisse être nouveau par quelque détail ou disposition, ne peut être considéré comme une création proprement dite).
- 21 - Deuxième dessinateur**
* **Fabrication de rubans, tissus élastiques et soieries de la région stéphanoise** agent technique capable d'exécuter tous travaux de son métier suivant les directives données par le 1er dessinateur ou le chef de maison

C2 - MAQUETTES

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle	- exécution de maquettes - dessin de présentation en perspective
Tâche particulière	- copie d'esquisses - composition simple

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Maquettiste**
* Bâtiment capable d'exécuter toutes maquettes et présentations de couleurs d'après documents transmis
- 2 - Maquettiste décorateur**
* Bâtiment capable d'exécuter toutes maquettes et dessins de présentation en perspectives d'après documentation
- 3 - Maquettiste exécutant**
* Architectes exécute d'après les directives du compositeur et suivant des plans cotés complets la maquette ou le rendu d'un ouvrage ou d'un ensemble.
- 4 - Dessinatrice**
* Fabrication des rubans tissus élastiques et soieries de la région stéphanoise employée capable de faire de la copie d'esquisses et de la mise au net de maquettes et de prendre les assortiments de coloris ; peut également faire de la composition simple.
- 5 - Dessinateur de maquettes**
* Bâtiment possède des aptitudes professionnelles nécessaires à la création et à l'exécution de toutes maquettes pour l'application de la céramique dans le bâtiment.
- 6 - Dessinateur maquettiste**
Industrie de la sérigraphie

C3 - CATALOGUES

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle - exécution de dessins de catalogue

Tâche particulière - fabrications de pochoirs et réalisation de documents photographiques

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

Air-France 1 - Dessinateur catalogue principal

Air-France 2 - Dessinateur catalogue

Air-France 3 - Dessinateur aide-catalogue

4 - Dessinateur ou clicheur
* Industrie de la sérigraphie connaît parfaitement la fabrication des pochoirs et la réalisation de documents photographiques.

C4 - CARTOGRAPHE

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle - exécution de plans topographiques à partir d'échelles (1/5 000 et plus petites)

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- | | |
|-------------|---|
| * Géom-topo | 1 - Cartographe
dessinateur hautement qualifié capable d'exécuter les plans topographiques à partir des échelles 1/5 000 et plus petites. |
| Air-France | 2 - Cartographe diplômé |
| Air-France | 3 - Cartographe diplômé qualifié et principal |
| Air-France | 4 - Dessinateur cartographe |

C5 - PREPARATION DES PROJETS, ETUDES OU PLANS D'EXECUTION

C5.1 - Dessinateur d'études

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- élaboration d'une étude d'organe faisant partie d'un projet d'ensemble - (industrie électrique) : exécution des plans des schémas de la totalité de l'installation électrique, en se basant sur un schéma unifilaire
Tâches connexes	- élaboration des modifications et mises à jour des plans et dessins
Tâche particulière	- exécution du détail de toutes les pièces d'un ensemble

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Dessinateur d'études

* Sucrierie et sucrierie-distillerie

1er échelon : exécute une étude d'organe faisant partie d'un projet d'ensemble. Connaissances suffisantes de fonderie, forge, usinage et montage. Applique les formules simples de résistance des matériaux se rapportant à son étude

* dans le cas d'installation, doit pouvoir se charger de l'étude d'installations complètes

* dans le cas de l'industrie électrique, est capable en se basant sur un schéma de faire les plans des schémas de la totalité de l'installation électrique des ensembles.

2ème échelon : exécute une étude d'organe ou d'appareil faisant partie d'un projet d'ensemble. Connaissances de fonderie, forge, usinage et montage. Fait les calculs de résistance des matériaux se rapportant à son étude

Dessinateur d'études

* Bâtiment

capable d'établir les projets à présenter à la clientèle, d'en faire la mise au plan et, éventuellement, d'en suivre l'exécution sur chantier. (bois).

(équipement électrique)

1er échelon : possède en plus des connaissances du dessinateur des petites études celles énumérées ci-après par spécialité. Doit être capable de faire les nomenclatures de matériel à l'aide de tableaux techniques. Peut être appelé à relever des plans cotés de détail et d'implantation.

a) Installations de bâtiments ou installations industrielles, postes ou tableaux : possède les connaissances suffisantes de la partie électrique pour comprendre le rôle et le fonctionnement des différents appareils utilisés, capable de fournir dans sa spécialité un travail conforme aux règles de l'art et prescriptions en vigueur, d'étudier et de combiner, d'après un croquis ou schéma d'ensemble complet, une installation de moyenne importance.

b) **Schémas** : capable d'établir les schémas complets d'une installation de moyenne importance ou d'une partie d'une grosse installation (liaison, câblage et tous détails de filerie) en se basant sur un schéma unifilaire. Ne fait pas de nomenclature.

c) **Lignes aériennes** : capable d'établir des dessins de pylônes d'après les notes de calcul qui lui sont fournies.

d) **Lignes caténares** : capable d'établir tous projets d'exécution pour la construction et l'équipement des pylônes ou portiques d'alimentation ou ferrures spéciales pour ponts et tunnels ou ponts spéciaux, ainsi que l'étude du montage des sectionneurs.

e) **Trolleybus** : capable d'établir les profils et tous projets d'exécution pour l'équipement des transversaux et des rappels ou de présenter une étude d'avant piquetage, ou de décalculer graphiquement les funiculaires de rappel et les transversaux.

2ème échelon :

a) **Installation de centrales, sous-stations, postes importants ou à très haute tension, tableaux, schémas** : possède, en plus des connaissances du dessinateur d'études du 1er échelon, celles nécessaires à l'étude des différents équipements des lignes caténares ou trolleybus.

Bâtiment (équipement électrique) : capable d'exécuter des dessins et des plans à l'échelle d'après croquis comportant des indications précises ne nécessitant pas d'initiatives personnelles ou d'après les cotes relevées par lui sur des pièces ou éléments. Peut faire les modifications et mises à jour des plans et dessins déjà établis suivant des indications précises. Ne fait aucune étude en détail.

a) **Installations, postes ou tableaux** : capable, en outre de mettre au net en partant des dessins d'études déjà établis, d'autres dessins qui ne diffèrent que peu des modifications ou des présentations dans la disposition du matériel.

b) **Lignes aériennes et souterraines** : capable, en outre, de mettre au net des plans d'après croquis relevés sur le terrain sous la conduite d'un piqueteur et de faire la mise au net de plans après dépouillement, collationnement et vérification des documents transmis pour la constitution des dossiers définitifs.

c) **Lignes caténares ou trolleybus** : capable, en outre, d'exécuter la mise au net sur calque des profils, plans de piquetage et plans de fils.

Chimie : peut sortir le détail de toutes les pièces d'un ensemble, connaît les possibilités de fabrication, doit pouvoir vérifier la possibilité de montage d'un ensemble par reconstruction.

Dessinateur d'études

* Mécanique

1er échelon : exécute une étude d'organe ou d'appareil faisant partie d'un projet d'ensemble. Connaissances suffisantes de fonderie, forge, usinage et montage. Applique les formules simples de résistance des matériaux se rapportant à son étude.

Dans le cas d'installation, doit pouvoir se charger de l'étude d'installations complètes.

Dans le cas de l'industrie électrique, est capable, en se basant sur un schéma unifilaire, de faire les plans des schémas de la totalité de l'installation électrique des ensembles étendus, les groupements du matériel, les études des interconnexions et fileries.

2ème échelon : exécute une étude d'organe ou d'appareils faisant partie d'un projet d'ensemble. Connaissances de fonderie, forge, usinage et montage. Fait les calculs de résistance des matériaux se rapportant à son étude.

* Installations de matériels
frigorifiques

1er échelon : exécute une étude d'organe ou d'appareil faisant partie d'un projet d'ensemble; connaissances suffisantes de fonderie, forge, usinage et montage. Applique les formules simples de résistance des matériaux se rapportant à son étude.

Dans le cas d'installation, doit pouvoir se charger de l'étude d'installations complètes.

2ème échelon : exécute une étude d'organe ou d'appareils faisant partie d'un projet d'ensemble. Connaissances de fonderie, forge, usinage et montage. Fait les calculs de résistance des matériaux se rapportant à son étude.

* Industries chimiques

exécute une étude d'organes ou d'appareils faisant partie d'un projet d'ensemble, possède des connaissances suffisantes de fonderie forge, usinage et montage ; applique les formules simples de résistance des matériaux se rapportant à son étude. Dans le cas d'installations, doit pouvoir se charger de l'étude de l'un ou plusieurs des ensembles qui comporte une installation complète d'après les renseignements qui lui sont donnés par son chef.

* Sidérurgie Moselle et sidérurgie
Meurthe et Moselle

1er échelon : doit avoir, suivant sa spécialité, des connaissances suffisantes pour exécuter une étude d'organe ou d'appareil faisant partie d'un projet d'ensemble. Applique les formules simples de résistance des matériaux se rapportant à son étude. Dans le cas d'installation simple doit pouvoir se charger complètement de l'étude.

2ème échelon : idem, mais effectue des études plus importantes.

Dessinateur d'études

* Bureau d'études techniques,
cabinet d'ingénieurs conseils,
conseils

connaît la technologie de fabrication et de construction propre à sa branche professionnelle. En particulier, connaît et comprend le rôle et le fonctionnement des éléments entrant dans un projet. Applique ses connaissances à la concrétisation des schémas de principe établis par un projeteur. Au stade de cette concrétisation, fait apparaître et traite les problèmes divers relatifs à la réalisation. Dans le cas d'installations existantes, prend en charge les études de modifications.

Dessinateur d'études

* Habillement

technicien sous les ordres du chef de service des études ; exécute en appliquant les instructions précises de l'agent d'études, des procédés et des emplois, les dessins techniques des différents éléments d'un produit avec leurs cotes, illustrant par là-même les instructions qui servent à la réalisation des patronages et gabarits.

C5.2 - Dessinateur petites études

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :	
Tâche essentielle	- élaboration d'une étude simple proposée par écrit et illustrée par des dessins ou croquis rapidement faits
Tâche connexe	- exécution d'un dessin de modification pour l'amélioration d'un organe déjà réalisé.

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Dessinateur d'étude et de construction**
possède des notions de physique générale.
Travaille d'après les directives d'un ingénieur ou d'un technicien d'exécution et procède de ce fait à l'exécution de plans cotés permettant la fabrication en atelier et la vérification de cette fabrication.
- * Bâtiment
- 2 - Commis au plan, dessinateur d'études**
capable d'établir les projets à présenter à la clientèle, d'en faire la mise au plan et, éventuellement, d'en suivre l'exécution sur chantier.
- * Bâtiment
- 3 - Dessinateur, commis aux plans**
connaissant la construction et capable d'établir les plans et détails pour l'exécution des travaux de toute importance dans sa spécialité ; capable de prendre des mesures sur place.
- * Bâtiment
- 4 - Dessinateur petites études ou petites installations**
peut être chargé de mener à bonne fin une étude simple proposée par écrit et illustrée par des dessins ou des croquis rapidement faits représentant graphiquement l'organe tel qu'il a été défini ; capable de dessiner une modification pour l'amélioration d'un organe ou d'une petite installation déjà réalisée ; cette modification lui ayant été clairement définie par son chef.
- * Chimie
- 5 - Dessinateur petites études**
équipement électrique : possède, en plus des connaissances du dessinateur d'exécution, l'aptitude nécessaire et la connaissance suffisante de l'appareillage pour mener à bonne fin des études simples d'après croquis comportant des indications précises ou des dessins existants. Ne fait aucune nomenclature hors du cadre de ses études, ni aucun calcul.
- * Bâtiment
- peut mener à bonne fin une étude simple proposée par écrit et illustrée par des dessins ou des croquis rapidement faits représentant graphiquement l'organe tel qu'il a été défini. Capable de dessiner une modification pour l'amélioration d'un organe déjà réalisé, cette modification lui ayant été clairement définie.
- * Mécanique

* Sidérurgie Moselle et sidérurgie
Meurthe et Moselle

Dessinateur petites études

peut mener à bonne fin une étude simple proposée par écrit et illustrée par des dessins ou des croquis rapidement faits représentant graphiquement l'organe tel qu'il a été défini. Capable de dessiner une modification pour l'amélioration d'un organe déjà réalisé , cette modification lui ayant été clairement définie.

C5.3 - Dessinateur d'exécution

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle	- réalisation de dessins détaillés pour l'exécution des parties d'un ensemble dans sa branche professionnelle
Tâche connexe	- vérification de la possibilité de montage de l'ensemble
Tâche particulière	- établissement des nomenclatures

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Dessinateur d'exécution

* Sidérurgie Moselle et sidérurgie Meurthe et Moselle

peut sortir le détail de toutes les pièces d'un ensemble. Connaît, dans sa spécialité, les possibilités de fabrication et de montage. Doit pouvoir vérifier la possibilité de montage de l'ensemble.

* Bureau d'études, cabinet d'ingénieurs conseils et sociétés conseils

possède la technique du dessinateur détaillant, connaît en outre les possibilités et les procédés de fabrication ou de réalisation dans sa branche professionnelle. Applique ses connaissances à la définition et cotation rationnelles des éléments faisant partie d'un ensemble donné. Effectue les autocontrôles par reconstruction. Etablit les nomenclatures.

* Mécanique, bâtiment, industrie-chimie

(mécanique)

peut sortir le détail de toutes les pièces d'un ensemble. Connaît les possibilités de fabrication. Doit pouvoir vérifier la possibilité de montage d'un ensemble par reconstruction.

(Bâtiment : charpente métallique)

1er échelon : exécute les dessins détaillés ou parties projetées. Connaît les possibilités de montage d'une construction. Capable de calculer la résistance des assemblages courants.

2ème échelon : exécute les dessins détaillés ou parties projetées. Connaît les assemblages et le montage d'une construction. Peut faire des relevés sur place, établir des commandes de matières. Peut dresser un projet d'ouvrages courants et établir des plans d'ensemble. A également des connaissances générales pour exécuter accessoirement les ouvrages courants en menuiserie métallique à la française ou analogue.

2 - Appareilleur en marbrerie

* Travaux publics

peut établir les dessins d'exécution, faire tous tracés de débit de pierres et d'exécution.

3 - Calepineur

* Bâtiment

assimilé au dessinateur 1er échelon

établit tous les plans d'exécution concernant les travaux courants de pierre de taille, possède les connaissances de stéréotomie nécessaires à sa profession.

- * **Travaux publics** assimilé au dessinateur 1er échelon
établit **tous les plans d'exécution** concernant les travaux courants de pierre de taille, possède les connaissances de stéréotomie nécessaires à sa profession.
- * **Bâtiment** **4 - Dessinateur de construction**
possède des notions de physique générale. Travaille d'après les directives d'un ingénieur ou d'un technicien d'exécution et procède de ce fait à l'**exécution de plans cotés permettant la fabrication** en atelier et la vérification de cette fabrication.
- * **Automobiles** **5 - Dessinateur de carrosserie**
(entreprises de réparation de carrosserie)
établit les éléments de carrosserie et des **plans de charronnage** ; ne peut établir et faire réaliser un plan de carrosserie sans collaboration.
- Mécanique Indre et Loire** **6 - Dessinateur d'installation**
- * **Topographie** **7 - Employé photogrammètre**
dessinateur de valeur moyenne ayant des notions de topographie.
- * **Travaux publics** **8 - Dessinateur**
1er échelon : établit d'après des **directives bien définies les plans courants** en utilisant au besoin des documents d'archives.
2ème échelon : établit suivant les directives de l'employeur, d'un ingénieur ou d'un technicien d'un échelon supérieur **tous plans d'exécution** ou les **plans d'études courantes**.

C5.4 - Dessinateur détaillant

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle	- exécution des dessins des différentes pièces d'un ensemble avec leurs cotes
Tâches connexes	- mise au net de projets et dessins d'exécution - recopie d'un croquis
Tâche particulière	exécution de petits travaux de bureau

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Dessinateur détaillant**
dessinateur professionnel débutant. A partir de dessins complets, peut effectuer toutes les transformations (recherches de coupes ou de sections) nécessaires à la représentation détaillée d'un ensemble donné
(mécanique)
partant d'un dessin d'ensemble, exécute les dessins des différentes pièces formant cet ensemble avec leurs cotes telles qu'elles existent sur cet ensemble ou telle qu'on peut les mesurer sur cet ensemble. **Peut recopier un croquis.**
(bâtiment - construction d'usines) met au point les projets et dessins d'exécution
(Bâtiment - Fer) : après trois années de pratique comme dessinateur débutant, peut mettre au point des projets et faire tous dessins de détail d'après les indications préparées par les dessinateurs.
(Bâtiment - Gros œuvre) : met au net les projets et dessins d'exécution.
- Dessinateur détaillant**
partant d'un dessin d'ensemble, exécute les dessins des différentes pièces formant cet ensemble avec leurs cotes telles qu'elles existent sur cet ensemble ou telles qu'on peut les mesurer sur cet ensemble. Sait recopier un croquis.
- * Bureau d'études techniques et cabinet d'ingénieurs conseils et conseils**
- * Mécanique, bâtiment, industrie-chimie**
- * Siderurgie Moselle et sidérurgie Meurthe et Moselle**
- * Travaux publics**
- 2 - Dessinateur-attacheur**
peut effectuer tous dessins et calques d'après des documents remis ou ses relevés, établit les plans de détails d'exécution suivant l'établissement des devis, des attachements et des métrés.
- * Cabinets de métreurs vérificateurs et vérificateurs**
- 3 - Employé spécialisé de dessin**
apprenti dessinateur poursuivant sa formation aux techniques du dessin industriel. Sait lire un dessin, connaît les normes de présentation et les notations symboliques. Applique ses connaissances à la mise au net de dessins définitifs
- * Bureau d'études techniques, cabinet d'ingénieurs conseils et conseils**

* Architectes

4 - Dessinateur apprenti

possède une bonne instruction élémentaire, se prépare à la profession sous la direction d'un architecte ou de l'un de ses collaborateurs. Effectue tous les petits travaux de bureau, des courses n'exigeant aucune connaissance ou force physique spéciale et n'impliquant pas de responsabilités pécuniaires. Peut suivre pendant les heures normales de travail des cours professionnels.

Mode et chapellerie

5 - Seconde dessinatrice

reproduit des dessins des modèles

* Fabrication de rubans, tissus élastiques et soieries de la région stéphanoise

6 - Troisième dessinateur

agent capable d'exécuter parfaitement, sous la direction du chef de maison ou d'un premier dessinateur, le modèle qu'on lui aura fourni, sur tous tissus ou rubans dont la contexture ne demande que des connaissances techniques élémentaires.

4 - PREPARATION DU TRAVAIL

A - Cadres		B - Agents de maîtrise Chefs de préparation du travail		C - Techniciens Préparateurs du travail	
Etendue de la responsabilité	Rubriques de la nomenclature des emplois	Etendue de la responsabilité	Rubriques de la nomenclature des emplois	Types d'activité	Rubriques de la nomenclature des emplois
A - Chefs de service «Etudes et méthodes»	208 - 218	B - Chef préparateur	250	C1 - Préparation du travail	250
	228			C2 - Etude du travail. Chronométrage	250

IV - PREPARATION DU TRAVAIL

A - CADRES

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle	- organisation du travail en vue d'une amélioration de la production - encadrement des techniciens (chronométrateurs et agents d'études du travail)
Tâche connexe	- établissement des prix de revient et des tarifs - formation du personnel

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Chef de section d'organisation du travail**
possède des connaissances générales et techniques suffisantes, est particulièrement qualifié en matière d'organisation du travail. Placé sous les ordres du chef d'établissement, qu'il seconde pour l'application du programme d'organisation du travail et pour les études techniques que comporte ce programme, il effectue lui-même des chronométrages et des études de postes. Il dirige et contrôle le travail des chronométrateurs et agents d'études du travail et les forme à la technique du chronométrage et de la simplification des méthodes. Il élabore les barèmes de primes pour les différents ateliers ou services et contrôle leur évolution.
- * Fabrication du verre à la main**
- 2 - Chef du service «temps et méthodes»**
cadre responsable du service «temps et méthodes» comportant notamment :
- l'analyse des temps
 - la simplification du travail
 - l'amélioration de la productivité «main-d'œuvre»
 - la formation et le perfectionnement du personnel
 - l'établissement des tarifs
- Il a sous ses ordres des chronométrateurs analyseurs
- 3 - Chef de service de gestion industrielle**
cadre responsable des services «temps et méthodes» de productivité technique et de comptabilité industrielle. Il a sous ses ordres, les chronométrateurs analyseurs et le personnel comptable attaché à la comptabilité industrielle. Il détermine les prix de revient prévisionnels ou réels et contrôle les écarts par rapport aux prévisions.
- * Industrie textile**
- Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie**
- 4 - Chef de service «méthodes et temps, contrôle de qualité»**
- 5 - Chef de service «études et méthodes».**

B - MAITRISE (Chef de groupe)

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle	- analyse critique des plans d'un organe complexe en vue du choix de la gamme la meilleure entre plusieurs techniques de fabrication
Tâches connexes	- responsabilité des produits fabriqués en fonction de la gamme établie par ses soins - orientation et coordination du travail

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Chef préparateur

* Caoutchouc

technicien ayant acquis au cours d'une longue pratique des fonctions de préparateur ou de chronométreur analyseur ou de maîtrise, des connaissances et une expérience des opérations et des procédés de fabrication étendues à plusieurs spécialités dans la même branche (c'est-à-dire : soit en fonderie, soit en usinage, soit en forge estampage). Capable en conséquence de procéder à une **analyse critique des plans d'un organe complexe** dont la fabrication exige l'emploi de divers procédés d'usinage, de choisir la **gamme la meilleure entre plusieurs techniques de fabrication, de proposer les machines les plus appropriées au but à atteindre**, de définir leur implantation en atelier, d'établir les temps prévisionnels d'usinage, et d'assurer la mise en route de la fabrication. Est **responsable des produits fabriqués** en fonction de la gamme établie par ses soins. A recours à l'aide d'un ou plusieurs préparateurs 2ème degré, dont, à cette occasion, sous l'autorité supérieure dont il dépend, il oriente et coordonne les travaux.

2 - Préparateur principal de travaux

* Sidérurgie Moselle et Meurthe et Moselle

très grande expérience. Responsabilités très étendues.

C - TECHNICIENS

C1 - PREPARATION DU TRAVAIL

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle	- établissement de gammes (décomposition en tâches élémentaires) d'opérations simples ou complexes - responsabilité du choix des outillages et des machines les plus appropriés aux techniques de fabrication choisies
Tâches connexes	- établissement de prix de revient estimatif - responsabilité de la qualité des produits fabriqués en fonction de la gamme établie par ses soins
Tâches particulières	- établissement de devis précis de pièces à fabriquer - réalisation de croquis pour l'exécution des pièces en atelier

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

* Sidérurgie Moselle et Meurthe et Moselle

1 - Préparateur de travaux et de devis

1er et 2ème échelons : agent chargé d'établir des gammes simples d'opérations et des devis en faisant des dessins d'exécution, d'après une documentation précise qui lui est fournie.

3ème échelon : est chargé d'établir les gammes d'opérations complexes. Doit se tenir au courant du progrès dans les processus de travail. Est capable de proposer des modifications de dessins des pièces, propose les outillages nécessaires à la réalisation des pièces.

4ème échelon : agent chargé d'effectuer des préparations de travaux complexes réalisés par des sections techniques différentes sans l'aide de son chef hiérarchique, sauf cas exceptionnel.

* Mécanique - Creuse - Haute-Vienne

2 - Préparateur de fabrication

agent technique possédant des connaissances professionnelles, il établit des gammes simples d'opérations, en partant de dessins. Il peut aussi établir ces gammes par analogie en partant des gammes qu'il a déterminées, établir un prix de revient estimatif et proposer les outillages.

* Caoutchouc

1er échelon : agent technique possédant des connaissances professionnelles, il établit des gammes simples d'opérations en partant des documents ou dessins. Il peut aussi établir ces gammes par analogie, en partant des gammes qu'il a déterminées, établir un prix de revient estimatif et proposer les outillages.

2ème échelon : technicien spécialisé, ayant une expérience d'exécution équivalente à celle des chefs d'équipe de l'atelier pour lequel il travaille et des connaissances générales dans sa branche professionnelle. Capable d'étudier et d'améliorer un dessin dans la partie dont il est spécialiste. Peut établir des gammes de fabrication pour les pièces, organes et installations simples de sa spécialité. Sait lire parfaitement et rapidement les dessins de sa spécialité. Sait faire des croquis pour l'exécution en atelier des pièces simples de sa spécialité.

3ème échelon : technicien ayant l'expérience d'exécution des travaux de plusieurs spécialités d'une même branche professionnelle . Est capable de justifier les modifications qu'il demande d'apporter à un dessin en vue d'obtenir une réalisation plus économique ou une meilleure qualité. **Etablit les gammes et les méthodes d'usinage pour les organes simples.** Etudie les outillages et montages d'usinage en ne mettant en œuvre que des connaissances simples de mécanique et de résistance des matériaux.

3 - Agent de préparation de travail

* **Habillement**

1er échelon : en possession des technologies d'une fabrication, il **définit les moyens pour la réaliser** : étudie et critique le matériel, les outillages ou une de leur modification ou éventuellement création ; précise l'enclenchement rationnel des opérations d'exécution et de contrôle ; définit les implantations, examine les coûts et la rentabilité des investissements

2ème échelon : idem 1er échelon, mais sur plusieurs fabrications ou services annexes, **donne les spécifications** concernant les cadences, le matériel, l'outillage, les localisations, les matières permettant l'établissement du document de synthèse, propre aux prévisions financières comptables, d'engagement de personnes ou de machines; peut être aidé dans sa tâche par quelques collaborateurs.

* **Verrerie à la main travaillée au chalumeau**

agent connaissant bien la marche des ateliers ou services et leurs possibilités de production. Il **décompose en éléments simples les travaux à effectuer** ; il assure la prévision et le lancement des ordres d'exécution correspondant à chacun de ces éléments et en suit le déroulement aux divers stades de la production.

4 - Préparateur

* **Instrument à écrire et industries connexes**

technicien possédant des connaissances professionnelles lui permettant **d'établir les gammes simples d'opérations** en partant des dessins ; il peut aussi établir ces gammes par analogie en partant des gammes qui sont déterminées ; **établit un prix de revient estimatif** et propose les outillages.

1er degré : technicien ayant les qualités du préparateur précédent et ayant en outre une expérience du poste ; est capable **d'étudier un dessin de pièces** dans l'opération qui le concerne pour l'établissement des gammes , des devis d'outillages.

2ème degré : technicien spécialisé dans certaines opérations de fabrication ; est capable d'étude critique et **propose l'amélioration de dessins de pièces** dans l'opération qui le concerne; sauf exception ne s'intéresse qu'aux opérations de fabrication dont il est spécialiste, **détermine la gamme de fabrication et propose les outillages.**

3ème degré : technicien ayant acquis au cours d'une longue pratique des fonctions de préparateur 2ème échelon ou de chronométriseur analyseur ou de maîtrise des connaissances et une expérience des opérations et des procédés de fabrication étendues à plusieurs spécialités dans la même branche (soit en fonderie, soit en usinage mécanique, soit en forge, estampage...) capable en conséquence

de procéder à une **analyse critique des plans d'un organe complexe** dont la fabrication exige l'emploi de divers procédés d'usinage, de choisir la gamme la meilleure entre plusieurs techniques de fabrication, de **proposer les machines les plus appropriées** au but à atteindre, de définir leur implantation en atelier, d'établir les temps prévisionnels d'usinage et d'assurer la mise en route de la fabrication; est responsable de la **qualité des produits fabriqués en fonction de la gamme établie** par ses soins, éventuellement peut avoir recours à l'aide d'un ou plusieurs préparateurs spécialisés dont, à cette occasion, sous l'autorité supérieure dont il dépend, il oriente et coordonne les travaux.

5 - Préparateur d'entretien

* Chimie

1er degré : technicien ayant des connaissances professionnelles, il **établit des gammes simples d'opérations d'usinage** en partant des dessins ou modèles. Il peut aussi établir ces gammes par analogie, en partant des gammes qu'il a déterminées, **établit des prix de revient estimatifs** et propose des outillages simples. Il prévoit la matière et son approvisionnement.

2ème degré : technicien ayant des connaissances professionnelles plus étendues que le précédent. Doit se tenir au courant dans les procédés d'usinage. Est capable **d'étudier, critiquer et améliorer un dessin de pièces** dans l'opération qui le concerne. S'intéresse aux opérations d'usinage. Propose les outillages sans les étudier, prévoit la matière et son approvisionnement, les temps d'exécution en partant de valeurs préalablement établies. Peut établir des **devis précis de pièces à confectionner**.

6 - Mécanicien méthodes

* Habillement

exécute sur indications verbales ou à partir d'un croquis, les **outillages nécessaires à la fabrication** ; est capable de mettre au point des dispositifs nouveaux appliquant des techniques combinées (mécanique, électrique, pneumatique, hydraulique et autres), fait preuve d'une large initiative dans ces travaux ; apporte par ses réalisations une **collaboration effective au bureau des méthodes**.

C2 - ETUDE DU TRAVAIL - CHRONOMETRAGE

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- études d'organisation du travail par application des principes de la simplification du travail et/ou de la mesure et de l'interprétation des temps hommes-machines
Tâches connexes	- responsabilité d'application du travail dans les conditions prescrites - établissement des fiches d'instruction technique ou d'autres documents de fabrication
Tâches particulières	- direction et contrôle de plusieurs agents techniques - établissement de barèmes de primes et liaison avec les services de paie et du personnel

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

* Sidérurgie Moselle et Meurthe et Moselle

1 - Agent d'études principal

assure des études importantes complexes et variées entraînant notamment la mise au point d'un programme de travail avec l'ingénieur de son service, et éventuellement, les ingénieurs des services intéressés et la justification des résultats de ses études auprès de ces ingénieurs. Prépare, dirige et contrôle l'activité des agents d'études qui lui sont adjoints.

2 - Agent d'études supérieur

1er échelon :

- technicien répondant aux critères généraux des fonctions d'agent supérieur
- doit avoir des connaissances professionnelles étendues portant sur plusieurs techniques et basées sur une solide culture générale
- doit avoir, également une très bonne connaissance des activités de l'usine, une très grande expérience d'études techniques et d'organisation du travail
- peut diriger plusieurs groupes d'agents d'études

2ème échelon : idem, plus l'existence de ce poste ne peut se justifier que par l'importance du service et la complexité des études.

* Habillement

3 - Agent d'études du travail

1er échelon : fait, établit et analyse les relevés analytiques de processus et la mesure des temps et allures ; connaît et propose l'application des principes de simplification du travail ; établit les fiches d'instruction et autres documents de fabrication, est responsable du démarrage de l'application du travail dans les conditions prescrites et effectue les contrôles de production et de stabilisation.

2ème échelon : répond aux définitions de l'agent d'études du travail 1er échelon ; a la pratique de plusieurs techniques de mesures des temps.

recherche l'optimisation de la productivité par l'amélioration des processus et des conditions de travail (ex : étude de poste), procède à l'analyse de la valeur dans le choix d'un moyen d'application.

* Fabrication mécanique du verre

agent connaissant les fabrications de l'entreprise et qui a reçu une formation théorique et pratique lui permettant d'enregistrer et d'interpréter les temps qu'il mesure et, de plus, d'effectuer l'analyse d'une tâche ou d'une opération dans le but d'en améliorer les méthodes ; il doit pouvoir établir les barèmes de primes, à partir des observations.

Négoce du tissu

* Habillement

4 - Agent d'étude des procédés

technicien, sous les ordres du chef de service des études ou du directeur technique, recherche la meilleure technologie pour la réalisation du produit à partir des critères définis par l'agent d'étude du produit et la fiche technique ; réalise ou donne les instructions précises pour l'exécution du dessin technique.

5 - Agent d'étude des emplois

technicien, sous les ordres du chef de service des études ou éventuellement du chef de service patronage gradation ; recherche le meilleur emploi et propose des modifications ou déplacements de couture, à partir de statistiques de ventes, étudie les emplois par combinaison de tailles, détermine les pourcentages de pertes.

* Caoutchouc

6 - Chef chronométréur

chronométréur hautement qualifié chargé, en permanence, de l'étude de l'organisation d'un ou plusieurs ateliers. Détermine la rémunération du personnel ouvrier d'après les bases données par le patron ou le service qualifié. Etudie et fait appliquer les moyens pour obtenir une amélioration de la qualité et une diminution des pertes et déchets. Assure la liaison avec les services de paie et du personnel, peut avoir recours à l'aide d'un ou plusieurs chronométréurs qu'il dirige et oriente.

* Céramique sanitaire

* Produits réfractaires

7 - Chronométréur analyseur

chronométréur ayant les connaissances et l'expérience lui permettant d'analyser et d'interpréter les temps qu'il mesure et d'apporter des améliorations aux conditions de travail d'un poste (ouvrier ou machine) ; chargé d'établir les modes opératoires et les barèmes de temps.

* Mécanique Creuse et Haute-Vienne-Indre et Loire

8 - Chronométréur analyseur

technicien qui connaît la fabrication dans sa spécialité, sait analyser et enregistrer le temps nécessaire au mouvement de l'ouvrier et de la machine. Sait faire un croquis. Capable de proposer des modifications en ce qui concerne le rendement de l'ouvrier et de la machine, la sécurité de l'ouvrier, la qualité de la pièce, la réduction des chutes ou des rebuts. Est capable d'assurer le démarrage du travail qui lui a été confié à la cadence et avec la qualité demandées.

* Mécanique Creuse et Haute-
Vienne
Céramique sanitaire
Poterie

9 - Chronométréur simple

mesureur de temps de formation professionnelle pratique dans la
branche considérée. Son travail consiste en un **contrôle pratique des
temps sur les ouvriers.**

* Sucrierie et sucrierie-distillerie

10 - Chronométréur

mesureur de temps de formation professionnelle pratique dans la
branche. Son travail consiste en un **contrôle pratique des temps
sur les ouvriers.**

Mécanique Indre et Loire

5 - GESTION DE LA PRODUCTION

A - Cadres		B - Maîtrise		C - Techniciens	
Spécialités	Rubriques de la nomenclature des emplois	Etendue de la responsabilité	Rubriques de la nomenclature des emplois	Spécialités	Rubriques de la nomenclature des emplois
A1 - Bâtiment, Travaux publics	201, 211, 221	B - Chefs de planning, lancement, ordonnancement	26	C1 - Bâtiment, Travaux publics	26
A2 - Industries diverses	208, 218, 228			C2 - Industries diverses	
				C2.1 - Planning	26
				C2.2 - Lancement, ordonnancement	26

V - GESTION DE LA PRODUCTION

A - CADRES

A1 - BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- vérification des devis et mémoires des entrepreneurs - contrôle et gestion du déroulement des affaires
Tâche connexe	- constitution du dossier de construction
Tâche particulière	- représentation de l'architecte en toutes circonstances

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Vérificateur principal**
*** Maître d'œuvre en bâtiment** technicien averti de tous les problèmes techniques de la réglementation de la construction. **Vérifie les devis et mémoires des entrepreneurs.** Suit l'avancement des travaux et peut les commander ou les conduire, assiste le Maître d'œuvre aux réceptions des travaux. **Peut établir toutes les pièces écrites qui constituent un dossier de construction, contrôler et gérer en accord avec le Maître d'œuvre, le déroulement des affaires en établissant les devis et tous bilans de décomptes.**
- 2 - Inspecteur de travaux**
*** Cabinets d'architectes** technicien averti de tous les problèmes techniques et de la réglementation et de la construction. **Vérifie les devis ou mémoires des entrepreneurs,** suit l'avancement des travaux et peut les commander ou les conduire ; assiste l'architecte aux réceptions des travaux ; **peut établir toutes les pièces écrites qui constituent un dossier de construction, contrôler et gérer, en accord avec l'architecte, le déroulement des affaires en établissant les devis et tous bilans de décomptes de travaux.**
- 3 - Inspecteur principal**
technicien hautement qualifié ayant une connaissance complète de tous les problèmes du bâtiment. **Coordonne le travail des services techniques d'une agence sous son autorité, peut représenter l'architecte en toutes circonstances.**

A2 - INDUSTRIES DIVERSES (Textile, habillement, verre, bijouterie)

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- Préparation, lancement et suivi des travaux de la fabrication - Encadrement des techniciens, agents de maîtrise et personnel comptable
Tâches connexes	- coordination des nécessités commerciales avec les possibilités techniques - établissement des temps de production
Tâches particulières	- établissement des gammes pour la production - mise en place des moyens pour un ensemble de fabrication

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Chef de service «ordonnancement, lancement, production, planning»
* Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie les chefs de service de cette catégorie dirigent la préparation et le lancement des travaux de fabrication. Ils doivent avoir sous leurs ordres au moins un agent de maîtrise et des employés.

2 - Chef d'ordonnancement
* Industrie textile cadre possédant les connaissances techniques nécessaires sur l'ensemble de la fabrication, chargé de l'établissement des programmes, de la préparation et du lancement des ordres de fabrication. Il coordonne les nécessités commerciales avec les possibilités techniques, détermine les cadences de production nécessaires pour équilibrer les divers stades de fabrication. Il suit l'avancement des matières en œuvre. Il doit pouvoir à tout moment renseigner les différents services sur les délais d'exécution et sur la charge totale des différentes sections de l'entreprise. Il a sous ses ordres des employés de planning.

3 - Chef d'ordonnancement et des approvisionnements.
* Habillement possède les informations nécessaires pour prévoir rationnellement les facteurs et conditions intervenant dans la fabrication.

4 - Chef de planning
* Fabrication du verre à la main a sous ses ordres des agents de préparation du travail

5 - Chef du service des méthodes et temps
* Habillement reçoit des informations de travail fixées par le service des études concernant les critères matières, qualité et les conceptions techniques ; dirige et coordonne les activités des techniciens du service (discipline, qualité, formation, perfectionnement, avancement des programmes...) procède ou fait procéder à l'analyse de tous les éléments d'étude d'une collection ; regroupe tous les résultats, les harmonise et définit les gammes les meilleures pour obtenir au niveau d'une collection le prix le plus juste, prévoit et

met en place les moyens pour un ensemble de fabrication pouvant exiger des méthodes différentes, procède à la passation des instructions de mise en route pour l'obtention de la maintenance et la bonne observation de la qualité des produits fabriqués à l'intérieur des méthodes qu'il préconise.

B - MAITRISE (planning, lancement, ordonnancement)

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle	- responsabilité du travail de plusieurs agents d'ordonnancement, lancement, ou de un ou plusieurs agents techniques ou employés de service technique.
--------------------------	--

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITION

- | | |
|---|---|
| * Céramique sanitaire | 1 - Chef de planning d'ordonnancement
technicien qui, ayant reçu la formation appropriée, coordonne l'action de plusieurs agents d'ordonnancement, lancement. |
| * Menuiseries, charpentes et constructions préfabriquées | 2 - Chef de lancement
agent technique ayant la responsabilité du service lancement et pouvant avoir sous ses ordres un ou plusieurs employés de services techniques et au moins un agent technique, projeteur-compositeur et du métreur qualifié. |

C - TECHNICIENS

C1 - BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- surveillance et approvisionnement de chantiers plus ou moins importants - exécution de relevés, de mesures, de croquis de travaux courants - traduction des instructions de l'architecte ou de la clientèle au niveau des chantiers - établissement ou participation à l'établissement des devis, mémoires, des plans, des métrés.
Tâches connexes	- vérification des mémoires ou devis - participation à la discussion sur les règlements
Tâches particulières	- encadrement ou contrôle de techniciens - surveillance de la paie des ouvriers

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Inspecteur de travaux

* Maître d'œuvre en bâtiment **établit ou vérifie les devis des travaux, commande et conduit les travaux. Peut être appelé à vérifier des mémoires. Peut assister aux expertises en qualité de technicien et assurer le cas échéant, le règlement des sinistres avec les compagnies d'assurances.**

* Syndics et copropriété **établit ou vérifie les devis des travaux, commande et surveille l'exécution des travaux, règle les mémoires, assiste aux expertises en qualité de technicien, assume le règlement des sinistres avec les compagnies d'assurances, assiste le chef du contentieux au point de vue technique auprès des juridictions compétentes.**

2 - Premier commis de ville technicien

* Bâtiment **sous les ordres du chef de l'établissement dans une petite entreprise ou d'une personne désignée pour remplir cette fonction. Possède les connaissances techniques et professionnelles suffisantes ; assure les rapports avec les architectes et la clientèle. Approvisionne et dirige les chantiers, collabore avec les métreurs, contrôle les commis de ville sous ses ordres.**

3 - Commis de ville

(charpente - bois)

1er échelon : qualifié pour surveiller et conduire les chantiers, faire les relevés de mesures et croquis de peu d'importance. Assure l'approvisionnement de petits chantiers et la répartition. Assiste aux rendez-vous avec les architectes et la clientèle.

2ème échelon : assure les rendez-vous, capable de traduire les instructions de l'architecte et du client, de discuter un projet, de faire les relevés de mesures, croquis et dessins de travaux courants. Surveille et coordonne la conduite des chantiers. Passe les commandes à l'atelier et en assure l'exécution jusqu'à complète finition.

(gros œuvre)

capable de traduire les instructions de l'architecte ou du client, de discuter une étude, de faire relevés de mesures et croquis, de passer les commandes et de transmettre les directives d'exécution des travaux de petite et moyenne importance

(peinture)

1er échelon : homme de métier connaissant parfaitement la technique de la profession. Dirige seul et surveille les chantiers d'entretien et de moyenne importance.

2ème échelon : idem 1er échelon, plus : est, en outre capable d'organiser, de surveiller et de diriger d'importants chantiers, d'assurer les liaisons avec la clientèle, de discuter avec les architectes.

(construction d'usines)

capable de traduire les instructions de l'architecte ou du client, de discuter une étude, de faire relevés de mesures et croquis, de passer les commandes et de transmettre les directives d'exécution des travaux de petite et moyenne importance.

(carrelage)

relève les mesures, fait tous les devis, mémoires et plans de pose, assure les rendez-vous, la surveillance des chantiers et la paie des ouvriers sous le couvert d'une assurance patronale contre le vol. Peut non seulement posséder les connaissances techniques de sa profession, mais encore quelques connaissances générales des professions auxquelles la sienne s'apparente, afin de pouvoir prendre éventuellement des initiatives judicieuses pour éviter les erreurs de conception ou d'exécution pouvant porter préjudice à l'entreprise.

(couverture - plomberie)

employé chargé de la surveillance, de l'entretien, et, sur certains chantiers de moyenne et de petite importance, de leur surveillance, de leur approvisionnement, de l'établissement des ordres de travail assurant la liaison avec la clientèle.

(éclairage)

a) n'assurant pas l'exécution des travaux

b) assurant l'exécution des travaux

qualifié pour surveiller et conduire les chantiers, faire les relevés de mesures, capable d'assurer et de répartir l'approvisionnement. Assurant l'exécution des travaux de toute espèce dont est chargée l'entreprise. N'assurant pas l'exécution des travaux d'installation de plomberie en immeuble.

* Travaux publics

capable de traduire les instructions de l'architecte ou du client, de discuter une étude, de faire relevés de mesures et croquis, de passer les commandes et de transmettre les directives d'exécution des travaux de petite et moyenne importance.

(Menuiseries - charpentes et constructions préfabriquées)

1er échelon : est employé à la surveillance des chantiers, est également capable de projeter seul et de mettre au plan, ou est apte à participer aux travaux généralement confiés au métreur.

2ème échelon : possède les connaissances professionnelles techniques, le rendant **capable de diriger tous travaux de chantier, peut donner des directives** aux dessinateurs et exécutants .

3ème échelon : idem 2ème échelon, plus : est apte à exécuter tous ceux généralement confiés au dessinateur-projeteur et au métreur.

4 - Petit commis de ville

(couverture - plomberie)

* Bâtiment

Assure la surveillance, l'entretien et l'approvisionnement des petits chantiers sans assurer la totalité des fonctions du commis de ville.

5 - Aide-commis

* Bâtiment

aide les commis ou le contremaître de chantier.

6 - Commis de ville surveillant

(équipement électrique)

* Bâtiment

capable d'assurer et de répartir l'approvisionnement, de surveiller le travail des chantiers, de faire des relevés de mesures.

7 - Commis de ville technicien

(équipement électrique - bâtiment)

technicien averti, capable de diriger les chantiers, de participer à l'établissement de projets et devis, d'en suivre l'exécution et d'assurer les rendez-vous. Doit connaître la série de la société centrale des architectes.

8 - Commis de ville métreur

(bois et fer)

capable de traduire les instructions de l'architecte et du client, de discuter un projet, de faire les relevés de mesures, croquis et dessins de travaux courants, de passer les commandes à l'atelier et d'en assurer l'exécution jusqu'à complète finition, capable d'en faire l'estimation et le métré.

(charpente bois et fer)

1er échelon : employé ayant des connaissances techniques et professionnelles. Capable de traduire les instructions de l'architecte ou du client, de discuter un projet, de faire les relevés de mesures, croquis et dessins de travaux courants, de passer les commandes à l'atelier et d'en assurer l'exécution jusqu'à complète finition. Capable d'en faire l'estimation et le métré.

2ème échelon : a des connaissances techniques et professionnelles étendues; a, au moins, quinze ans de métier, (y compris l'apprentissage), assure les rapports avec les architectes et la clientèle, approvisionne et surveille les chantiers, peut faire le métré, peut exercer un commandement effectif sur trois techniciens au plus.

9 - Commis de chantier

* Travaux publics

assure la surveillance, l'entretien et l'approvisionnement de petits chantiers sans remplir la totalité des fonctions du commis de ville ou du commis d'entreprise.

*** Bâtiment** (gros œuvre)
assure la surveillance, l'entretien et approvisionnement de petits chantiers sans remplir la totalité des fonctions du commis de ville ou du commis d'entreprise.

(démolition)

1er échelon : est chargé de la surveillance des chantiers, s'occupe de la vente, fournit un rapport journalier et assure la paye des ouvriers.
2ème échelon: est chargé de la surveillance générale et de l'exploitation commerciale des chantiers et en particulier de la vente; peut assurer les rendez-vous de chantiers, tient la comptabilité de ses chantiers et assure la paye des ouvriers.

10 - Commis d'entreprise

*** Bâtiment**
*** Travaux publics**
a des connaissances techniques et professionnelles étendues, assure les rapports avec les architectes et la clientèle, approvisionne et surveille les chantiers, peut faire le métré, peut exercer un commandement effectif sur trois employés ou techniciens au plus.

11 - Premier métreur commis d'entreprise

*** Bâtiment**
contrôle les métreurs sous ses ordres, et éventuellement les métreurs des villes, capable d'établir les devis, les projets du métré, les mémoires, série de la société centrale, série de la ville de Paris, séries diverses et bordereaux de prix, de vérifier et de débattre les règlements, de suivre les rendez-vous, de faire la correspondance, les commandes, les relevés sur croquis et d'assurer le contrôle des projets établis par son service pendant leur exécution.

12 - Commis métreur d'entreprise

(équipement électrique)

capable d'établir devis et projets au métré, mémoires (série de la société centrale, série de la ville de Paris, séries diverses et bordereaux de prix) de vérifier et de débattre les règlements, de suivre les rendez-vous, de faire la correspondance, les commandes, les relevés sur croquis et d'assurer le contrôle des projets qu'il a établis pendant leur exécution.

13 - Métreur commis d'entreprise

*** Bâtiment**
doit être qualifié. Est capable de suivre les rendez-vous avec clients et architectes, de discuter avec eux prix et travail, organise les chantiers et suit les travaux comme surveillance et direction.

14 - Technicien métreur

*** Fluides thermiques**
technicien chargé d'établir les attachements écrits ou figurés, les mémoires et devis de travaux courants, de transformations, d'entretien, assiste à la vérification et débat les règlements.

15 - Commis de carrière

*** Carrières et matériaux**
chargé de faire exécuter dans une ou plusieurs carrières les ordres donnés par le chef de carrière, le chef d'exploitation ou le patron. Délivre les acomptes, marque les heures, effectue les comptages, établit les comptes, peut faire la paie, délivrer les bons de livraisons,

assure les chargements. Peut travailler manuellement avec ses hommes.

16 - Commis de bureau

* Architecte

1er échelon : aide le vérificateur et le commis de bureau de l'échelon supérieur, peut faire des relevés simples d'attache-ments et leur mise au net.

2ème échelon ou vérificateur-adjoint : doit avoir la connaissance des travaux courants de moyenne importance tant sur les plans que sur les chantiers. Peut établir ou contrôler les attache-ments figurés, les états des lieux ; peut exécuter les relevés ; peut éventuellement avec des croquis et suivant les directives qui lui sont données établir les plans et détails d'exécution d'ouvrages courants.

17 - Vérificateur.

assure la vérification de tous les mémoires et l'établissement de tous devis et décomptes de travaux, suit l'avancement des travaux sans les commander ou les conduire.

18 - Calculateur de mémoires

* Cabinet de métreurs vérificateurs et de vérificateurs

doit être capable de calculer seul mémoires et devis, établir ou vérifier tableaux de classement ou résumé.

doit être capable de vérifier la mise à prix des mémoires ou devis et de calculer les formules de variations de prix suivant les indications fournies par les techniciens.

19 - Assistant technique

* Pompage et distribution d'eau

1er échelon : technicien chargé d'établir ou de contrôler les attache-ments et d'établir des devis et mémoires de toutes natures, surveille l'exécution et le calendrier des chantiers, prévoit l'approvisionnement en matériel et matériaux.

2ème échelon : idem 1er échelon, peut avoir des responsabilités beaucoup plus étendues sur l'activité technique du secteur, de l'établissement ou de l'entreprise.

C2 - INDUSTRIES DIVERSES

C2.1 - Planning

Appellations se rapportant à des postes où emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle	- suivi et surveillance de l'avancement des programmes de travaux . au bureau (agent de planning) . en atelier (agent de production)
Tâches connexes	- décomposition en ordres d'exécution des commandes reçues - responsabilité de l'alimentation en pièces usinées ou travaillées des chaînes de montage et du stockage en magasin des pièces achevées - établissement et analyse des prix de revient
Tâche particulière	- établissement de graphiques et/ou de feuilles d'avancement

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Agent de planning, de production ou d'ordonnement**
agent connaissant la marche des ateliers et leurs possibilités de production, est chargé de décomposer en ordre d'exécution les commandes reçues, d'en suivre la marche aux différents stades de la production pour que la réalisation en soit assurée dans les délais prévus.
- * Industrie du pétrole**
- 2 - Agent de production et de planning**
employé aux écritures exerçant une fonction professionnelle acquise par la pratique et lui permettant de suivre le travail et d'établir graphiques ou feuilles d'avancement
- * Panneaux contreplaqués**
- * Ameublement**
- 3 - Agent de production**
agent connaissant suffisamment les appareils à construire, les ateliers de l'usine et les moyens généraux dont elle dispose. Suit et surveille le cours de la fabrication afin d'assurer la réalisation des commandes dans les délais prévus. Pour ce faire, il s'appuie sur les documents émanant des méthodes. Sa fonction s'exerce essentiellement en atelier.
- * Mécanique - chimie**
- 4 - Agent d'étude et de fabrication**
agent possédant des connaissances techniques et comptables étendues lui permettant de suivre toutes les opérations de fabrication, d'en établir et d'en analyser le prix de revient.
- * Poterie**
- * Carreau céramique**
- agent possédant des connaissances techniques et comptables étendues lui permettant de suivre toutes les opérations de fabrication, d'en établir et d'en analyser le prix de revient.

- 5 - Agent technique étude et fabrication**
technicien possédant des connaissances professionnelles étendues lui permettant de suivre toutes les opérations de fabrication d'un atelier et d'en établir le prix de revient.
- * Caoutchouc**
- 6 - Agent de fabrication**
agent chargé, en atelier, de suivre les réalisations des fabrications, dispose des documents établis par la mécanographie ou par le bureau de production. Suit l'avancement des pièces en fabrication, assure la relance auprès des responsables d'atelier, vérifie en permanence les chiffres atteints, effectue pour cela des inventaires. Est responsable de l'alimentation en pièces usinées des chaînes de montage, du brut pour l'usinage, du stockage en magasins de pièces achevées, finies ou usinées. Coordonne l'activité du personnel ouvrier chargé du magasinage et de l'approvisionnement en chaîne. Alerte l'agent du bureau de production avant de livrer les dernières pièces d'un repère.
- * Mécanique - Creuse - Haute Savoie**
- 7 - Agent de planning**
même définition que celle de l'agent de production, mais sa fonction s'exerce essentiellement au bureau.
- * Mécanique**
- agent connaissant suffisamment la marche des ateliers et leurs possibilités de production et chargé de décomposer en ordre d'exécution les commandes reçues, d'en suivre la marche aux différents stades de la production et d'en assurer la réalisation dans les délais prévus.
- * Chimie**
- agent connaissant suffisamment les appareils, les ateliers de l'usine et les moyens généraux dont elle dispose. A la responsabilité de suivre et de surveiller l'avancement des programmes de travaux afin qu'en soit assurée la réalisation dans les délais prévus.
- * Sucrierie - distillerie**

C2.2 - Lancement - ordonnancement

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- établissement des programmes de fabrication - lancement des programmes et suivi de leur bonne exécution - gestion des produits en stocks
Tâche connexe	- coordination des travaux de plusieurs autres agents techniques
Tâche particulière	- établissement des nomenclatures de dessin d'ensemble ou de détail pour la fabrication d'un appareil

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Agent d'ordonnancement, lancement**
* Carreau céramique technicien ayant une très bonne connaissance des cycles de fabrication des produits, établit les programmes de fabrication, soit en partant des commandes, soit en utilisant des statistiques de vente ; lance les programmes dont il surveille la bonne exécution jusqu'à l'expédition des commandes ; gère les produits en stocks (produits finis et stocks intermédiaires), doit pouvoir à tout moment répondre aux renseignements concernant les délais demandés par le service commercial ; a ou peut avoir plusieurs personnes sous sa responsabilité.
- 2 - Agent de lancement et d'ordonnancement**
* Biscuit - biscotte - desserts instantanés agent connaissant suffisamment les appareils, les ateliers de l'usine et les moyens généraux dont elle dispose. A la responsabilité de suivre et de surveiller l'avancement des travaux programmés (fabrication-emballage ou autres) et de rendre compte de cet avancement.
- 3 - Chef d'ordonnancement des fabrications**
* Habillement dirige et coordonne les activités des employés du service ordonnancement, lancement et planning des ateliers ; ordonnance les commandes en ordre de fabrication (programme à court terme) ; détermine les cadences de production nécessaires pour équilibrer les différents stades de la fabrication ; procède au lancement des fabrications, contrôle les faits réels, les compare aux prévisions et renseigne les services de production et d'ordonnancement général.
- 4 - Agent technique de lancement et d'ordonnancement**
* Mécanique établit les nomenclatures de dessin d'ensemble ou de détail pour la fabrication d'un appareil ou d'une machine. D'après les indications qu'il reçoit sur la nature des différents matériaux susceptibles d'être utilisés, est capable de se servir des normes de spécification de ces matériaux.

**5 - Chef de groupe d'agents techniques de lancement ou d'ordon-
nancement**

outre la fonction technique d'agent technique de lancement ou d'ordonnancement, est chargé de coordonner les travaux de plusieurs autres agents techniques de contrôle dont il assure l'encadrement.

6 - CONTROLE DE QUALITE

A - Cadres		B - Maîtrise D - Ouvriers		C - Techniciens	
Types d'activité	Rubriques de la nomenclature des emplois	Types d'activité	Rubriques de la nomenclature des emplois	Types d'activité	Rubriques de la nomenclature des emplois
A - Cadres (tous secteurs d'activité)	208 218 228	B - Maîtrise	275	C 1 - Mécanique électricité	242
		D - Ouvriers D1 - Textile D2 - Autres secteurs d'activité	43 32 - 35 38 - 40 42 - 45 46	C 2 - Chimie C 3 - Autres secteurs d'activité	245 248

VI - CONTROLE DE QUALITE

A - CADRES (tous secteurs d'activité)

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- responsabilité du contrôle de qualité - participation au choix des objectifs de qualité et définition des critères correspondants
Tâches connexes	- relations avec les services d'études et d'essais, les laboratoires - étude des réclamations des clients

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Chef du service qualité et conformité**
chargé de coordonner les activités du personnel assurant l'ensemble des contrôles de qualité ; participe au choix des objectifs de qualité et définit les critères correspondants en liaison avec les services études ; conçoit les moyens à mettre en place (type de contrôle statistique) ; étudie les réclamations provenant de la clientèle avec laquelle il peut éventuellement avoir des contacts directs ; préconise les mesures à prendre en cas de défectuosité.
- 2 - Chef de contrôle**
placé directement sous les ordres du directeur. Il assure suivant les indications de ce dernier tous les contrôles de qualité nécessaires à la bonne marche de la fabrication et de la vente.
peut avoir la responsabilité des ateliers de triage et du magasin de produits finis
étudie les réclamations provenant de la clientèle et peut avoir des contacts directs avec celle-ci
a sous ses ordres, pour l'ensemble de son travail, des laboratoires et ateliers d'essais
- 3 - Chef du service technique**
cadre technicien placé directement sous les ordres de la Direction de l'entreprise, assure les relations avec les laboratoires de triage et la censure, contrôle et vérifie la qualité des copies
- * **Habillement**
- * **Textiles artificiels et synthétiques**
- * **Distribution des films de l'industrie cinématographique**
- * **Commerce électronique, radio, télévision et l'équipement ménager**
- Agent technique de contrôle

B - MAITRISE

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- contrôle de la qualité des produits ou des matières premières reçues en fonction des critères fixés
Tâche connexe	- contrôle des quantités
Tâche particulière	- organisation et contrôle du travail du personnel

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Chef de visite**
* Fabrication mécanique du verre
sous les ordres directs d'un chef de service est **responsable de la visite ; organise et contrôle le travail du personnel**; le classement dans les échelons dépend de l'importance des fonctions, du degré des responsabilités et des qualifications nécessaires
le classement dans les échelons dépend de l'importance des fonctions, du degré des responsabilités et des qualifications nécessaires.
- 2 - Chef d'équipe de visite**
sous les ordres du chef de visite, **fait observer**, par son équipe, les consignes de tirage.
- 3 - Contrôleur sur métiers**
* Accords de l'industrie textile dans la région de Roubaix - Tourcoing - Vallée de la Lys
1er échelon : agent chargé de s'assurer de la **qualité des tissus**, au cours de la fabrication sur les métiers à tisser. Il ne commande pas au personnel mais **il lui montre les défauts**. Il est capable de détecter tous les défauts et de réparer lui-même les défauts de fabrication qui sont de sa compétence. Il rend compte au chef responsable des difficultés qu'il a rencontrées.
2ème échelon : idem 1er échelon plus est chargé de prendre la **responsabilité de la conformité des coloris et contextures** et d'engager la fabrication sans attendre les résultats du contrôle du service.
- 4 - Chef d'équipe distribution et contrôle travail**
* Habillement
responsable de la **distribution et de la réception des travaux**, ouvriers à domicile et entrepreneurs ; **contrôle les quantités et la qualité** en fonction des critères fixés, tient un inventaire permettant la comptabilisation des matières, prix de façons et fournitures ; peut être aidé par un ou plusieurs collaborateurs.
- 5 - Commis de recette**
* Fabrication des rubans, tissus élastiques et soieries de la région stéphanoise
agent capable de calculer les poids des matières nécessaires à la fabrication en fonction des montages et des minima de teinture. **Vérifie les matières premières reçues**, tant au point de vue qualité que quantité, s'occupe de la remise des dites matières aux ouvriers du dehors ou des usines, **reconnait la marchandise rendue**, fait la mise en teinture et la mise en dévidage ; responsable du stock des matières.

* Mode et chapellerie

6 - Directrice d'apprêts
vérifie le travail des apprêteuses

* S.N.C.F.

7 - Contrôleur principal laboratoire
agent ayant les mêmes attributions que le contrôleur de laboratoire
mais pour des travaux ou des essais plus délicats.

C - TECHNICIENS

C1 - MECANIQUE - ELECTRICITE

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- vérification de pièces, organes ou ensembles aux divers stades de la fabrication, ou d'installations de distribution d'énergie d'après spécifications, plans, règlements techniques ou cahier des charges.
Tâches connexes	- étude de nouvelles gammes de contrôle - rédaction de rapports signalant les malfaçons ou incidents de fabrication ou de distribution d'énergie et leurs causes
Tâche particulière	- coordination des travaux de plusieurs agents techniques

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Chef de groupe d'agents techniques de contrôle
* Mécanique - Haute Vienne -
Creuse
outre la fonction technique d'agent technique de contrôle, est chargé de coordonner les travaux de plusieurs autres agents techniques de contrôle dont il assure l'encadrement.

2 - Contrôleur de fabrication
dont les connaissances générales dans sa spécialité sont d'un niveau équivalent à un diplôme d'Etat (CAP notamment).
Il effectue dans sa spécialité (carrosserie ou mécanique) la **vérification de toutes les pièces, organes ou ensembles, à tous les stades de la fabrication, soit d'après les consignes données ou des gammes de contrôle, soit d'après les dessins d'ensembles ou de détail dont la concordance peut être à vérifier ou suivant les directives d'un agent de maîtrise ou agent technique de contrôle.**

3 - Agent technique de contrôle
* Mécanique
agent professionnel et technique, sachant interpréter un dessin d'ensemble. Il effectue seul dans sa spécialité par tous moyens, calculs et appareils le **contrôle d'ensembles de pièces d'après spécifications, plans, règlements techniques ou cahiers de charges.**

* Installations de matériels frigorifiques
agent professionnel et technique, sachant interpréter un dessin d'ensemble. Il effectue seul dans sa spécialité, par tous moyens, calculs et appareils, le **contrôle d'ensembles de pièces d'après spécifications, plans, règlements techniques ou cahiers des charges.** D'après le résultat de son contrôle, il doit **pouvoir rédiger un rapport signalant les malfaçons ou accidents survenus en cours de fabrication et leurs causes et faire éventuellement des suggestions susceptibles d'être utilisées pour y parer.**

* Instruments à écrire
et industries connexes

4 - Technicien de contrôle

1er degré : technicien sachant interpréter un dessin d'ensemble, il effectue seul, dans sa spécialité, par tous moyens, calculs et appareils, le contrôle d'ensemble de pièces, d'après spécifications, plans, règlements techniques ou cahier des charges. D'après le résultat de son contrôle, il doit pouvoir rédiger un rapport signalant les malfaçons ou accidents survenus en cours de fabrication et leurs causes et faire éventuellement des suggestions susceptibles d'être utilisées pour y parer.

2ème degré : technicien ayant les connaissances et la pratique du 1er degré, il doit pouvoir en outre étudier seul une nouvelle gamme de contrôles qui doit correspondre à un cahier des charges ou atteindre un objectif ; il oriente et coordonne les travaux de plusieurs collaborateurs.

3ème degré : technicien ayant les connaissances et la pratique du degré précédent, il doit pouvoir en outre étudier seul une nouvelle gamme de contrôle qui doit correspondre à un cahier des charges ou atteindre un objectif. Il oriente et coordonne les travaux de plusieurs collaborateurs avec responsabilité de service.

5 - Contrôleur principal des fabrications

agent ayant des attributions analogues à celles du contrôleur des fabrications mais possédant une expérience plus étendue et des connaissances professionnelles plus complètes.

6 - Contrôleur des fabrications

agent ayant des attributions analogues à celles du contrôleur adjoint mais possédant une expérience plus étendue et des connaissances professionnelles plus complètes.

7 - Contrôleur adjoint des fabrications

agent, en cours de formation professionnelle chargé de vérifier la conformité des pièces ou matières fabriquées avec les termes des spécifications techniques et d'en prononcer l'acceptation ou le refus ; peut contrôler seul les essais correspondants, signale les accidents de fabrication et leurs causes et donne son avis sur la façon d'y remédier.

8 - Contrôleur du T.I.A. (1)

9 - Contrôleur principal du T.I.A.

agent chargé, soit d'assurer le contrôle du T.I.A. sous sa propre responsabilité dans un poste très important, soit dans les services régionaux ou centraux, du contrôle du travail d'un groupe d'établissements ou de l'étude de questions importantes et de la rédaction des notes, lettres ou rapports les concernant.

(1) T.I.A. : traitement interne intégral Armand des eaux d'alimentation des chaudières de locomotives.

10 - Contrôleur adjoint du T.I.A.

agent chargé, soit d'assurer le contrôle du T.I.A., sous sa propre responsabilité dans un poste important, soit dans les services régionaux ou centraux du contrôle du travail d'un groupe d'établissements ou de l'étude de questions diverses et de la rédaction des notes et lettres les concernant.

11 - Contrôleur technique

* Exploitations frigorifiques

contrôle technique du travail relatif aux wagons ou cadres dans les ateliers qui exécutent les commandes d'entretien ou de construction de la société. Pointage des factures.

12 - Agent supérieur de contrôle métallurgique

* Sidérurgie Moselle et sidérurgie
Meurthe et Moselle

technicien ayant des connaissances théoriques et pratiques très étendues dans le domaine de la métallurgie et des techniques de contrôle et d'essais ainsi qu'une connaissance parfaite des possibilités de fabrication de l'usine.

13 - Agent principal de contrôle métallurgique

idem «agent de contrôle métallurgique» 5ème échelon plus peut avoir la responsabilité complète du contrôle d'un ensemble de fabrication.

14 - Agent de contrôle métallurgique

2ème échelon : technicien capable de suivre une fabrication en vue de prélèvements d'essais suivant les conditions imposées de présentation ou réception et d'exécution de tous les essais avec responsabilité des résultats d'essais dont peut dépendre une modification dans la marche des opérations qu'il contrôle. Capable de participer à des études métallurgiques simples.

3ème échelon : a des connaissances théoriques en métallurgie et des connaissances approfondies des moyens et possibilités de fabrication de l'usine dans une fabrication donnée. Peut assurer la responsabilité d'un ensemble d'opérations de contrôle métallurgique. Peut être chargé d'études métallurgiques simples qui lui sont définies.

4ème échelon : études métallurgiques complexes.

5ème échelon : capable d'assurer la responsabilité du contrôle d'une fabrication importante ou complexe et des essais s'y rattachant. Apte à concevoir un programme de travail ou d'investigations dans le cadre d'une étude qui lui est définie.

15 - Aide contrôleur de service métallurgique

agent chargé d'opérations élémentaires de contrôle et d'essai, capable d'initiatives dans les liaisons qu'il assure avec les services de fabrication.

* Sidérurgie Moselle et sidérurgie
Meurthe et Moselle

16 - Agent supérieur de contrôle énergétique

coordonne l'ensemble des opérations de contrôle et de répartition. Etudie et propose toutes améliorations d'ordre énergétique sur le plan général.

17 - Agent principal de contrôle énergétique

technicien répondant à la définition de l'agent de contrôle énergétique, ayant acquis une très grande expérience et pouvant être appelé à coordonner un ensemble d'opérations de contrôle.

18 - Agent de contrôle énergétique

1er échelon : technicien chargé d'effectuer suivant des consignes bien définies, des opérations de contrôle et d'essais énergétiques, effectuant les calculs et établissant les rapports correspondant à ces opérations. Assure l'interprétation sommaire de ces résultats sous la responsabilité d'un agent supérieur.

2ème échelon : idem 1er échelon, plus : capable en outre de tirer les conclusions d'un groupe d'essais aboutissant au contrôle, au réglage ou à l'étude de la marche d'une installation énergétique quelconque de l'usine.

3ème échelon : chargé des opérations de contrôle énergétique de ce secteur et de contribuer dans la mesure des moyens mis à sa disposition au bon fonctionnement des installations énergétiques et à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Peut avoir le contrôle de répartiteurs d'énergie.

4ème échelon : idem mais pour secteur très important.

5ème échelon : chargé d'effectuer ou de faire effectuer les essais industriels tels que bilans théoriques d'élimination, des rendements, essais de machines, essais sur les fluides... Capable d'effectuer les calculs correspondants et de définir les travaux nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des appareils en installations énergétiques en service.

19 - Aide contrôleur du service de contrôle énergétique.

technicien ayant une formation méthodique lui permettant d'effectuer indifféremment toutes mesures et analyses courantes du service

C2 - CHIMIE

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :	
Tâches essentielles	- contrôle des matières produites ou des échantillons prélevés, à l'aide d'analyses chimiques - interprétation des résultats obtenus suivant normes établies
Tâche particulière	- prélèvement d'échantillons de lait

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

* Coopératives agricoles laitières	1 - Contrôleur chimiste laitier est susceptible d'effectuer tous essais et contrôles courants des matières produites dans l'entreprise et d'interpréter les résultats obtenus suivant normes établies.
* Industrie laitière	2 - Contrôleur chimiste technicien chargé d'effectuer toutes analyses de tous produits laitiers et produits chimiques divers utilisés dans l'industrie laitière. Est capable d'interpréter suivant normes établies les résultats obtenus dans ses analyses.
* Coopératives agricoles laitières	employé ayant des connaissances de chimie susceptible d'effectuer toutes analyses de produits laitiers.
* Industrie laitière	3 - Contrôleur laitier agent de prélèvements, effectuant des prélèvements d'échantillons de lait, produits laitiers en gare, en usine ou en campagne.
* Coopératives agricoles laitières	travailleur effectuant des prélèvements d'échantillons de lait ou de produits laitiers et faisant sur ces échantillons des analyses sommaires, densité, acidité, matière grasse, extraits secs, humidité et contrôle de pasteurisation.
* Photographie	4 - Contrôleur de laboratoire photographique contrôle les produits de base à l'aide d'analyses simples et classiques prévoit les stocks, a sous sa responsabilité les garçons de laboratoire.
Vins - cidres - jus de fruits	5 - Chef de contrôle de fabrication

C3 - AUTRES SECTEURS D'ACTIVITE

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- vérification de la conformité de la fabrication d'après les critères prescrits - recherche de la cause des défauts et suivi de la qualité des produits
Tâches connexes	- entretien et réglage des appareils de contrôle - rédaction de rapport signalant les malfaçons
Tâches particulières	- examen des réclamations de la clientèle - mise au point d'installations nouvelles de contrôle

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Contrôleur de qualité**
doit contrôler les produits à livrer ou livrés, examiner les réclamations de la clientèle.
- * Miroiterie
- * Fabrication mécanique du verre
- 1er échelon** : est chargé généralement du contrôle de la qualité des produits à livrer ou livrés et de l'examen des réclamations de la clientèle portant sur la qualité des produits fournis ou leur conditionnement d'emballage.
2ème degré : idem 1er degré, mais chargé dans la branche «verre plat» de contrôles techniques.
- 2 - Chef du contrôle et d'affectation finale**
responsable du contrôle final ; assure les fonctions du chef de qualité en ce qui concerne les critères de fabrication et leur application, suit l'évolution de la qualité, fait procéder à l'étiquetage du produit en fonction des documents et codes deancements.
- * Habillage
- 3 - Contrôleur du service de qualité**
s'assure de la conformité de la fabrication d'après des critères prescrits. Est responsable de l'acceptation ou du refus du travail par rapport à ces critères ; est capable de préciser la cause des défauts et de décider du déclassement des contrôles ou de leur réparation ; peut être aidé de un ou plusieurs collaborateurs.
- 4 - Contrôleur technique**
employé travaillant sous les ordres d'un supérieur et chargé de suivre la qualité des produits, il a acquis une formation professionnelle, lui permettant de faire certains contrôles sur les caractéristiques des produits fabriqués ou en cours de fabrication et de faire appliquer les consignes relatives à la marche courante des ateliers dans les limites fixées par son supérieur. Est en relation constante avec la maîtrise.
- * Poterie

* Carreau céramique

employé travaillant sous les ordres d'un supérieur et chargé de suivre la qualité des produits ; il a acquis une formation professionnelle lui permettant de faire certains contrôles sur les caractéristiques des produits fabriqués ou en cours de fabrication et de faire appliquer les consignes relatives à la marche courante des ateliers dans les limites fixées par son supérieur ; il est en relation constante avec la maîtrise.

* Poterie

5 - Agent technique de contrôle

agent professionnel et technique possédant les connaissances lui permettant la vérification des pièces ou produits d'après plans ou normes de contrôle aux diverses opérations de fabrication ou en fin d'exécution ; d'après les résultats de son contrôle, il doit pouvoir rédiger un rapport, signalant les malfaçons ou accidents survenus en cours de fabrication ; il a le pouvoir de faire retoucher les pièces ou rebuter les produits, il doit connaître les éléments de base de calcul statistique de la fabrication de série.

* Carreau céramique

agent professionnel et technique possédant les connaissances lui permettant la vérification des pièces ou produits d'après plans ou normes de contrôles aux diverses opérations de fabrication ou en fin d'exécution; d'après les résultats de son contrôle, il doit pouvoir rédiger un rapport signalant les malfaçons ou accidents survenus en cours de fabrication, il a le pouvoir de faire retoucher les pièces, ou rebuter les produits ; il doit connaître les éléments de base de calcul statistique de la fabrication de série.

6 - Technicien céramiste

technicien possédant des connaissances générales et pratiques lui permettant d'assimiler assez rapidement les méthodes de préparation, de fabrication, de cuisson et de tirage de produits céramiques ; il est chargé, sous les ordres, soit d'un agent de maîtrise, soit de l'employeur ou d'un cadre, de surveiller les opérations de fabrication et certains appareils de contrôle, de faire des observations sur la marche et le déroulement des travaux qui lui sont confiés ; il doit pouvoir rédiger un rapport sommaire.

7 - Métrologue

* Fabrication des ciments

1er échelon : technicien ayant des connaissances ou méthodes de mesures et dont la fonction habituelle est d'assurer l'entretien et le réglage des appareils de mesure

2ème échelon : technicien ayant une connaissance approfondie des méthodes de mesures scientifiques et chargé de l'étalonnage des appareils de contrôle de précision, tels que pyromètre, applique, enregistreur potentiométrique.

3ème échelon : idem précédent plus:est, en outre, chargé de la préparation, de la mise en place et de la mise au point d'installations nouvelles de contrôle.

* Mécanique

Métrologue

technicien de laboratoire, ayant une connaissance approfondie des méthodes de mesures scientifiques et chargé de l'étalonnage des appareils de contrôle de haute précision au moyen de microscopes, applimètres, interféromètres, machines à mesurer, machines à projeter...

D - OUVRIERS

D1 - TEXTILE

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- contrôle des pièces en cours ou en fin de fabrication
Tâche connexe	- notation des défauts

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Contrôleur qualifié**
* Camping chargé d'exercer d'une manière complète un **contrôle en cours et en fin de confection.**
- 2 - Contrôleur de finition**
* Industrie textile de Fourmies et Cambresis **il contrôle le travail de l'épincetage et du piqûrage.** Il chiffre les longueurs et le nombre de défauts réparés et non marqués et retrouvés, note les indications sur la fiche suiveuse.
- 3 - Visiteur sur métier**
ouvrier chargé de **contrôler la bonne fabrication du tissu** sur métiers drutage, défauts éventuels... Il **signale** immédiatement au contremaître **tous les défauts** ou anomalies constatées après avoir arrêté la fabrication dans l'attente d'une décision.
- 4 - Raffleur**
* Industrie textile de Roubaix et Tourcoing chargé de **visiter les pièces** dès la tombée du métier et de **signaler aussitôt les défauts** au contremaître ou au contrôleur sur métiers.
- 5 - Visiteur à pièces tombées**
idem 2ème raffleur
- 6 - Aide-conducteur de métier à tufter**
assiste le conducteur du métier à tufter en grande largeur. **Inspecte la pièce au fur et à mesure de sa production.** Signale les défauts ; pique les défauts au pistolet, termine leur réparation.
- 7 - Marqueur estimateur**
Il **estime le travail** qui sera effectué au piqûrage. Il délimite par catégories les longueurs des défauts à réparer et note les indications sur la fiche suiveuse.
- 8 - Visiteur mesureur**
il réceptionne les pièces tombées des métiers à tisser, **contrôle** —drutage, dessin couleurs— mesure largeur et longueur, pèse. Il porte les indications sur l'étiquette suiveuse et **signale immédiatement tous les défauts** ou anomalies constatés après avoir arrêté la fabrication dans l'attente d'une décision.

- 9 - Mesureur - visiteur de pièces à la tombée des métiers**
ouvrier chargé de visiter et mesurer les pièces à la tombée de métier, de marquer les défauts, d'effectuer les écritures correspondantes.
- 10 - Eplucheuse, visiteuse**
ouvrière chargée de la visite des fuseaux, bobines, écheveaux... de fil simple ou retors. Elles éliminent les matières défectueuses.
- 11 - Plieuse visiteuse**
ouvrière chargée de visiter les pièces confectionnées, d'en effectuer le triage par qualité et le pliage
- 12 - Revisiteuse**
chargée de revisiter les pièces après piquage, signaler le retrouvé et le passé tout en portant un jugement sur la qualité des réparations faites.
- * Industrie textile de la région Lilloise
- * Industrie textile de Roubaix Tourcoing

D2 - AUTRES SECTEURS D'ACTIVITE

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle Vérification du travail en cours ou en fin de fabrication

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Vérificateur**
- * Mécanique ouvrier professionnel capable d'effectuer avec tous les instruments de mesure usuels, la vérification de pièces mécaniques.
(perles)
 - * Fabrication du verre à la main veille au bon fonctionnement des appareils destinés à vérifier que chaque perle a un trou de diamètre suffisant.
- Vérificateur (matelas à ressorts)**
- * Ameublement ouvrier chargé du contrôle et de la vérification du travail terminé.
 - * Miroiterie ouvrier chargé de la vérification après une opération déterminée sur des travaux en grande série.
- Sidérurgie Vérificateur (Parachèvement)**
- Bâtiment Vérificateur (Fermetures)**
- Camping Vérificateur (Armatures - caravanes pliantes)**
- Industrie du carton Vérificatrice**
- Vérificateur de bouchage ordinaire**
- Fabrication du verre à la main boucheur chargé de la vérification du bouchage
- Industries alimentaires diverses (industrie du café) 2 - Contrôleur de qualité soluble**
- 3 - Contrôleuse service façonnage**
- Blanchisserie et laverie automatiques de Loire-Atlantique 4 - Visiteuse fonce**
- Blanchisserie et teinturerie nettoyage des Bouches du Rhône 5 - Visiteuse**
- Meunerie 6 - Contrôleur - pointeur (Emplois de moulin)**
- Carreau céramique 7 - Trieur de tous défauts**
- Sidérurgie 8 - Vérificateur ou contrôleur (Gros trains)**
- Cuir et peaux 9 - Vérificateur sur plans des travaux finis (Cuir industriels et trépointes)**

Maroquinerie, articles de voyage, chasse, sellerie	10 - Vérificateur manutentionnaire
* Industrie chaussure	11 - Contrôleur réceptionnaire chargé de contrôler et de constituer les séries avant la mise en expédition.
* Fabrication du verre à la main	12 - Visiteuse de moulage visite les articles après fabrication ou finissage
* Miroiterie	13 - Visiteur décèle et signale les défauts avant façonnage
Broderies mécaniques	14 - Visiteuse marqueuse (finition)
Camping Boisson	15 - Contrôleur (Armatures - caravanes pliantes) contrôleur
Sidérurgie	16 - Contrôleur tôles (Grosse tôlerie)
	17 - Contrôleur de qualité (Plâtisserie)
	18 - Contrôleur traceur plats (grosse tôlerie)
	19 - Contrôleur inspecteur (moyenne tôlerie)
	20 - Contrôleur de wagons (Moulins à scories)
* Industrie chaussure	21 - Contrôleur - vérificateur de qualité chargé de vérifier dans son métier la bonne exécution du travail à n'importe quel stade de la fabrication

7 - ENTRETIEN

A - Cadres		B - Maîtrise D - Ouvriers		C - Techniciens	
Types d'activité	Rubriques de la nomenclature des emplois	Types d'activité	Rubriques de la nomenclature des emplois	Types d'activité	Rubriques
A - Cadres (tous types d'activité)	201-211-221 203-213-223 204-214-224 205-215-225 206-216-226 208-218-228	B - Maîtrise B1 - Entretien général B2 - Entretien électrique B3 - Entretien mécanique B4 - Entretien (autres spécialités)	 275 - 276 271 - 272 271 - 272 272-273-274 275 - 276	C1 - Entretien général C2 - Entretien électrique C3 - Entretien mécanique C4 - Entretien spécialités : énergie, fluides, chauffage	241-242-243 243 - 244 242 248
		D - Ouvriers D1 - Entretien général D2 - Entretien électrique D3 - Entretien mécanique D4 - Entretien (autres spécialités) D4.1 - Ouvriers qualifiés D4.2 - Ouvriers non qualifiés	 38 - 39 - 470 39 38 32 - 33 - 36 37 - 38 - 46 470 471		

VII - ENTRETIEN

A - CADRES

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- responsabilité des divers travaux d'entretien et de réparation de l'ensemble du matériel - encadrement du personnel d'entretien
Tâches connexes	- étude et mise en place d'installations nouvelles - établissement des programmes d'entretien préventif

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Ingénieur chef des services techniques**
* Industries textiles ingénieur diplômé ou assimilé **responsable du bon état d'entretien et de conservation de l'ensemble du matériel.** Il assure la marche de tous les ateliers d'entretien ainsi que la **mise en place des installations nouvelles. Il établit les programmes d'entretien préventif.** Il a, sous ses ordres, l'ensemble du personnel d'entretien du matériel et des bâtiments (divers corps de métiers) et le personnel de chaufferie et de production de force motrice ainsi que le ou les techniciens et agents de maîtrise qui y sont rattachés. En dehors des réparations courantes, il procède, avec l'aide du personnel spécialisé, aux études de **modernisation ou de renouvellement** de matériel et fait effectuer toutes améliorations du matériel et des bâtiments. Dans les grandes entreprises il peut avoir, en outre, la responsabilité complète du plan de modernisation et d'équipement et, éventuellement de la construction de machines, responsabilité qui n'est enlevée ni par le fait qu'elle est simplement couverte par une approbation, ni par le fait qu'elle ne comporte pas le pouvoir de décision d'attribution de crédits importants pour des transformations ou extensions.
- 2 - Chef d'entretien**
* Papiers cartons et cellulose agent de la direction responsable, de jour comme de nuit, du bon état d'entretien et de conservation de l'ensemble du matériel et de son rendement le plus économique. A cet effet a sous ses ordres tout le personnel d'entretien du matériel et des bâtiments et, éventuellement le personnel de chaufferie et de production de force motrice, ainsi que le ou les contremaîtres qui y sont rattachés.
- Laboratoires cinématographiques **Chef d'entretien**
- 3 - Chef de service d'entretien**
* Papiers cartons et cellulose agent de la direction, chef de service, qui, au courant de la technique papetière a une formation d'ingénieur ou des connaissances théoriques générales équivalentes. En plus des attributions du **chef d'entretien**, propose et exécute en dehors des réparations courantes, toutes améliorations au matériel et aux bâtiments, réalisables par les moyens de ses ateliers.

* Vins - cidres - jus de fruits	formation technique étendue pour assurer de sa propre initiative, avec le concours du personnel placé sous ses ordres, les divers travaux d'entretien, de réparation et éventuellement d'installation en accord avec la direction.
Sidérurgie Moselle et Meurthe et Moselle	4 - Chef d'entretien général
* Habillement	5 - Chef du service entretien et matériel cadre généralement ingénieur diplômé ayant la responsabilité de l'ensemble des installations électriques, de chaufferie et de force motrice, reçoit des informations de travail concernant les objectifs généraux à long ou moyen terme (expansion, transformation, installation, besoins en moyens matériels), dirige et coordonne l'activité de l'ensemble du personnel d'entretien (discipline, qualité, formation, perfectionnement...) ; responsable de la gestion du matériel (coûts d'entretien et d'équipements) et de l'optimisation du matériel, détermine la périodicité des contrôles, décide du remplacement des pièces usagées ; procède aux études, éventuellement avec l'aide de services spécialisés, de modernisation du matériel et des installations ; participe à l'élaboration des programmes des besoins en moyens matériels.
* Fabrication mécanique du verre	6 - Chef des ateliers d'entretien chargé de l'ensemble des installations mécaniques, électriques et autres, et de leur entretien. A sous ses ordres les contremaîtres et les chefs d'équipe intéressés.
S.N.C.F.	7 - Ingénieur chef des ateliers
S.N.C.F.	8 - Chef des ateliers principal
S.N.C.F.	9 - Chef des ateliers
S.N.C.F.	10 - Ingénieur chef de dépôt
S.N.C.F.	11 - Chef de dépôt
Laboratoires cinématographiques	12 - Chef d'atelier électricité
Laboratoires cinématographiques	13 - Chef d'atelier mécanique
* Ports autonomes et chambres de commerce	14 - Chef de service ingénieur diplômé ne se trouvant plus dans la position de débutant et n'ayant pas normalement l'exercice d'un commandement effectif résultant de l'organisation intérieure du service de l'outillage par la Chambre de commerce (ou le Port autonome).
Ports autonomes et chambres de commerce	15 - Ingénieur de technicité générale
* Entreprise d'affrètement, de transport et de remorquage	16 - Ingénieur chargé d'un service de matériel a autorité sur les ateliers de réparation.

- 17 - Ingénieur chargé de l'entretien**
* Auditoria cinématographiques cadre possédant le diplôme d'ingénieur. Assure entre autres le dépannage, mesure, étudie et modifie si nécessaire les chaînes dédio-acoustiques et la réponse acoustique des studios. Il travaille en collaboration avec le chef opérateur et responsable auprès de la Direction de l'établissement de la bonne marche des circuits et du matériel.
- Marine marchande **18 - Chef mécanicien (marine commerce machine)**
- Marine marchande **19 - Second mécanicien**
- Marine marchande **20 - Lieutenant officier mécanicien**
- Marine marchande **21 - Officier radio-électricien (lieutenant)**

B - AGENTS DE MAITRISE

B1 - ENTRETIEN GENERAL

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- responsabilité de l'entretien général d'un établissement ou d'un service - encadrement du personnel d'entretien de l'établissement ou du service
Tâche connexe	- responsabilité d'un atelier d'entretien mécanique ou électrique - montage des nouvelles installations
Tâches particulières	- participation à l'administration de son atelier - contrôle des travaux effectués par les entreprises extérieures - participation à l'exécution des travaux

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Chef d'entretien**
- * Fabrication des ciments 1er échelon :
praticien assurant l'entretien de l'usine relevant d'une ou plusieurs professions. A sous ses ordres plusieurs contremaîtres d'entretien de 2ème échelon.
2ème échelon :
praticien assurant dans le cas où il n'y a pas de postes d'ingénieur d'entretien, l'entretien général (toutes professions) de l'usine. A sous ses ordres plusieurs contremaîtres d'entretien de 3ème échelon.
- * Carrières et matériaux 1er échelon :
praticien assurant l'entretien de l'usine, relevant d'une ou plusieurs professions. A sous ses ordres plusieurs contremaîtres d'entretien du 2ème échelon.
2ème échelon :
praticien assurant dans le cas où il n'y a pas de poste d'ingénieur d'entretien, l'entretien général (toutes professions) de l'usine. A sous ses ordres plusieurs contremaîtres d'entretien du 3ème échelon.
- 2 - Surveillant de travaux**
- * Industrie et commerce en gros de viandes agent de maîtrise professionnel. Il conduit des travaux d'entretien de l'usine sous les ordres d'un cadre. Il a sous ses ordres des équipes de professions différentes et un ou plusieurs agents de maîtrise, chef d'équipe.
- 3 - Chef d'ateliers généraux**
- * Sidérurgie Moselle et Meurthe et Moselle agent de maîtrise supérieur, responsable d'un secteur très important disposant d'un atelier mécanique ou électrique en rapport et ayant, au moins, un contremaître sous ses ordres.

- 4 - Chef d'atelier d'entretien**
agent de maîtrise placé sous les ordres d'un cadre ou du chef d'entreprise ; il a sous ses ordres au moins un contremaître d'entretien et possède une connaissance approfondie des divers ateliers ; il est chargé d'assurer l'entretien du matériel suivant les directives générales qu'il reçoit et qu'il doit appliquer en prenant les initiatives personnelles que la situation requiert.
- Chef contremaître d'entretien**
agent de maîtrise supérieur, responsable d'un secteur très important disposant d'un atelier mécanique ou électrique en rapport et ayant, au moins, un contremaître sous ses ordres.
- Contremaître d'entretien général**
agent de maîtrise ayant sous ses ordres des ouvriers appartenant à diverses spécialités professionnelles et chargé, d'une façon permanente, des travaux d'entretien ordinaire et des travaux d'entretien mécanique.
- Contremaître d'entretien**
agent de maîtrise généralement sous les ordres, soit d'un agent de maîtrise des échelons supérieurs, soit d'un employeur ou de son représentant. Il participe à l'administration de son atelier. Il peut avoir des chefs d'équipe et des employés sous ses ordres. Il assure la bonne exécution de l'entretien (matériel mécanique et machines, outils compris) du respect des temps et la discipline du personnel placé sous ses ordres.
- placé directement sous l'autorité du chef d'établissement ou de son représentant, a la responsabilité de la **préparation et de l'exécution des travaux effectués par le personnel** sous ses ordres concernant : les vérifications, réglages et graissages, les montages et démontages, les réparations, les modifications, la réalisation d'aménagements intéressant les installations de l'usine. Il est également chargé du **contrôle des travaux** effectués éventuellement par des entreprises extérieures. Son activité pourra ou non être spécialisée, par exemple en mécanique ou en électricité.
1er échelon : usines sans récupération d'énergie
2ème échelon : usines avec récupération d'énergie
- * Biscuit - biscotte desserts instantanés**
- * Sidérurgie Moselle et Meurthe et Moselle**
- * Papier - impression - écriture**
- * Tuiles et briques**
- * Ordures ménagères**
- * Fabrication des ciments**
- assure l'entretien général et éventuellement le montage des nouvelles installations. N'a pas de chef d'équipe sous ses ordres.
- assure, sous les ordres d'un chef d'entretien, l'entretien général et, éventuellement, le montage des nouvelles installations.
- assure, sous les ordres d'un chef d'entretien, l'entretien général et, éventuellement, le montage des nouvelles installations. A le contremaître d'atelier de réparations sous ses ordres.

- * **Biscuit - biscotte - desserts instantanés** agent de maîtrise chargé, sous les ordres d'un cadre ou du chef d'entreprise, d'un secteur d'entretien ; a sous ses ordres des chefs d'équipe d'entretien.
- Sidérurgie Moselle et Meurthe et Moselle** **5 - Contremaître d'entretien**
- Meunerie** **6 - Contremaître factionnaire au nettoyage**
- Meunerie** **7 - Contremaître factionnaire entretien**
- 8 - Contremaître d'entretien ordinaire**
- * **Papier - impression - écriture** agent de maîtrise ayant sous ses ordres des ouvriers appartenant à diverses spécialités professionnelles et chargé, d'une façon permanente d'entretien ordinaire, à l'exclusion du matériel.
- 9 - Contremaître d'atelier ou d'entretien**
- * **Carrières et matériaux** agent répartissant directement le travail entre les ouvriers d'entretien, sous les ordres du chef d'atelier dans les maisons importantes. Fait fonction de chef d'atelier dans les maisons moyennes. Peut travailler manuellement avec les hommes.
- 10 - Agent d'entretien**
- * **Vins - cidres - jus de fruits** exerce un commandement sur au moins quatre ouvriers de profession ou de spécialité différente et ayant sous ses ordres au moins un agent de maîtrise
- 11 - Contremaître de carrière**
- * **Carrières et matériaux** 1er échelon :
sous les ordres du chef d'entreprise ou de son représentant surveille l'entretien du matériel, veille au bon rendement de son personnel sans avoir de chef d'équipe sous ses ordres
2ème échelon :
sous les ordres du chef d'entreprise ou de son représentant, surveille la bonne marche, l'ordre et la discipline des ateliers, veille au bon rendement de son personnel. A, au moins, un chef d'équipe sous ses ordres.
- 12 - Chef de garage mouvement et entretien (marchandises)**
- * **Transports routiers** agent de maîtrise ayant la direction entière d'un garage, chargé de l'entretien général et du mouvement du matériel roulant ; peut être chargé de l'embauche.
- 13 - Chef mécanicien frigoriste**
- * **Exploitations frigorifiques** agent supérieur responsable de l'entretien général de l'établissement de la marche des machines et de leur entretien, du maintien et de la surveillance des températures dans l'établissement sous les ordres d'un cadre ou de l'employeur.

- 14 - Chef d'équipe d'entretien**
agent de maîtrise chargé d'une équipe d'ouvriers d'entretien et placé directement sous les ordres du responsable de l'entretien.
- 15 - Chef d'équipe entretien général**
agent de maîtrise professionnel exerçant de façon permanente un commandement sur des ouvriers qualifiés ou spécialisés de sa profession.
- 16 - Chef d'équipe d'entretien général**
agent de maîtrise exerçant d'une façon permanente un commandement sur plusieurs ouvriers. Il distribue le travail mais n'y participe pas couramment. Il assure le rendement de son équipe, généralement sous la direction d'un agent de maîtrise d'un échelon supérieur ou de l'employeur. Il peut faire des petits travaux d'écriture (bons, fiches, relevés de production...) Fait, si besoin est, des opérations de réglage, de vérification ou de démonstration. Son activité s'exerce uniquement pour l'entretien général à l'exclusion du matériel mécanique et des machines-outils.
- * Biscuit - biscotte - desserts instantanés
- * Industrie et commerce en gros des viandes
- * Caoutchouc

B2 - ENTRETIEN ELECTRIQUE

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- responsabilité du bon fonctionnement des installations électriques d'un établissement - encadrement du personnel qualifié (électricien)
Tâche connexe	- montage des installations électriques
Tâche particulière	- travail administratif correspondant à sa tâche

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Surveillant général d'entretien d'un service d'hémodialyse**
* Etablissements d'hospitalisation privés à but lucratif surveillant général d'entretien d'un service d'hémodialyse ; responsable de maintenance des matériels, ayant des connaissances approfondies en électronique, plusieurs agents sous ses ordres ; et dans les centres ayant 20 postes ou plus (majoration de 5 points par 5 postes supplémentaires ou fraction de 5 postes)
- 2 - Chef électricien**
* Téléphériques agent de maîtrise ayant la responsabilité du bon fonctionnement de toutes les installations électriques et électromécaniques de l'entreprise, dirige les équipes d'électriciens au travail desquels il peut participer. Effectue le travail administratif correspondant à sa tâche (feuilles d'attachement, comptes-rendus, schémas...)
- * Carrières et matériaux praticien ayant sous ses ordres le personnel assurant le bon entretien du matériel électrique. Il s'occupe du contrôle et de la réparation des moteurs.
- * Fabrication des ciments
1er échelon : praticien ayant sous ses ordres le personnel assurant le bon entretien du matériel électrique. Il s'occupe de contrôle et de réparations de moteurs et d'installations électriques.
2ème échelon : idem 1er échelon plus : doit posséder de sérieuses connaissances techniques, en particulier en matière d'automatisme, capable d'étudier seul un projet complet d'installation.
- * Maison de la culture responsable de l'équipe des électriciens
- de la mise en œuvre et de la manipulation des appareils
- de la surveillance et de l'entretien de l'ensemble des installations électriques
- 3 - Contremaître électricien**
* Fabrication mécanique du verre
1er degré : a pour mission, avec l'aide d'un personnel qualifié d'assurer le montage et la bonne marche de toutes les installations électriques, doit avoir une longue pratique de la pyrométrie et pouvoir assurer la marche d'une petite centrale permanente, a sous ses ordres les chefs d'équipe électriciens.

2ème degré : idem précédent plus : doit assurer la régulation et le contrôle des forces électriques.

3ème degré : assure la marche d'une centrale thermique importante.

* Industrie et commerce en gros
des viandes

4 - Chef d'équipe entretien matériel électrique

agent de maîtrise professionnel exerçant de façon permanente un commandement sur des ouvriers qualifiés ou spécialisés de sa profession.

S.N.C.F.

5 - Chef d'équipe d'entretien LT (Lignes télécommunications)

Marine marchande

6 - Maître électricien

7 - Chef de centrale

* Fabrication des ciments

1er degré : ne faisant pas fonction de chef électricien

2ème degré : faisant fonction de chef électricien

* Carrières et matériaux

1er degré : ne faisant pas fonction d'électricien

2ème degré : faisant fonction d'électricien

B3 - ENTRETIEN MECANIQUE

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- responsabilité de l'entretien du matériel mécanique, des machines de production ou de véhicules - encadrement du personnel d'entretien
Tâches connexes	- stockage du matériel et des fournitures nécessaires à l'entretien - opérations de réglage, vérification ou démonstration
Tâches particulières	- direction d'ateliers d'usinage et de transformation des pièces de rechange - petits travaux d'écriture - contrôle des travaux effectués par les entreprises extérieures

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

* Ordures ménagères	1 - Contremaître d'entretien il a la responsabilité de l'exécution des travaux effectués par le personnel sous ses ordres (vérifications - réglages et graissages - montages et démontages - réparations - modifications...) et du contrôle des travaux effectués éventuellement par des entreprises extérieures.
Carton	2 - Contremaître d'entretien des machines
* Carrières et matériaux	3 - Contremaître d'atelier de réparations praticien ayant sous ses ordres le personnel d' usinage et de transformation des pièces de rechange (ajusteurs - outilleurs - tourneurs - soudeurs - forgerons - chaudronniers - monteurs - fondeurs) ; assure la bonne exécution des ordres du chef d'entretien et l'utilisation rationnelle de la main d'œuvre.
* Fabrication des ciments	praticien ayant sous ses ordres le personnel d'usinage et de transformation des pièces de rechange (ajusteurs - outilleurs - tourneurs - soudeurs - forgerons - chaudronniers - monteurs - fondeurs) ; assure la bonne exécution des ordres du chef d'entretien et l'utilisation rationnelle de la main d'œuvre.
* Travaux publics	4 - Chef mécanicien de parc et d'entretien doit avoir les connaissances techniques et pratiques nécessaires pour diriger les ateliers de réparation de matériel employé dans l'entreprise. Assure le stockage du matériel et des fournitures, le montage, l'entretien et la réparation en atelier ou sur les chantiers du matériel employé dans l'entreprise. Peut prendre des cotes et croquis des pièces mécaniques. Doit posséder le permis de conduire poids lourds.
* Bâtiment	chargé de diriger les ateliers de réparation de matériel employé dans l'entreprise . Assure le stockage du matériel et des fournitures, le montage, l'entretien et la réparation en atelier ou sur les chantiers du matériel employé dans l'entreprise. Peut prendre des cotes et croquis des pièces mécaniques. Doit posséder le permis de conduire poids lourds.

- 5 - Chef mécanicien**
agent de maîtrise ayant la responsabilité de la bonne marche de l'ensemble des machines et du maintien en bon état des constructions métalliques de l'entreprise.
Dirige les équipes de mécaniciens au travail duquel il peut participer. Effectue le travail administratif correspondant à sa tâche (feuille d'attachements, comptes-rendus, croquis).
- * Téléphériques
- * Commerce des machines à coudre
- collaborateur professionnel, exerçant de façon permanente un commandement sur plusieurs ouvriers professionnels ou spécialisés. Assure le rendement de son équipe, en général sous la direction d'un agent de maîtrise.
- 6 - Contremaître d'atelier**
agent de maîtrise professionnel exclusivement sous les ordres du chef d'entreprise ou de son représentant, pouvant justifier de connaissances techniques et professionnelles approfondies dans les différents travaux qu'il a à contrôler : **entretien, réparations, dépannage des véhicules** ; assure le respect des temps et la discipline du personnel placé sous son autorité, en même temps qu'il en dirige et contrôle le travail ; doit prendre toute initiative pour l'amélioration du rendement et de la sécurité.
- * Transports routiers
- 7 - Contremaître régleur de métiers à tisser**
- 8 - Technicien régleur de métiers à tisser**
articles unis ou rayés (toile-croisé-sature-surgé-tissus couchés). articles (avec ou sans jacquard), carreaux, bouclés et coutils sur jacquard.
articles jacquard (avec réglage des mécaniques).
- Industrie textile
- * Industrie textile
- 9 - Contremaître chef de tissage ou chef gareur.**
est placé sous les ordres d'un directeur d'usine. Il a la responsabilité du travail des gareurs placés sous ses ordres. Son rôle est de les conseiller et de les diriger.
- * Employés techniciens, agents de maîtrise de la soierie
- 10 - Contremaître de section ou gareur de soieries et velours**
a la responsabilité permanente d'une section de métiers tout en pouvant n'être chargé que du réglage, de la mise au point et du bon fonctionnement du matériel qui lui est confié.
- * Employés techniciens, agent de maîtrise de la soierie
- Industrie textile
- 11 - Contremaître de section**
- 12 - Chef gareur**
placé sous les ordres du directeur d'usine ou du contremaître chef ayant la responsabilité du travail de plusieurs agents de maîtrise.
- * Industrie textile
- Gareur de soierie et velours**
- 13 - Contremaître salle des machines**
agent de maîtrise chargé du fonctionnement et de l'entretien des machines frigorifiques.
- * Exploitations frigorifiques

- 14 - Contremaître mécanicien**
agent de maîtrise chargé de l'exécution des **travaux d'entretien général et de la conduite des machines.**
- * Exploitations frigorifiques
- 15 - Contremaître mécanicien ou sous-chef mécanicien**
agent de maîtrise chargé de l'exécution des **travaux d'entretien général et de la conduite des machines.**
- * Exploitations frigorifiques
- 16 - Contremaître d'entretien mécanique**
agent de maîtrise ayant sous ses ordres des ouvriers appartenant à diverses spécialités professionnelles et chargé, d'une façon permanente, des **travaux d'entretien du matériel.**
- * Papier - impression - écriture
- 17 - Contremaître énergie-climatisation**
agent chargé de diriger une équipe assurant la **mise en œuvre et l'entretien des installations de distribution d'énergie et de climatisation.**
- * ORTF
- S.N.C.F. **18 - Sous-chef des ateliers**
- Marine marchande **19 - Maître de la machine**
- 20 - Chef d'équipe entretien mécanique**
Agent de maîtrise exerçant de façon permanente un commandement sur des ouvriers professionnels chargés de **l'entretien du matériel mécanique et de machines-outils ou de la fabrication d'outillage.** Il distribue le travail mais n'y participe pas couramment. Il assure le rendement de son équipe, généralement sous la direction d'un agent de maîtrise d'un échelon supérieur ou de l'employeur. **Il peut faire des petits travaux d'écritures** (bons - fiches - relevés de production...). Fait, si besoin est, des opérations de réglage, de vérification ou de démonstration.
- * Caoutchouc
- * Tuiles et briques
- agent de maîtrise exerçant de façon permanente un commandement sur des ouvriers professionnels chargés de **l'entretien du matériel mécanique et de machines-outils ou de la fabrication d'outillage.** Il distribue le travail mais n'y participe pas couramment. Il assure le rendement de son équipe, généralement sous la direction d'un agent de maîtrise d'un échelon supérieur ou de l'employeur. **Il peut faire des petits travaux d'écritures** (bons, fiches, relevés de production...). Fait, si besoin est, des opérations de réglage, de vérification ou de démonstration. Exerce d'une façon permanente un commandement sur au moins quatre ouvriers qualifiés ou spécialisés.
- 21 - Chef d'équipe d'atelier**
agent de maîtrise professionnel travaillant normalement à **l'entretien, la réparation et au dépannage des véhicules,** pouvant justifier des connaissances professionnelles suffisantes pour assurer la direction et le rendement du travail du personnel placé sous son contrôle ; est responsable du travail de son équipe (trois ouvriers ou apprentis au maximum, manœuvres non compris).
- * Transports routiers

- 22 - Chef d'équipe entretien installation frigorifique**
* Industrie et commerce en gros des viandes agent de maîtrise professionnel exerçant de façon permanente un commandement sur des ouvriers qualifiés ou spécialisés de sa profession.
- S.N.C.F. **23 - Chef d'équipe d'entretien**
- S.N.C.F. signalisation mécanique **24 - Chef d'équipe d'entretien SM (signalisation mécanique)**
- 25 - Enduiseur**
* Audirotia cinématographiques agent de maîtrise qui assure le fonctionnement de la machine à enduire. Il est responsable du bon fonctionnement de cette machine, de son réglage et de la qualité technique de l'enduit ; il assure le nettoyage des organes de la machine et, éventuellement, le lavage des copies.
- * Industrie textile **26 - Gareur**
titulaire d'un CAP de «mécanicien - régleur de métiers à tisser» ou possédant des connaissances équivalentes. (Définition dictionnaire des métiers : «gareur de métiers à tisser» : ajusteur-monteur-mécanicien assurant le montage et la bonne marche des métiers à tisser).

B4 - ENTRETIEN (autres spécialités)

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles

- responsabilité de l'entretien des bâtiments ou de matériel nécessitant des connaissances spécifiques et une expérience professionnelle spécialisée
- encadrement du personnel d'entretien de sa spécialité

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Chef maçon**
- * Fabrication des ciments
1er échelon : dirige l'équipe des ouvriers maçons ou autres ; s'occupe des réparations des fours et des travaux courants de maçonnerie, notamment de l'entretien des bâtiments.
2ème échelon : dirige l'équipe des ouvriers maçons ou autres ; s'occupe des réparations des fours et des travaux courants de maçonnerie, notamment de l'entretien des bâtiments. Peut assurer l'exécution de travaux plus étendus béton et béton armé.
- 2 - Chef maçon**
- * Carrières et matériaux
1er échelon : dirige l'équipe des ouvriers maçons et autres ; s'occupe des réparations des fours et des travaux courants de maçonnerie, notamment l'entretien des bâtiments.
2ème échelon : dirige l'équipe des ouvriers maçons ou autres ; s'occupe des réparations des fours et des travaux courants de maçonnerie, notamment l'entretien des bâtiments. Peut assurer l'exécution des travaux plus étendus, béton et béton armé.
- 3 - Chef maçon fumiste**
- * Fabrication du verre à la main
exerce d'une façon permanente un commandement sur un groupe d'ouvriers professionnels ; est chargé de la construction, réfection et entretien des fours, arches et tout matériel de chauffe.
 - * Fabrication mécanique du verre
professionnel exerçant d'une façon permanente un commandement sur un groupe d'ouvriers professionnels, est chargé de la construction, réfection et entretien des fours, arches et tous matériels de chauffe, sous les ordres du chef d'entreprise ou de son représentant.
- 4 - Chef d'équipe entretien**
- * Fabrication mécanique du verre
professionnel mécanicien, électricien, maçon ou menuisier, assurant le commandement du personnel professionnel ou non ; est chargé de l'entretien ressortissant de sa spécialité dans l'usine ; doit bien connaître les installations et le matériel en service ; est sous les ordres directs du contremaître là où il existe, ou du chef des entretiens.
- 5 - Agent technique d'entretien**
- * Auditoria cinématographiques
agent de maîtrise, titulaire du brevet de technicien de la cinématographie, assure l'entretien du matériel sous la direction de l'ingénieur d'entretien ou du chef d'établissement.
- 6 - Maître charpentier**
- Marine marchande

C - TECHNICIENS

C1 - ENTRETIEN GENERAL

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :	
Tâches essentielles	- responsabilité des opérations d'entretien général et du bon fonctionnement des installations ou équipements divers.
Tâches connexes	- avis pour l'achat du matériel nécessaire à la réparation ou à la modification - proposition de devis pour ces achats
Tâches particulières	- encadrement du personnel d'entretien ou de dépannage - rapport technique sur l'entretien ou la réparation effectués ou à faire

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Chef de groupe (téléphérique)**
- * Téléphériques
1er échelon : technicien ayant la responsabilité de la **bonne marche d'un ensemble de télésièges** non débrayables et de remonte-pentes. Est susceptible de réunir sur le champ le personnel et le matériel nécessaires pour intervenir en cas d'incident de fonctionnement.
2ème échelon : idem 1er échelon plus ayant la responsabilité de la **bonne marche d'un ensemble d'engins débrayables ou non**, à l'exception de téléphérique de type classique ou de télécabine bicâble. Est susceptible de réunir sur le champ le personnel et le matériel nécessaires pour intervenir en cas d'incident de fonctionnement.
technicien qualifié dans une ou plusieurs branches de la profession telles que les câbles, la mécanique, l'électricité, l'électronique...
- 2 - Mécanicien entretien matériels et équipements**
- * Habillement
possède des connaissances en électricité, chauffage, vapeur et autres fluides. Est responsable de l'**entretien général de l'ensemble du matériel de l'entreprise** ; peut tenir un fichier par machine et **établir un devis succinct de transformation** ou d'extension du matériel existant; peut être aidé dans sa tâche par un ou plusieurs collaborateurs.
- 3 - Technicien de maintenance son**
- * Entreprise de services pour la TV
professionnel chargé d'assurer l'**entretien, les réparations courantes et le bon fonctionnement du matériel de prises de son**, il vérifie les **éléments électroniques et mécaniques** du matériel avant et après son utilisation. Il propose pour les réparations importantes le choix d'un réparateur spécialisé, en vérifie l'intervention ainsi que la **matérialité des fournitures et travaux facturés**.
Il **donne son avis pour l'achat du matériel** de prises de son en fonction des besoins du service et des spécificités techniques. Il tient

l'inventaire du matériel de prises de son, des pièces de rechange et la fiche de service de chaque appareil.

* **Entreprise de services pour la TV**

4 - Technicien de maintenance montage

professionnel chargé d'assurer l'entretien, les réparations courantes et le bon fonctionnement du matériel de montage, il vérifie les éléments électroniques, mécaniques et optiques du matériel avant et après son utilisation.

Il propose pour les réparations importantes le choix d'un réparateur spécialisé, en vérifie l'intervention et la matérialité des fournitures et travaux facturés. Il donne son avis pour l'achat du matériel de montage, en fonction des besoins du service et des spécificités techniques. Il tient l'inventaire du matériel de montage, des pièces de rechange et la fiche de service de chaque appareil.

* **Industrie du pétrole**

5 - Surveillant technique des postes de distribution

chargé de visiter les postes distributeurs d'essence ou stations-relais. Peut à l'occasion commander des monteurs-dépanneurs. Capable de faire un rapport technique avec croquis à l'appui.

C2 - ENTRETIEN ELECTRIQUE

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- interprétation des schémas électriques pour la réalisation des montages et réglages nécessitant une connaissance approfondie des diverses installations ou équipements - réparation et réglage après détection rapide des pannes
Tâche connexe	- contrôle périodique des divers matériels électriques
Tâche particulière	- travaux administratifs liés aux réparations et à la maintenance du matériel - responsabilité du matériel de reportage et de la conduite du véhicule transportant ce matériel

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

1 - Technicien électricien

* **Sucrierie et sucrierie-distillerie** technicien d'exécution possédant un BP ou des connaissances équivalentes et une connaissance approfondie des **installations électriques en service dans l'usine**, est capable d'interpréter tout schéma pour **réaliser correctement les montages et réglages correspondants, détecter rapidement les pannes et y remédier** ; possède, en outre les connaissances théoriques et pratiques lui permettant d'effectuer seul une étude de détail suivant les directives d'un chef hiérarchique, d'en effectuer le schéma et les calculs simples correspondants.

2 - Agent technique électricien

* **Sucrierie et raffinerie** agent d'exécution possédant un BP ou des connaissances équivalentes et **connaissant**, d'une manière approfondie **toutes les installations électriques en service dans l'usine**. Est capable d'interpréter tout schéma pour **réaliser correctement les montages et les réglages correspondants, détecter rapidement les pannes et y remédier**.

* **Sucrierie et sucrierie-distillerie** capable d'interpréter tout schéma pour **réaliser correctement les montages et réglages correspondants, détecter rapidement les pannes et y remédier**.

3 - Agent visiteur électricien

* **Fabrication des ciments** responsable du **contrôle périodique des divers matériels électriques**. Chargé de l'analyse et de l'interprétation des observations relevées et communiquées au responsable du service électrique. Doit avoir une sérieuse formation technique et une grande expérience du matériel.

4 - Agent technique radio-électricité

* **O.R.T.F.** agent chargé de concourir à la mise en œuvre et à l'**entretien courant de matériels techniques**.

- 5 - Technicien de maintenance éclairage**
professionnel chargé d'assurer l'entretien, les réparations courantes et le bon fonctionnement du matériel d'éclairage, il vérifie les éléments constituant ce matériel avant et après leur utilisation. Il propose pour les réparations importantes le choix d'un réparateur spécialisé, en vérifie l'intervention et la matérialité des fournitures et travaux facturés.
Il donne son avis pour l'achat du matériel d'éclairage en fonction des besoins du service et des spécificités techniques. Il tient l'inventaire du matériel d'éclairage, des pièces de rechange et la fiche de service de chaque élément.
- 6 - Electricien de reportage**
technicien responsable du matériel d'éclairage, il en assure l'entretien courant et les branchements conformément aux règles de sécurité en vigueur sur les indications du directeur de la photographie ou du caméraman, il procède à la mise en place et aux réglages de ce matériel. Servi par un seul technicien, ce matériel ne devra pas excéder six projecteurs légers en fonctionnement simultané. Pour un matériel plus important ou plus lourd, un ou plusieurs techniciens seront adjoints à l'équipe de base. Il participe avec les autres membres de l'équipe de tournage à l'installation, aux déplacements et au rangement de l'ensemble du matériel de reportage. Sauf en cas de force majeure, il conduit le véhicule assurant le transport de l'équipe et du matériel. Il est responsable du véhicule pendant la durée du reportage, de l'établissement du carnet individuel de bord et de sa concordance avec les instruments de contrôle.
- 7 - Agent de dépannage radio-télé**
technicien ayant acquis une formation théorique et pratique de la télévision noir et blanc, de la radio-transistor ainsi qu'une expérience sommaire de la télévision couleur.
- 8 - Agent de dépannage arts ménagers**
technicien hautement qualifié
- Statut de mineur (employés, agent de maîtrise)**
Surveillant électricien
- 9 - Vérificateur téléphone**
chargé seul ou aidé d'agents de la catégorie inférieure, d'essayer ou de réparer tous les circuits de téléphonie automatique ou manuelle des commutateurs qu'il a à entretenir. Est susceptible d'apporter des modifications techniques secondaires à l'installation ou aux installations qu'il entretient. Essaie et répare les systèmes de contrôle et de sécurité des appareils qu'il est chargé de vérifier. Travaille sous sa seule responsabilité.
- 10 - Agent technique électromécanicien**
technicien pouvant proposer les solutions et les schémas pratiques de montage ou de modification d'installations électromécaniques. Peut avoir plusieurs agents sous ses ordres.
- * Entreprises de services pour la TV.
- * Entreprises de services pour la TV.
- * Nouvelles galeries
- * Nouvelles galeries
- * Industrie du pétrole
- * Pompage et distribution d'eau

Donne les instructions pour les opérations d'entretien, de réglage et de dépannage des installations électromécaniques.

Aide, guide et forme les ouvriers du service technique.

Exécute les montages ou les modifications d'installations.

Connaît et applique toutes les mesures de sécurité, nécessaires aux différents travaux.

11 - Technicien de contrôle et de régulation

* Sucrierie et sucrierie-distillerie

technicien d'exécution possédant la connaissance approfondie des appareillages en service dans l'usine, est capable d'interpréter correctement tout schéma de contrôle et de régulation, possède les éléments technologiques suffisants en électricité et électronique pour s'adapter rapidement à un matériel nouveau et apporter des modifications techniques secondaires aux installations qu'il entretient. Est chargé d'installer, d'essayer, de réparer, et de dépanner rapidement les appareils de contrôle qu'il a à entretenir. Est en outre, capable d'établir un schéma de contrôle et de régulation correspondant à un problème donné.

12 - Agent technique de contrôle et régulation

* Sucrierie et sucrierie-distillerie

agent technique possédant la connaissance approfondie des appareillages en service dans l'usine, est capable d'interpréter correctement tout schéma de contrôle et de régulation, possède les éléments technologiques suffisants en électricité et en électronique pour s'adapter rapidement à un matériel nouveau et apporter des modifications techniques secondaires aux installations qu'il entretient. Est chargé d'installer, d'essayer, de réparer et de dépanner rapidement les appareils de contrôle qu'il a à entretenir. Peut travailler seul ou avec des aides.

* Sucrierie et raffinerie

agent technique possédant la connaissance approfondie des appareillages en service dans l'usine, est capable d'interpréter correctement tout schéma de contrôle et de régulation, possède les éléments technologiques suffisants en électricité et électronique pour s'adapter rapidement à un matériel nouveau et apporter des modifications techniques secondaires aux installations qu'il entretient. Est chargé d'installer, d'essayer, de réparer et de dépanner rapidement les appareils de contrôles qu'il a à entretenir. Peut travailler seul ou avec des aides.

C3 - ENTRETIEN MECANIQUE

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles entretien, réparation, réglages des différents matériels nécessitant une connaissance technique spécifique

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Mécanicien professionnel et d'intervention**
* **Habillement** chargé de la **révision générale et remise en état de tous types de matériels** (démontage et remontage complet) ; décide du remplacement des pièces usagées dans le cadre d'un entretien préventif ; juge par un diagnostic de l'état d'un matériel et décide de la nécessité d'une intervention immédiate ou non ; **procède seul au dépannage, réglage et mise en route de matériel** de toutes origines.
- 2 - Agent visiteur mécanicien**
* **Fabrication des ciments** responsable du **contrôle périodique des divers matériels mécaniques**. Chargé de l'analyse et de l'interprétation des observations relevées et communiquées au responsable du service entretien. Doit avoir une sérieuse formation technique et une grande expérience du matériel.
- 3 - Vérificateur automobile**
* **Industrie du pétrole** inspecte le matériel automobile. **Exécute et fait exécuter les travaux de réparation nécessaires** sur tous les types de véhicules en service dans la société. Fait les essais de réception de châssis. Etablit les rapports techniques concernant l'entretien et les essais. Peut n'être chargé que d'une partie des fonctions précédentes.
- 4 - Mécanicien de précision**
* **ORTF** agent chargé de **réparer et de régler**, du point de vue mécanique, **tout matériel d'enregistrement** et de reproduction sonore ou visuel.
- 5 - Monteur de façonnés**
* **Employés, techniciens, agents de maîtrise de la soierie** assure l'**empontage**, l'**appareillage**, l'**émergeage** et le **garnissage des mécaniques**, le **démontage des bielles et cerceaux**, le **remontage des arcades et collets**.
- Mécanique Indre et Loire** **6 - Technicien en réparation de matériel roulant**

C4 - ENTRETIEN, SPECIALITES : ENERGIE, FLUIDES, CHAUFFAGE

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	responsabilité du bon fonctionnement et de l'entretien d'installations : de distribution d'énergie, de chauffage et climatisation, de fluides.
Tâche connexe	- examens systématiques de contrôle
Tâche particulière	- coordonner l'action d'une équipe

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Technicien de maîtrise énergie, climatisation**
* ORTF agent chargé de la responsabilité d'un ensemble important de moyens de distribution d'énergie ou de climatisation.
- 2 - Agent technique énergie, climatisation**
* ORTF agent chargé de la mise en œuvre et de l'entretien des installations de distribution d'énergie et de climatisation.
- 3 - Agent technique d'entretien**
* Fluides thermiques capable d'assurer, sous la direction d'un contremaître ou technicien, tous les contrôles, réglages, modifications, améliorations des installations et matériels de chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation ; doit pouvoir exécuter des relevés d'installation ; peut éventuellement coordonner l'action d'une équipe.
- 4 - Mécanicien chauffage (vapeur, fluides)**
* Habillement responsable du bon fonctionnement du matériel chauffage, ventilation, installation de vapeur et autres fluides, effectue des travaux d'entretien de base (remplacement de canalisation, robinetterie, filtre, purgeur, vanne, clapet, presse-étoupe, calorifuge...) procède à des examens systématiques de contrôle ; veille aux consignes de sécurité ; entretient le matériel de repassage et de pressage.
- 5 - Agent technique d'exploitation**
* Fluides thermiques assure la surveillance technique d'installations de faible ou moyenne importance, généralement basse pression, quel que soit le combustible utilisé ; travaille généralement sous les ordres d'un contremaître.

D - OUVRIERS

D1 - ENTRETIEN GENERAL

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle	- exécution de divers travaux d'entretien exigeant la connaissance d'un métier
Tâche particulière	- responsabilité de plusieurs agents

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Chef d'entretien**
assurant la **responsabilité générale** de l'entretien et pouvant avoir **plusieurs agents** sous sa responsabilité.
- * Etablissements privés pour enfance inadaptée
- 2 - Ouvrier d'entretien qualifié**
ayant la **connaissance complète d'un métier, acquis par une longue pratique de ce métier**, et qui exerce les différents travaux qualifiés de celui-ci.
- * Brasserie française
- 3 - Ouvrier professionnel d'entretien**
détenant un CAP ou ayant acquis par la pratique des connaissances équivalentes et qui exécute des **travaux courants** suivant les instructions qui lui sont données.
- * Biscuit, biscotte, desserts instantanés
- 4 - Ouvrier d'entretien hautement qualifié**
hautement qualifié ayant la connaissance d'un métier et titulaire du CAP de la spécialité dans laquelle il est occupé.
- * Brasserie française
- 5 - Ouvrier d'entretien général ou mécanique**
ouvrier professionnel ayant la connaissance complète d'un métier acquis par la longue pratique de celui-ci, ou titulaire d'un diplôme de fin d'études techniques.
Titulaire du CAP de la spécialité dans laquelle il est occupé. Il exécute des **travaux difficiles** impliquant de l'initiative et une certaine responsabilité.
- * Vins, cidres, jus de fruits
- 6 - Ouvrier d'entretien**
- Panneaux contreplaqués

D2 - ENTRETIEN ELECTRIQUE

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle	- entretien courant, surveillance et réparation d'appareils ou d'installations électriques ou électroniques
-------------------	---

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- | | |
|--|--|
| Constructions navales | 1 - Electriciens professionnels d'atelier et d'entretien |
| | 2 - Electricien automobile |
| * Transports routiers | ouvrier électricien qualifié appelé à exécuter toutes les réparations, montage d'appareillage électrique automobile, pose de canalisations sur tous véhicules et à effectuer des équipements complets. |
| Industrie des carrières et matériaux | 3 - Electricien de chantier |
| Bâtiment | 4 - Electricien d'entretien sans réparation de machines |
| Production cinématographique | 5 - Machiniste électricien |
| Industrie textile de la région lilloise | 6 - Electricien |
| | 7 - Aide-électricien |
| Marine marchande | 8 - Assistant électricien |
| | 9 - Ouvrier électricien |
| Air france | 10 - Metteur au point entretien radio |
| Commerce électronique radio télévision et équipement ménager | 11 - Technicien dépanneur radio et télévision |
| | 12 - Technicien dépanneur d'appareils ménagers |
| | 13 - Réparateur |
| * Mécanique (construction électrique - ascenseurs) | ouvrier professionnel possédant les qualifications de réparateur électricien et de réparateur mécanicien d'ascenseurs effectuant par ses propres moyens avec le personnel nécessaire la réparation ou la transformation complète d'un ascenseur ou monte-charge en partant des directives générales qui lui sont données par ses chefs avant d'entreprendre le chantier. |
| | 14 - Dépanneur |
| * Mécanique | ouvrier capable de dépanner tout type de poste construit dans l'entreprise. |

* SICA fruits et légumes du
Maine et Loire

15 - Frigoriste spécialiste

agent capable de réparer les installations existantes ou d'en installer de nouvelles.

16 - Frigoriste

travailleur chargé de la surveillance et éventuellement de l'entretien courant des appareils de réfrigération, contrôle les températures et la conservation des marchandises entreposées en chambres froides

Coopératives agricoles laitières

17 - Conducteur de salles de machines et d'appareils frigorifiques.

D3 - ENTRETIEN MECANIQUE

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâches essentielles	- exécution de travaux mécaniques d'entretien ou de remise en état de diverses machines ou de moteurs - exécution de réparations mécaniques, de changements de pièces, de réglages
Tâche particulière	- réglage et mise au point de diverses machines de production

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

* Transports routiers	1 - Mécanicien réparateur en organes ouvrier qualifié appelé à exécuter sur tous les organes mécaniques d'un châssis tous travaux de remise en état par remplacement de pièces avec tous ajustages et réglages nécessaires.
	2 - Mécanicien motoriste ouvrier hautement qualifié, chargé de mener à bien la réparation complète de tous véhicules automobiles
* Industrie de l'habillement	3 - Mécanicien sur machines spéciales ouvrier capable d'utiliser et de régler toutes machines spéciales à l'exception des machines à broder.
	4 - Mécanicien, metteur au point ouvrier appelé à déceler l'origine mécanique de tout fonctionnement défectueux d'un moteur ou d'autres organes du véhicule automobile et à effectuer les changements de pièces et réglages nécessaires.
* Commerce des machines à coudre	5 - Mécanicien - qualifié : a la connaissance certaine de différents types de machines, pour lesquels il est appelé à se déplacer pour toutes installations et dépannages. - très qualifié : a la connaissance d'un nombre limité de certains types de matériels pour lesquels il est appelé à se déplacer pour toutes installations et dépannages. - hautement qualifié : a la connaissance approfondie de la majorité des types de matériels en service.
Industrie textile de la région lilloise	6 - Mécanicien
Téléphériques	7 - Aide-mécanicien
Air-France	8 - Mécanicien équipement qualifié

Air-France	9 - Mécanicien cellule
Menuiserie	10 - Mécanicien automobile
Bois	11 - Mécanicien ajusteur
Industrie textile de la région lilloise	12 - Mécanicien ordinaire à toutes mains
* Polyculture et élevage de l'Aube	13 - Mécanicien agricole ouvrier attaché à une exploitation agricole importante, qui entretient et répare le matériel agricole , y compris les tracteurs et autres machines; qui effectue les travaux de maréchalerie et de charronnage.
Air France	14 - Mécanicien d'armement hautement qualifié
Jeux et jouets	15 - Mécanicien d'entretien
Industrie du carton Papier écriture	Mécanicien d'entretien
Exploitations frigorifiques	16 - Mécanicien frigoriste
* Transports routiers	17 - Monteur mécanicien ouvrier qualifié appelé à exécuter les travaux suivants : effectuer le rodage des soupapes et le réglage vérifier et régler un embrayage.
* Mécanique	18 - Ouvrier d'entretien réparation ouvrier qui fait l'entretien et, éventuellement une réparation qui nécessite de sa part un nouveau réglage et généralement l'intervention du vérificateur des poids et mesures.
* Transports routiers	19 - Ouvrier d'entretien automobile chargé du changement de pièces, des réglages ou autres travaux mécaniques nécessaires à la remise en ordre de marche, ainsi que des réparations simples des circuits électriques du moteur et de la carrosserie avec changement d'organes ou d'appareils.
	20 - Monteur motoriste ouvrier qualifié appelé à exécuter sur un moteur tous travaux de remise en état par remplacement de pièces avec tous ajustages et réglages nécessaires.
Air France	21 - Metteur au point avion
	22 - Metteur au point cellule
	23 - Metteur au point équipement
	24 - Metteur au point entretien moteur

- 25 - **Dieseliste**
pouvant **entretenir et réparer le matériel** mais avant tout conducteur
- * Exploitations horticoles et pépinières des Basses Pyrénées
- Marine marchande 26 - **Ouvrier mécanicien**
- Marine marchande 27 - **Assistant mécanicien**
- Entreprises de réparation, commerce, location de matériel agricole 28 - **Ouvrier professionnel réparateur**
- * Industries alimentaires diverses 29 - **Ouvrier, pilote de chaîne ou de groupe de conditionnement** assure la synchronisation des différents postes, capable de **réglage et de dépannage** ne nécessitant pas l'intervention d'un spécialiste.
- Porte-plume, réservoir 30 - **Réparateur tourneur** (faisant ses pièces et ses outils)
- Constructions navales 31 - **Réparateur de courroies**
- 32 - **Affûteur de perles**
* Fabrication du verre à la main **entretient les machines** débitant automatiquement les tubes en petits anneaux.
- 33 - **Aide-affûteur**
aide à l'entretien des machines spéciales débitant automatiquement les tubes en petits anneaux.
- 34 - **Régleur (seringues)**
- 35 - **Régleur mécanicien (seringues)**
* Verre main traité chalumeau **ouvrier chargé de la mise en route des machines** et capable d'effectuer tous les réglages, chargé également de surveiller la **bonne marche des machines** et d'intervenir dans la mise au point chaque fois qu'il est nécessaire.
- 36 - **Entreteneur de canetière**
* Tissages de soieries Lyon **effectuant les réglages et l'entretien courant des machines**
- 37 - **Monteur ajusteur de «peignes circulaires»**
* Industrie textile de Roubaix Tourcoing **chargé de monter et d'ajuster au calibre, les barrettes garnies de pointes** selon une composition précise, numéro par numéro, de s'assurer du **réglage en hauteur** de pointes et du **serrage sur les supports** circulaires.
- 38 - **Réparateur de ros**
* Industrie textile de Roubaix Tourcoing **ouvrier spécialisé dans la réparation entretien des ros**
- 39 - **Calibreur de barrettes acier**
chargé de la vérification des barrettes acier, tant en ce qui concerne le dressage du corps de barrettes que la pente des embouts.

40 - Dégorgeur

chargé du nettoyage, du dégorgeage et du graissage des cardes. Il enlève des bouttes qui tendent à s'enrouler autour des arbres, des rouleaux et tambours des cardes de façon à éviter les grippages ou blocages des arbres et tambours des cardes. Fait les réparations et le remontage des courroies.

41 - Premier ouvrier de peignerie

ouvrier polyvalent connaissant et exécutant tous travaux de peignerie, piquage, frappage, dressage de barrettes acier, soudage, montage et réglage de bavettes acier sur coquilles de peignes circulaire, dressage et vérification de corps de barrettes acier.

42 - Frappeur de barrettes acier

chargé de chasser avec soin les pointes sur les barrettes usagées avant regarnissage (épointage à la meule ou au marteau, puis frappe et dégagements des culots).

43 - Aiguiseur de cardes spécialisés

chargé de l'aiguissage systématique des garnitures de cardes.

Industrie textile de la région
lilloise

44 - Aiguiseur régleur de cardes

Pianos, orgues et harmoniums

45 - Régleur de machines

Céramique sanitaire

46 - Régleur mécanicien aux presses

Porte-plume, réservoir

47 - Régleur de machines diverses

Sidérurgie

48 - Chef régleur (cokerie)

Industrie des cartons

49 - Conducteurs sachant régler

conducteurs sachant régler sur plusieurs machines

Bois

50 - Machiniste régleur monteur

51 - Machiniste régleur monteur affûteur

* Industrie des cartons

52 - Règleurs margeurs

jusqu'à 60 x 90 :

découpe carton seulement

découpe et rainage tous matériaux et réparation

au-dessus de 65 x 90 :

découpe carton seulement

découpe et rainage tous matériaux et réparation

plus value pour réglage de plusieurs machines

53 - Régleur sur machine manuelle et machines auxiliaires

54 - Régleur conducteur sur machine automatique

	55 - Régleur sur machine semi-automatique
	56 - Régleur plusieurs machines
	57 - Ouvriers sachant régler
Camping	58 - Régleur machine (armatures - caravanes pliantes)
Mécanique (constructions navales)	59 - Régleur sur machines automatiques
	60 - Régleur
Ameublement	Régleur
Cuir et peaux	Régleur (gros cuirs)
	61 - Régleur de scie (cuirs : veaux et chevreaux, cheval)

D4 - ENTRETIEN (autres spécialités)

D4.1 - Ouvriers qualifiés

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle - surveillance, entretien et réparation d'un matériel dans le domaine correspondant à sa spécialisation professionnelle

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

Industrie textile de la région lilloise	1 - Mâçon
	2 - Zingueur
Meunerie	3 - Plombier
Industrie textile de la région lilloise	Plombier
Meunerie	4 - Forgeron
	5 - Soudeur
Industrie textile de la région lilloise	6 - Soudeur autogène
* Industrie textile de Roubaix Tourcoing	7 - Ouvrier soudeur de barrettes de gills ouvrier servant les appareils destinés à fixer par soudure des rêglettes aiguillées ou des aiguilles dans les corps de barrettes.
Industrie textile de la région lilloise	8 - Tuyauteur
	9 - Tôlier
* Artisans de la chaussure	10 - Fraiseurs ouvrier connaissant la couture black rapide, sachant réparer et régler lui-même ses machines et connaissant la fraise et le finissage machine.
* Camping * Ameublement	
Industrie textile de la région lilloise	11 - Menuisier
* Transports routiers	12 - Ouvrier carrossier ouvrier qui effectue sur toutes ferrures et tôles utilisées en carrosserie automobile des réparations simples. Chargé en outre de former les tôles suivant modèles et de les mettre sur place pour réparer la carrosserie d'un car ou d'un véhicule poids lourds.
	13 - Aide-ouvrier carrossier ouvrier chargé de travaux simples de tôlerie, menuiserie, peinture et sellerie ; habituellement comme auxiliaire d'un ouvrier carrossier.

* Boissons	14 - Ouvrier qualifié du matériel de tirage pression ouvrier qualifié capable d'assurer la surveillance et l'entretien du matériel de tirage pression en clientèle.
S.N.C.F.	15 - Visiteur sur machine
Caoutchouc	16 - Réparateur de citernes
Téléphériques	17 - Graisseur
Marine marchande	Graisseur
* Exploitations agricoles et spécialisées de Saône et Loire	18 - Ouvrier spécialisé artisan ouvrier chargé des travaux d'entretien du matériel, du ferrage des animaux, de la bourrellerie, du charronnage.

D4.2 - Ouvriers non qualifiés

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle - travaux simples d'entretien ne nécessitant pas une qualification professionnelle

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- | | |
|---|---|
| * Manutention ferronnière | 1 - Lampiste
agent chargé de l'entretien et des petites réparations des lampes et lanternes. |
| * Industrie des carrières et des matériaux | 2 - Tamisier
assure l'entretien des tamis et effectue leur garnissage correct en toile et sous toile et bande |
| Industrie hôtelière des Alpes
Maritimes
Pétrole | 3 - Bricoleur |
| Sidérurgie | 4 - Réparateur de palettes en bois |
| Industrie textile de la région lilloise | 5 - Machiniste-graisseur (concasseurs) |
| | 6 - Graisseur-corroyeur |
| | 7 - Manœuvre électricien |
| | 8 - Ouvrier de caisserie |
| | 9 - Chauffeur de petite chaudière |
| | 10 - Badigeonneur à l'eau |

8 - TRAITEMENT DE L'INFORMATION

CADRES

Types d'activité	Rubriques de la nomenclature des emplois
A1 - Traitement automatique de l'information	
A1.1 - par ordinateur	207 - 217 - 227 - 620
A1.2 - par mécanographie (cartes perforées)	207 - 217 - 227 - 620
A2 - Interprétation statistique	207 - 217 - 227

A1 - TRAITEMENT AUTOMATIQUE DE L'INFORMATION

A1.1 - par ordinateur

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :	
Tâches essentielles	- étude préalable d'un projet de traitement automatique de données - responsabilité de la réalisation du projet et de la coordination du travail
Tâches connexes	- choix des moyens à mettre en œuvre pour la réalisation - relations avec les services utilisateurs et avec la firme productrice du matériel
Tâche particulière	- formation du personnel d'exécution

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Chef du service du traitement automatique de l'information**
* **Habillement** sous les ordres du cadre supérieur supervisant le traitement de l'information, s'occupe plus particulièrement du **planning, de la coordination et des contrôles du travail tant des études que de l'exploitation**, assure les relations courantes avec les services utilisateurs et les concepteurs de circuits d'informations ; assure les **relations courantes et maintient le dialogue avec les représentants de la firme productrice** du matériel qu'il utilise, vérifie les connaissances de son personnel et en suggère le perfectionnement si besoin est, compte tenu de l'évolution des problèmes à traiter et des possibilités et contraintes des matériels.
- 2 - Ingénieur analyste**
cadre capable de **recenser les éléments utiles à l'analyse préalable d'un ensemble** d'applications à traiter en ordinateur, apte à être **mis en contact avec les chefs des différents départements** de l'entreprise ou du responsable désigné ; doit savoir mener à bien les études organiques dont il confie le soin aux agents d'études.
- 3 - Analyste**
* **Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie** indépendamment des critères fondamentaux auxquels ce cadre doit répondre, il **met en place un système d'ordinateur ou un service mécanographique**.
- 4 - Chef de projet**
* **Grands magasins** effectue les **études préalablement** à la mécanisation d'un projet. Une fois la décision prise, est **responsable de la réalisation du projet**. **Définit les moyens à mettre en œuvre** en organisateurs, analystes, programmeurs, ainsi que les implications sur le plan des méthodes et de la formation du personnel d'exécution. **Dirige le travail de l'équipe** constituée jusqu'au démarrage effectif de l'application.
- 5 - Chef de groupe d'études**
a la **responsabilité des études informatiques** quant à leur conception, leur réalisation et leur coordination.
- * **Maisons à succursales de vente en détail d'habillement** **6 - Chef du service «Software»**

A1.2 - Traitement automatique de l'information par mécanographie (cartes perforées)

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle	- responsabilité de la bonne marche de l'ensemble des travaux dans son service
Tâche connexe	- coordination avec les autres services

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

- 1 - Chef du service mécanographique**
- * **Habillement** cadre possédant des connaissances techniques et pratiques approfondies des matériels à cartes perforées, de leur utilisation et de leurs possibilités, **capable d'étudier et de résoudre tout problème de l'entreprise sur le plan mécanographique ; est responsable** devant la direction de l'entreprise de la bonne marche du service mécanographique.
 - * **Edition** 1er échelon : cadre breveté possédant des connaissances techniques et pratiques approfondies des matériels à cartes perforées, de leur utilisation et de leurs possibilités, **capable d'étudier et de résoudre tout problème de l'entreprise sur le plan mécanographique.** Est responsable devant la direction de l'entreprise de la bonne marche du service mécanographique.
2ème échelon : idem plus est, **responsable de la coordination avec les autres services** et doit assurer la rentabilité maximum du service mécanographique.
- 2 - Chef de service des machines à cartes perforées**
- * **Vins, cidres, jus de fruits** cadre placé sous les ordres de la direction, a la **responsabilité de toutes les opérations statistiques et comptables réalisées par machines à cartes perforées**, a autorité sur tout le personnel affecté à ce service.
- 3 - Chef du service «Hardware»**
- 4 - Chef opérateur**
- * **Maisons à succursales de vente au détail d'habillement** cadre ayant sous ses ordres le personnel **opérateur**, responsable de la discipline et de l'**exécution du travail** devant le chef des **services mécanographiques** ou, pour les petits ensembles, devant la direction de l'entreprise, assure en **liaison étroite** avec celui-ci la **bonne marche de l'ensemble des travaux** représentant la charge de cette section.
 - * **Habillement** cadre ayant sous ses ordres le personnel opérateur **responsable de la discipline** et de l'**exécution du travail** devant le **chef du service mécanographique**, ou, pour les petits équipements, devant la direction de l'entreprise, assure en **liaison étroite** avec celui-ci, la **bonne marche de l'ensemble des travaux** représentant la charge de cette section.
 - * **Edition** cadre ayant sous ses ordres le personnel opérateur **responsable de la discipline** et de l'**exécution du travail** devant le **chef du service mécanographique**, ou, pour les petits équipements, devant la direction de l'entreprise, assure en **liaison étroite** avec celui-ci, la **bonne marche de l'ensemble des travaux** représentant la charge de cette section.

A2 - INTERPRETATION STATISTIQUE

Appellations se rapportant à des postes ou emplois qui peuvent s'analyser ainsi :

Tâche essentielle	- établissement et interprétation des statistiques pour le compte de l'entreprise
-------------------	---

APPELLATIONS D'EMPLOIS - DEFINITIONS

Industrie hôtelière du Bas-Rhin 1 - Chef contrôleur statisticien

* Miroiterie 2 - Statisticien chargé de l'établissement et de l'interprétation des statistiques de toute nature pour le compte de l'entreprise.